

Procès-Verbal de la Réunion Du Conseil municipal de la Commune de Lorette du 22 juin 2022 à 20 heures en Mairie de Lorette



PRESENTS :

M. TARDY Gérard (présent au point 1 et du point 6 à la fin), MME VERGER Eliane, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. RAIA Gilles, M. POINAS Christophe, MME ORIOL Evelyne, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, MME PELARDY Patricia, M. MATHIVET Thierry, M. PORTALLIER Lionnel, M. MASSON Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren.

ABSENTS / EXCUSES :

M. TARDY Gérard (du point 2 au point 5), M. GAMON Gérard, MME CELIBERT Marcelle, MME VERGNAUD Evelyne, M. BAILLY Camille, MME BREGAIN Patricia, MME FAYELLE Chantal, MME PINTACORONA Anna, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS DE :

M. GAMON Gérard à M. SEGUIN Joseph
MME CELIBERT Marcelle à MME VERGER Eliane
MME VERGNAUD Evelyne à M. VINCENT Pierre
M. BAILLY Camille à M. RAIA Gilles
MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

La Présidence de séance a été assurée par le Maire, M. TARDY Gérard sauf du point n°2 au n°5 inclus où la présidence a été confiée à MME ORIOL Eveline. Le quorum a été atteint pour le vote de chaque délibération. Le quorum était fixé à 10 conseillers présents (plus d'un 1/3 des membres en exercice).

En introduction, avant l'ouverture de l'ordre du jour M. le Maire rappelle que M. LEQUEUX Julien lors du précédent conseil a distribué une demande d'inscription à l'ordre du jour d'une modification du règlement intérieur pour accorder un droit d'expression aux élus de l'opposition sur le site Internet de la Ville. Il lit la précision mentionnée sur la convocation du conseil municipal à savoir : « Prenant en compte la récente jurisprudence créée par le TA du 14 avril 2022 et dont M. LEQUEUX Julien se réfère, cette modification du règlement intérieur est actuellement à l'étude sur les modalités de son application à proposer dans le règlement intérieur du Conseil Municipal ».

Cette demande est actuellement à l'étude. Il a reçu une réponse de l'avocate de la Ville une heure avant le Conseil Municipal. Il reviendra sur ce point lors de la prochaine séance, le temps d'étudier la réponse de l'avocate comme il se doit.

M. LEQUEUX Julien prend la parole et rappelle à M. le Maire qu'il a dû se renseigner auprès des avocats qui coûtent si cher à la Ville : le fait de ne pas ajouter à la demande d'un conseiller municipal un point d'intérêt communal, à l'ordre du jour immédiatement d'un prochain conseil municipal n'est pas légal d'après une jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Marseille saisi par un élu et que cela portait une atteinte excessive aux droits de proposition des élus de l'opposition. Il ne comprend pas pourquoi cela prend tant de temps alors que sa demande a été adressée il y a plus d'un mois et que tous les éléments utiles avaient été adressés à M. le Maire.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas que la jurisprudence dont M. LEQUEUX Julien fait état et qu'il a bien d'autres urgences et qu'il n'a pas que de lui à s'occuper. Il a reçu un rapport de 5 pages de l'avocate de la Ville ; il doit prendre le temps de les étudier, et qu'il souhaite soumettre cette question au prochain bureau d'adjoints pour avis. Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, il est déjà possible d'accéder aux articles de l'opposition municipale du bulletin municipal sur le site Internet de la Ville.

MME GASSA Amelle et M. LEQUEUX Julien demandent combien cette note a coûté car c'est de l'argent public.

M. Le Maire relève que l'opposition est obnubilée par les coûts, alors que la question posée mérite d'être étudiée par des juristes compétents avant toute proposition au conseil municipal.

MME GASSA Amelle souhaite avoir une copie de cette note juridique.

M. le Maire propose de passer au vote l'approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

MME GASSA Amelle relève que le procès-verbal ne correspond pas, une fois de plus, à la réalité des débats et que Lorette Citoyenne votera contre. Elle ne comprend pas pourquoi les débats ne sont pas filmés et mis en ligne sur le site de la ville, afin que les Lorettois puissent en prendre connaissance. De ce fait, elle demande à ce que cela soit fait.

Votes « contre » de M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren.

Il est désigné un secrétaire de séance : MME BERTOMEU Delphine. M. le Maire la remercie.

2022-06-74- VCEU POUR L'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE CORBEYRE A L'ATTENTION DU PRESIDENT DE SAINT ETIENNE METROPOLE

Monsieur le Maire vous informe que la Ville de Lorette a sur son territoire, un îlot d'habitation au lieu-dit de Corbeyre. Cet îlot a la particularité de n'avoir qu'une voie d'accès, le chemin de Corbeyre dont les $\frac{3}{4}$ environ du linéaire sont situés sur la commune de la Grand 'Croix, en prenant naissance au carrefour avec la route de Cellieu.

Monsieur le Maire rappelle qu'en arrivant aux affaires en 1989, son prédécesseur avait assaini l'îlot de Corbeyre, pour arrêter sa canalisation à la limite des communes de Lorette et de la Grand-Croix, puisqu'à cette époque, cette Commune n'avait pas jugé utile de prendre à sa charge l'assainissement des maisons bâties le long du chemin de Corbeyre sur son territoire.

Monsieur le Maire de Lorette avait proposé sans pour autant obtenir un accord, que le linéaire de la canalisation pour rejoindre le gros collecteur dans le Gier en contrebas, soit financé à 50% avec la Grand-Croix.

Sous le précédent mandat, la Municipalité actuelle de la Grand 'Croix avait accepté de rouvrir ce dossier qui n'est pas simple à régler vu le relief du rocher de Corbeyre pour descendre rejoindre le gros collecteur dans la rivière le Gier. Un projet avait été bâti par le service naissant de l'assainissement à Saint-Etienne Métropole qui venait de prendre la compétence, pour tirer une canalisation depuis l'intersection du réseau de Lorette jusqu'au carrefour avec la route de Cellieu sur la Grand 'Croix.

Ce projet s'est évanoui avec le problème de l'instabilité du rocher de Corbeyre qui a nécessité à l'Etat de longs mois de travaux pour sécuriser la circulation de l'A47, travaux pendant lesquels le projet de tirer cette canalisation d'eaux usées le long de ce chemin de Corbeyre accroché à cette falaise, étaient interdits.

Considérant que la stabilité du rocher de Corbeyre a été renforcée, il devient urgent de ressortir ce projet de canalisation pour assainir correctement les habitations de ce quartier dont celles de Lorette.

Monsieur le Maire vous propose d'approuver ce vœu et de l'autoriser à l'adresser à Monsieur le Maire de la Grand 'Croix, Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole et aux habitants lorettois de Corbeyre.

*M. le Maire rappelle l'historique de cette affaire et précise que la Ville avait dû mettre à disposition gracieusement des 4*4 aux riverains du quartier pour leur permettre d'accéder à leur domicile lorsque la falaise de Corbeyre s'était déstabilisée.*

*MME GASSA Amelle précise que Lorette Citoyenne est ravie de ce vœu. Elle espère que ce dossier sera traité rapidement. Elle regrette la note excessive de ces frais de 4*4 à l'époque payés par les Lorettois et qu'on aurait pu utiliser cet argent pour reloger les intéressés car cela avait généré des difficultés énormes pour les habitants.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-06-75- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

M. le Maire cède la présidence de l'assemblée à MME Evelyne ORIOL en précisant que la Loi impose qu'il ne participe ni au débat ni au vote de la présentation des comptes administratifs.

M. le Maire quitte la salle. Ce point est présenté par MME ORIOL Eveline.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des

états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que dépenses et recettes sont appuyées des pièces justificatives.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Madame Eveline ORIOL, adjointe au Maire, vous propose de déclarer que le compte de gestion du budget général de la Commune, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren.

2022-06-76- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU, la délibération en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

VU, la délibération en date du 27 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1,

VU, la délibération en date du 14 décembre 2021 approuvant la décision modificative n°2,

VU, les conditions d'exécution du budget 2021,

VU, le compte de gestion dressé par le Trésorier.

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Gérard TARDY, pour le budget général de la Commune. Madame Eveline ORIOL, adjointe au Maire vous propose de :

- 1) Lui donner acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 000 000,00 €
Opérations de l'exercice	4 675 574,13 €	5 189 930,82 €
Totaux	4 675 574,13 €	6 189 930,82 €
Résultats de clôture		1 514 356,69 €
TOTAUX CUMULES		
RESULTATS DEFINITFS		1 514 356,69 €

LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	54 929,63 €	
Opérations de l'exercice	2 125 932,88 €	1 148 553,85 €
Totaux	2 180 862,51 €	1 148 553,85 €
Résultats de clôture	1 032 308,66 €	
Restes à réaliser	781 255,35 €	159 836,00 €
TOTAUX CUMULES	2 962 117,86 €	1 308 389,85 €
RESULTATS DEFINITFS	1 653 728,01 €	

LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 000 000,00 €
Opérations de l'exercice	6 801 507,01 €	6 338 484,67 €
Totaux	6 801 507,01 €	7 338 484,67 €
Résultats de clôture	- €	536 977,66 €
Restes à réaliser	781 255,35 €	159 836,00 €
TOTAUX CUMULES	7 637 691,99 €	7 498 320,67 €
RESULTATS DEFINITFS	139 371,32 €	

- 2) Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;
- 3) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. DI GUSTO Dominique souhaite quelques précisions à la page 8 sur la participation à l'Ecluse et le montant des recettes qui ne serait que de 1 044 euros et il demande pourquoi on retrouve le poste « Ecluse » 50 % en culture et 50 % en sports.

MME ORIOL Evelyne répond que les recettes des spectacles de l'Ecluse sont inscrites sur le poste « saison culturelle ». La salle de l'Ecluse est utilisée à 50 % pour le sport et 50 % pour la culture, ce qui explique la ventilation proposée des dépenses et des recettes sur le bâtiment en lui-même (hors dépenses et recettes de la saison culturelle comptabilisées à part).

M. LEQUEUX Julien relève qu'il n'y aurait eu que 6 125 euros de recettes pour les entrées à la saison culturelle.

MME ORIOL Evelyne rappelle que des avoirs avaient été émis en 2020 et qu'ils ont été utilisés par les spectateurs sur la saison culturelle 2021, ce qui explique la baisse de recettes en 2021 par rapport à 2020 quand bien même la saison 2020 a été entièrement annulée.

M. DI GUSTO Dominique demande ensuite à quoi correspondent les 8 666 euros de recettes pour l'école Marie Curie et celles pour l'école Jean de la Fontaine. MME ORIOL Evelyne répond qu'il s'agit des subventions de la Mairie pour les spectacles et les bus pour les sorties scolaires.

M. DI GUSTO Dominique demande ensuite des clarifications sur les montants relatifs à la Police Municipale. Mme ORIOL Evelyne rappelle que l'ASVP est parti entre 2020 ce qui explique la baisse du poste « Sécurité » en 2021.

Ensuite, il relève que le montant du soutien direct aux commerçants est égal à 0 et demande pourquoi les 35 000 euros de la boulangerie du Totem ne sont pas comptabilisés. MME ORIOL Evelyne rappelle que ce point traite des comptes du budget général (la boulangerie du Totem est sur le budget des établissements loretois) et que ses sommes seront réglées sur l'exercice 2022 et non 2021 du budget annexe.

M. DI GUSTO Dominique demande à quoi se rapportent les recettes de voirie et d'entretien du patrimoine. MME ORIOL Evelyne indique qu'outre les loyers et les redevances, cela correspond à des versements de Saint Etienne Métropole.

MME GASSA Amelle rappelle que le vote du compte administratif est un acte politique fort et donne la ligne de conduite de la majorité. Elle relève que le million d'euros d'excédent indique que la majorité n'a pas réalisé ce qu'elle avait dit qu'elle ferait, et une vision insincère du budget.

Lorette Citoyenne est totalement opposée à cette politique d'appel aux personnels de sociétés extérieures qui conduit à la dégradation de la qualité des services publics apportée aux Loretois. Elle note que le budget alloué au CCAS est inférieur aux indemnités des élus alors que nous traversons une période de crise sociale. Elle rappelle des propos de la majorité estimant qu'il n'y aurait pas de pauvres à Lorette ni de mendiants. Alors que le budget consacré au social baisse et représente moins de 6% du budget, la Ville continuerait à faire des reports de ses excédents précédents. MME GASSA Amelle se dit inquiète par l'indice de pauvreté (16%) sur la commune.

Elle regrette le départ de deux personnels municipaux au profit de Saint Etienne Métropole et Lyon. Elle indique qu'il convient de s'interroger sur ce qui conduit les personnels à quitter la commune. Ils attendent les résultats de l'audit du personnel réalisé par la Commune pour savoir pourquoi les agents ne vont pas bien.

Elle relève également que les charges à caractère général sont très importantes et dénonce de nouveau le recours à des prestataires extérieurs.

MME GASSA Amelle précise « qu'en cas d'alerte Orange, on ne peut plus puiser dans le Dorlay ». A aucun moment, les élus ne sont associés à ces questions. Elle regrette de ne pas pouvoir accéder aux dossiers comme M. le Maire l'aurait dit, ce qui constitue un déni de démocratie. La majorité ne connaît pas ses dossiers comme par exemple le nombre d'adhérents de la Médiathèque. MME GASSA Amelle indique que les « imprévus » ne sont pas intégrés au budget et que la Ville a souscrit un emprunt de 770 000 € ce qui va alourdir l'endettement de la Ville et que de nombreux emprunts sont toujours en cours.

Lorette Citoyenne votera contre ces comptes.

MME ORIOL Evelyne demande à MME GASSA Amelle si elle s'est renseignée sur le budget du CCAS dans les autres communes environnantes et de taille équivalente. Dans les autres communes, c'est 30 000 euros contre 100 000 euros à Lorette. Lorette Citoyenne trouve que les charges à caractère général sont trop élevées, alors qu'il s'agit en fait de dépenses en lien avec la petite enfance, la cantine, la saison culturelle et des services à la population. Elle relève aussi que les indemnités des élus sont tout à fait légales et ont été votées. Par ailleurs, certaines communes ont augmenté leurs indemnités en cours de mandat, ce qui n'est pas le cas de Lorette. En ce qui concerne le départ des agents, ils partent pour de grandes collectivités qui offrent des salaires plus attractifs avec lesquels la Commune ne peut pas rivaliser, car le régime indemnitaire est différent.

MME GASSA Amelle propose de faire un audit gratuitement et demande au Directeur Général des Services de fournir le rapport de l'audit dans les meilleurs délais. Elle demande à MME ORIOL Eveline si elle a des chiffres sur le montant des régimes indemnitaires.

M LEQUEUX Julien note que le montant des produits de service à caractère de loisirs p12 s'élève à 104 000 euros, dont 72 000 euros pour la cantine. Il demande si le reste correspond à la Baignade.

MME ORIOL Evelyne indique que le déficit de la Baignade Naturelle s'élève à 173 000 euros cette année, mais que c'est un choix politique pour apporter un service à la population qui ne peut pas se payer des vacances. L'année 2021 a été catastrophique en raison de la météo.

M. LEQUEUX Julien demande alors quelles sont les idées de la majorité pour rentabiliser et renforcer l'attractivité de la baignade. MME VERGER Eliane répond que la saison 2021 a été très mauvaise. A titre indicatif, en deux weekend sur 2022, la Baignade a fait 50 % du chiffre total de l'année dernière. Notre BNL reste attractive puisqu'une délégation de la Ville de Grenoble vient visiter le complexe.

M. LEQUEUX Julien relève qu'ils feraient mieux de rester chez eux. Il précise qu'il a plein d'idées pour rentabiliser la Baignade Naturelle mais qu'il les remettra lors du prochain renouvellement de mandat.

M. LEQUEUX Julien demande ensuite à quoi correspond le coût de la fibre optique. M. RAIA Gilles répond qu'il s'agit du raccordement de la vidéosurveillance.

M. LEQUEUX Julien note ensuite des coûts relatifs au stockage d'eau alors qu'il pensait que ce projet était repoussé. M. RAIA Gilles répond qu'il s'agit du coût lié aux études pour le stockage.

M. LEQUEUX Julien a réclamé le résultat de ces études à de multiples reprises. Elles ont vraisemblablement été faites donc M. LEQUEUX Julien demande au Directeur Général des Services de les lui fournir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren.

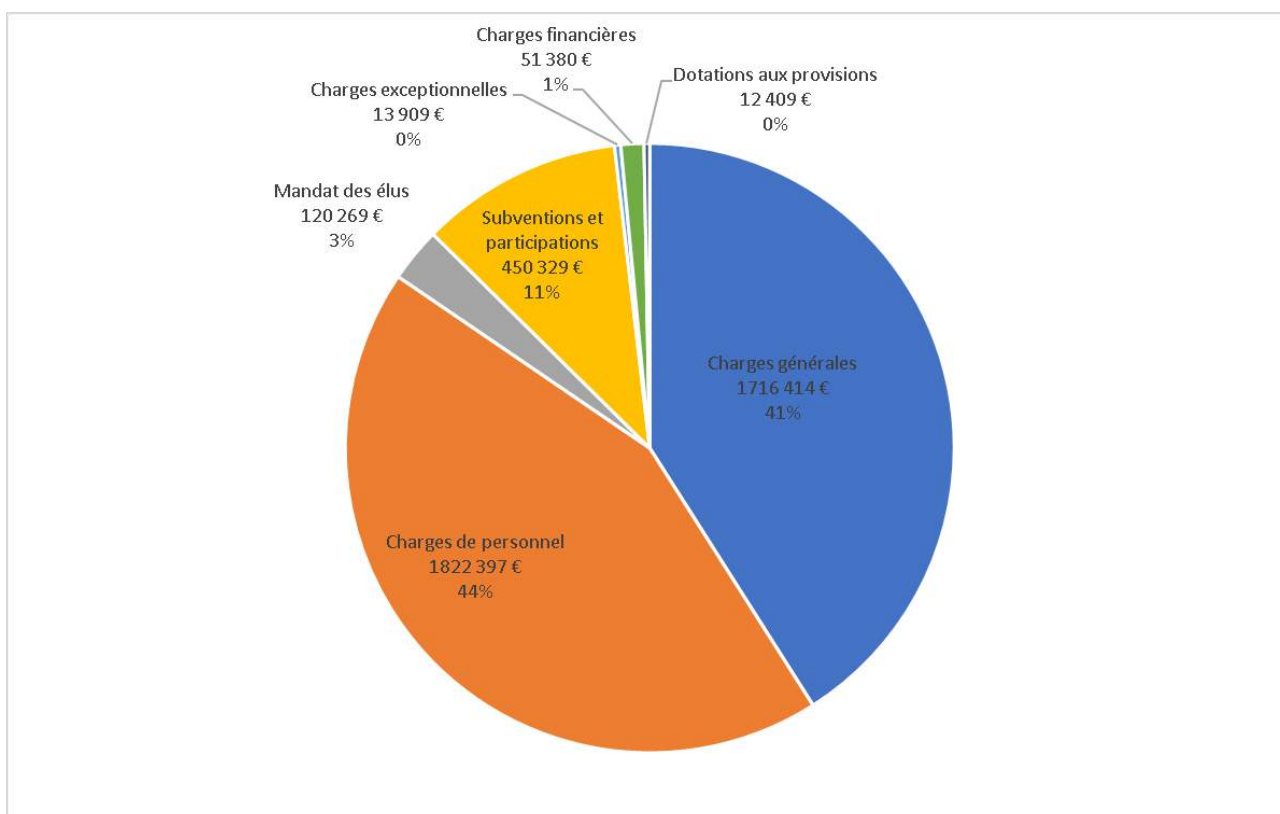
NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2021

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Exercice	Montant	Evolution
2018	4 317 119 €	
2019	4 374 905 €	+1,3 %
2020	4 218 560 €	- 3,6 %
2021	4 187 106 €	- 0,7 %

Après une légère hausse en 2019, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont baissé en 2020, de manière assez conséquente et de nouveau en 2021 mais plus faiblement.



Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre (source : CA 2021)

Les charges à caractère général (011)

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 899 397, 17 €	
2019	1 887 873, 18 €	-0,6 %
2020	1 825 299, 07 €	-3,3 %
2021	1 716 413, 59 €	- 6,0 %

L'exercice 2021 est marqué par une très forte baisse des dépenses des charges à caractère général, après une baisse déjà marquée en 2020. Ce phénomène s'explique par les conséquences de la crise sanitaire et comme les années précédentes par la volonté constante de l'équipe municipale, d'effectuer toutes les économies possibles sur les charges de fonctionnement.

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 742 421, 62 €	
2019	1 810 554, 25 €	+3,9 %
2020	1 737 247, 22 €	-4,1 %
2021	1 822 397, 31 €	+4,9 %

Les dépenses de personnels municipaux, après une hausse conséquente en 2019 et une forte baisse en 2020, retrouvent globalement le niveau d'avant crise sanitaire.

Cette hausse en 2021 s'explique une nouvelle fois par les conséquences de la crise sanitaire avec un début de retour à la normale après la diminution des besoins en 2020 en termes d'emplois saisonniers au Pôle Jeunesse, et en renfort habituel dans les services qui se sont retrouvés fermés au public. Les gros besoins nécessaires dans les écoles, périscolaire et cantine, pour l'application du protocole sanitaire ont été comblés par des agents titulaires venant d'autres services fermés.

Les dépenses liées au mandat des élus (groupe articles 653)

Exercice	Montant	Evolution
2018	120 105, 94 €	
2019	120 695, 32 €	+0,4 %
2020	118 897, 20 €	-1,0 %
2021	120 269, 10 €	+1,2 %

Ces dépenses intègrent à la fois les indemnités d'élus (article 6531), les frais de missions (article 6532), les cotisations (articles 6533 et 6534) et les frais de formation (article 6535). L'évolution de ces dépenses n'est pas significative.

Les subventions ou participation à divers organismes ou associations

Exercice	Montant	Evolution
2018	474 305, 58 €	
2019	465 583, 55 €	-1,8 %
2020	456 432, 06 €	-2,0 %
2021	450 328, 46 €	- 1,4 %

La Commune est tenue dans le cadre de ses engagements à verser plusieurs subventions ou participations notamment :

- *Au Service Départemental d'Incendie et de Secours* (article 6553). Cette participation est votée annuellement par le SDIS.
- *Au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay* (article 65541). Cette participation a été adoptée par délibération concordante des deux collectivités qui le composent.
- *Au Centre Communal d'Action Sociale* (article 657362).
- *À certaines communes* (article 657341). La Ville doit notamment participer aux frais de scolarisation d'enfants dans d'autres communes, et verser sa part, aux charges de fonctionnement de la Halle Emile Soulier ;
- *Au budget annexe des établissements loretois* (article 657364). Ce budget connaît un déficit de fonctionnement qu'il convient de combler par une subvention du budget général.

La Ville s'engage également chaque année à apporter un soutien financier conséquent aux associations communales ou d'intérêt communal, œuvrant dans le domaine du sport, du social ou de la culture (article 6574). Le montant versé en 2021, est en légère hausse (+5342 €).

Les charges exceptionnelles

Exercice	Montant	Evolution
2018	17 746, 25 €	
2019	15 663, 27 €	-11,7 %
2020	17 511, 15 €	+11,8 %
2021	13 908, 69 €	- 20,6 %

Ces charges sont notamment constituées :

- De « frais secours et dots » (article 6713) à savoir remboursement de prestations sociales aux agents communaux, remboursement de prestations aux usagers, remboursement différence piscine à Génilac...
- De « bourse et prix » (article 6714) notamment participation aux écoles de musique pour les enfants loretois.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GENERAL
ANALYSE PAR DOMAINE DE COMPETENCE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (document non officiel - remis à titre d'information)

	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépense 2021	Recettes 2021
ASSOC. SPORTIVES	21 565	20 068	16 376	13 765	12 990	287
L'ECLUSE (50%)	38 786	47 294	57 832	57 566	46 113	1 044
HALL SPORTS ANNEXES	90 120	87 440	109 788	103 326	100 723	0
STADE GIER - DORLAY	76 654	76 654	76 654	76 654	76 654	908
GYMNASE GRAND CROIX	3 922	4 374	8 674	12 482	4257	0
BAIGNADE NATURELLE	192 055	215 580	251 241	238 037	242 854	45 108
TOTAL LOISIRS SPORTS	423 102	451 410	520 565	501 830	483 591	47 347
SERVICE ANIMATION	836 672	817 381	788 866	679 922	709 392	452 954
CRECHE COLINE ET COLAS	57 779	59 041	57 827	57 963	57 446	0
RELAIS PETITE ENFANCE	20 066	16 436	21 373	17 075	18 567	16 662
TOTAL PETITE ENFANCE ET PERISCOLAIRE	914 517	892 858	868 066	754 960	785 405	469 616
ECOLE CURIE MATERNELLE	146 756	170 473	212 151	194 765	204 407	8 666
ECOLE PRIVEE NOTRE DAME	53 104	50 765	49 273	47 898	52 252	0
INTERVENANTS SCOLAIRES	1 200	0	0	0	0	0
ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	145 407	150 095	136 788	155 341	165 219	960
TOTAL ECOLES	346 497	371 333	398 212	398 004	421 878	9 626
MEDIATHEQUE LUDOTHEQUE	82 850	87 699	85 802	80 676	106 917	3 123
BILLETIN MUNICIPAL	33 381	32 957	36 094	38 992	37 657	0
ASSOC. CULTURELLES	9 188	14 138	9 645	9277	4 782	0
SAISON CULTURELLE	210 656	257 013	227 140	105 939	136 904	6 125
L'ECLUSE (50%)	38 786	47 294	57 832	57 566	46 114	1 044
SALLE DES FETES (50%)	11 187	8 674	12 196	10 069	18 195	0
AUTRES	4642	8 241	0	0	0	0
TOTAL CULTURE - COMMUNICATION	390 690	456 016	428 709	302 520	350 569	10 292
SERVICE INCENDIE	147 905	147 905	144 920	143 761	141 761	0
POLICE MUNICIPALE	145 970	136 559	148 073	135443	85 506	756
TOTAL SECURITE	293 875	284 464	292 993	279 204	229 267	756

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GENERAL
ANALYSE PAR DOMAINE DE COMPETENCE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (document non officiel – remis à titre d'information)

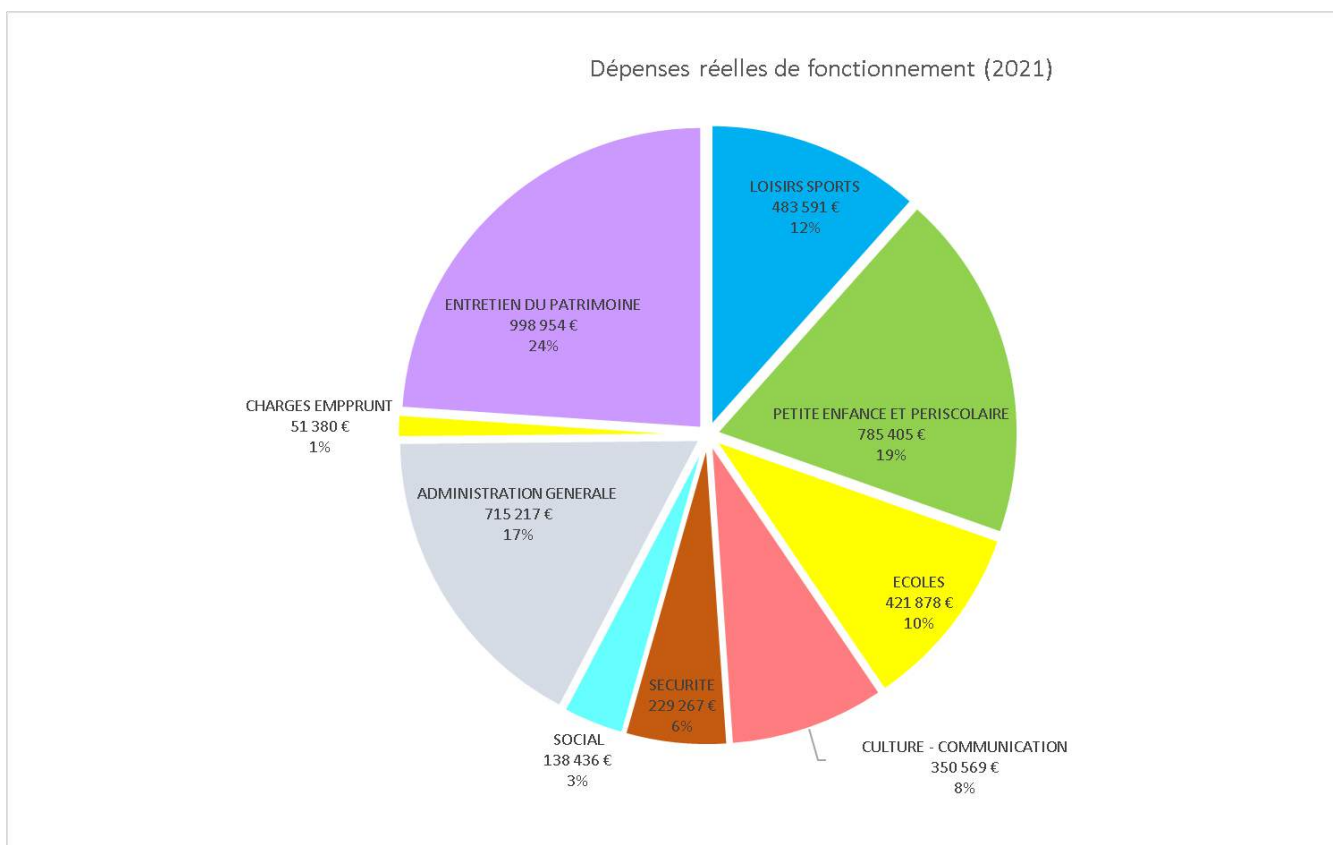
CCAS	113 727	100 000	105 000	100 000	105 000	100 000	
ASSOCIATIONS SOCIALES	17 177	17 965	22 474	16 913	20 241		
SALLE DES FETES	11 187	8 674	12 196	10 069	18 195		0
SOUTIEN DIRECT COMMERÇANTS				5 200	0		0
TOTAL SOCIAL	140 145	126 639	139 670	137 182	138 436		0
ADMINISTRATION GENERALE / HDV	272 579	283 716	271 985	238 687	222 397		4 277 009
PERSONNEL ADMINISTRATIF	319 816	365 692	381 268	360 543	372 550		
INDEMNITÉS + FRAIS ELUS	120 120	120 106	122 272	118 950	120 270		16
TOTAL ADMINISTRATION	712 515	769 514	775 525	718 180	715 217		4 277 009
SERVICE FINANCIER (Emprunt)	105 573	63 142	74 535	63 174	51 380		0
VOIRIE ET ENTRETIEN DP/PATRIMOINE	393 467	436 130	440 439	443 898	462 431		14 600
CIMETIERE	3 858	3 593	7 306	14 093	17 572		7 421
ECLAIRAGE PUBLIC	138 166	188 988	169 711	191 934	96 250		0
ESPACES VERTS	218 153	245 435	239 193	292 160	254 302		1458
PATRIMOINE PRIVE	25 527	17 969	12 539	15 171	168359		284 376
AUTRES	1230	3444	7412	106 250	0		0
ENTRETIEN DU PATRIMOINE	780 401	895 559	876 630	1 063 506	998 954		307855
Depenses réelles TOTAL	4 107 335	4 317 119	4 374 905	4 218 560	4 174 697		
Recettes réelles TOTAL	4 951 004	5 052 260	5 650 727	5 168 898			5 122 517

Les opérations d'ordre (non réelles)

Exercice	Montant Opérations Patrimoniales	Montant Dotation aux amortissements
2018	96 460, 19 €	191 499, 45 €
2019	1 201 484, 43 €	210 367, 65 €
2020	248 220, 00 €	216 891, 29 €
2021	290 413, 66 €	198 054, 40 €

Ces dépenses s'équilibrent en recettes (au 040).

Les dépenses de fonctionnement par fonction (dépenses réelles uniquement)



Les recettes de fonctionnement

Exercice	Recettes réelles	Evolution
2018	5 054 879,34 €	
2019	5 650 727,40 €	+ 11,8 %
2020	5 168 898,22 €	-8,5 %
2021	5 122 517,16 €	- 0,9 %

Exercice	Recettes réelles (hors cession)	Evolution
2018	4 961 038,34 €	
2019	5 003 268,39 €	+0,5 %
2020	4 920 678,22 €	-1,6 %
2021	4 899 517,16 €	-0,4 %

Les produits en atténuation de charges

Exercice	Montant	Evolution
2018	18 006, 97 €	
2019	32 984, 83 €	+83,2 %
2020	24 336, 20 €	-26,2 %
2021	17 614, 93 €	-27,6 %

Ces recettes correspondent à des remboursements par la sécurité sociale pour des agents contractuels ou titulaires (-28h) en arrêt maladie. L'évolution est liée à l'absentéisme de ces personnels.

Les produits des services

Exercice	Montant	Evolution
2018	414 401, 91 €	
2019	449 272, 08 €	+8,4 %
2020	335 339, 17 €	-25,4 %
2021	206 338, 87 €	-38,4 %

Ces recettes correspondent aux produits versés par les usagers des services publics municipaux.

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

Une très forte baisse est constatée cette année encore en lien avec la fermeture partielle de plusieurs services municipaux (cantine, périscolaire, saison culturelle). Cette baisse s'est encore renforcée à cause d'une météo très capricieuse en été générant une faible fréquentation du site de la Baignade Naturelle.

Les produits des immeubles et autres produits de gestion

Exercice	Montant	Evolution
2018	53 442, 51 €	
2019	58 575, 06 €	+9,6 %
2020	61 776, 93 €	+ 5,6 %
2021	84 229, 21 €	+36,3 %

Ces produits sont constitués des loyers et charges locatives des immeubles mis en location par la Ville.

Il convient également d'y ajouter les locations de divers matériels (sonorisation, panneau de loto...), et le reversement des charges locatives des agents logés pour nécessité absolue de service.

L'évolution haussière en 2019, 2020 et 2021 est liée à la baisse du taux de vacance du patrimoine communal et également à la récupération de charges locatives.

A l'article 7588, s'agrège notamment la part prélevée aux agents pour les tickets restaurant.

Les produits des impôts et des taxes

Exercice	Montant	Evolution
2018	3 377 775, 01 €	
2019	3 410 014, 98 €	+0,95 %
2020	3 438 901, 92 €	+0,84 %
2021	3 482 704, 32 €	+1,27 %

L'évolution à la hausse est relativement faible comparativement au taux d'inflation constaté sur la période.

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

Les dotations

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 058 058, 79 €	
2019	1 052 421, 44 €	-0,5 %
2020	1 029 214, 18 €	-0,2 %
2021	1 088 894, 85 €	+5,8 %

Une légère baisse du montant des dotations est constatée depuis plusieurs années, et notamment celles servies par l'Etat. Mais en 2021, elles augmentent fortement avec les compensations versées en contrepartie d'exonération de taxe foncière sur les locaux industriels.

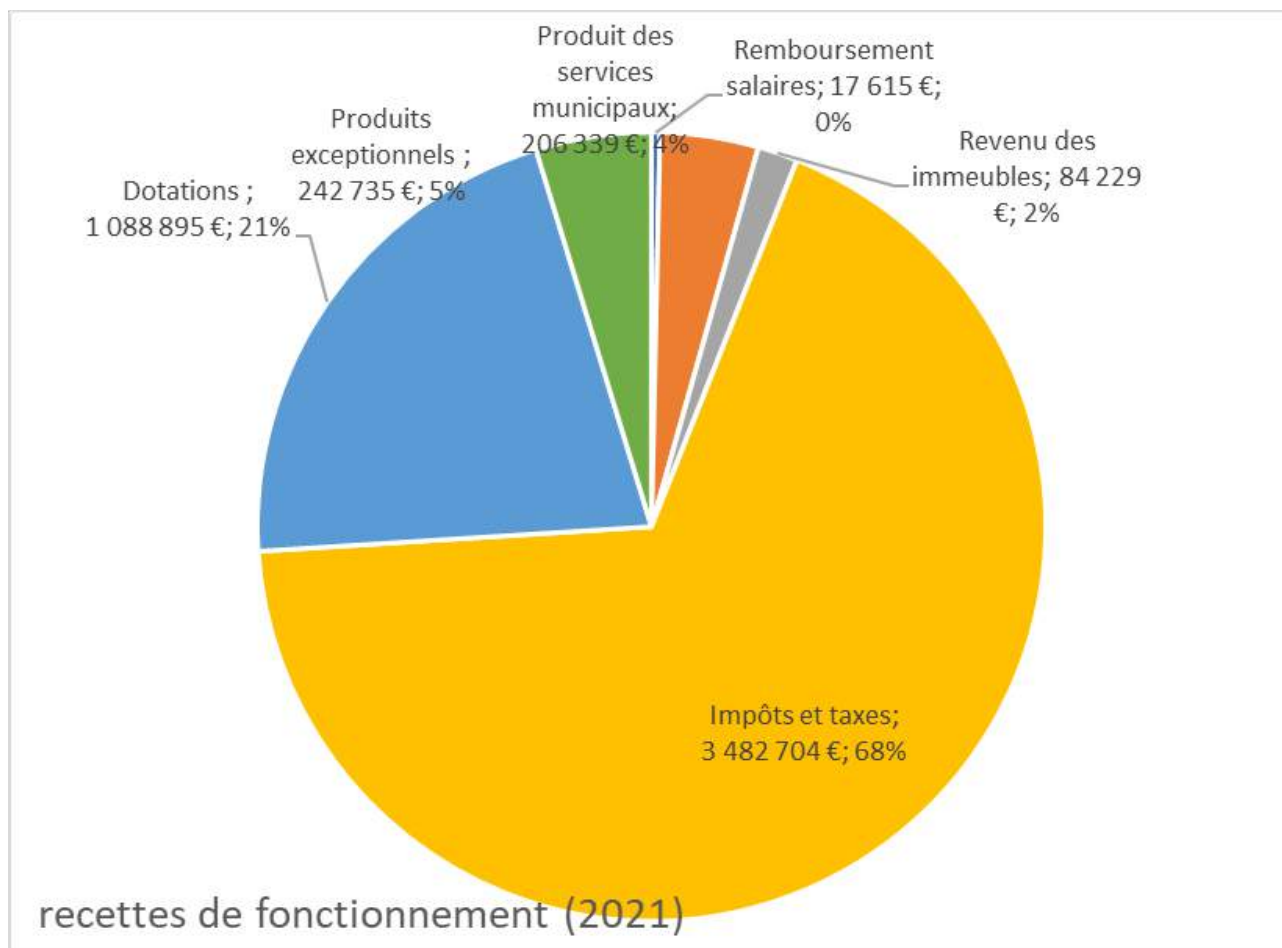
Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

Les produits exceptionnels

Exercice	Recettes exceptionnelles	Recettes hors cession
2018	130 574, 26 €	36 733, 26 €
2019	647 459, 01 €	35 523, 81 €
2020	279 329, 82 €	31 109, 82 €
2021	242 734, 98 €	12 734, 98 €

La Ville peut encaisser des produits exceptionnels par définition peu prévisibles. Il peut s'agir des produits des cessions d'immeubles, des remboursements de sinistre, de frais de mise en fourrière, d'avoir de prestations non réalisées, refacturation d'honoraires ou d'indemnisation de préjudices par des tiers fautifs, ainsi que le remboursement des cotisations RAPF des personnels embauchés pour les études surveillées. Il convient de distinguer les cessions d'immeubles pour mieux comprendre l'évolution de ces dépenses.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre



Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers

Les dépenses d'investissement se ventilent selon cinq grands items :

- Les immobilisations incorporelles (études, logiciels) au chapitre 20
- Les subventions d'équipement au chapitre 204
- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23
- Les dotations au chapitre 10
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Exercice	Montant TTC	Evolution
2018	19 779, 70 €	
2019	3 849, 60 €	-80,5 %
2020	36 433, 50 €	+846,4 %
2021	9 265, 20 €	-74,6 %

Une dépense a été constatée en 2021 sur ce chapitre :

- Acquisition d'un logiciel – portail web Cimetière

Subventions d'équipement (chapitre 204)

Exercice	Montant TTC	Evolution
2018	60 451, 13 €	
2019	17 914, 35 €	-70,4 %
2020	11 297, 45 €	-36,9 %
2021	383 546, 25 €	+3295,0 %

Trois dépenses sont constatées en 2021 sur ce chapitre :

- Participation financière à la Commune de la Grand-Croix (gymnase Soulier) : 9 176, 00 €
- Installation télégestion Salle des fêtes : 1 220, 30 €
- Subvention d'équilibre – Budget annexe : 373 149, 95 €

Immobilisations corporelles (chapitres 21 et 23)

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 876 603, 20 €	
2019	1 474 024, 52 €	-21,5 %
2020	962 083, 81 €	-34,7 %
2021	1 367 608, 10 €	+42,2 %

	Dépenses TTC
Aménagement du canal de Zacharie	250 640,78 €
Aménagement de la ZAC COTE GRANGER	350 000,00 €
Acquisition d'un aspirateur - voirie	14 075,20 €
Système Incendie Ecole Fontaine	94 291,51 €
Aménagement square Signoret	3 240,00 €
Aménagement parc Louis Aragon	6 348,00 €
Aménagement Bibliothèque	10 200,00 €
Relais petite enfance - mobilier	1 971,83 €
Police Municipale – matériels Caméra piétons	1 521,60 €
Pétanque Lorettoise – achat mobilier	781,20 €
Baignade Naturelle – Chambre froide négative snack	6 540,00 €
Baignade Naturelle – nettoyeurs haute pression	5 760,00 €
Création stockage d'eau - Blondières	9 574,80 €
Réfection Toiture Pôle Jeunesse	6 998,40 €
Achat de 10 défibrillateurs	19 900,80 €
Hôtel de ville -achat de 2 copieurs	13 638,00 €
Hôtel de Ville – achat de matériels informatiques	4 096,80 €
Cimetière – création columbarium	23 844,79 €
Acquisition local commercial – 51 rue Jean Jaurès	90 000,00 €
Achat Jardins Familiaux – Ménagerie	1 106,25 €
Autres opérations immobilières (voirie)	5 304,38 €
Développement fibre optique	71 788,32 €
Fourniture – illumination Fête	9 895,20 €
Ecluse – chaudière logement de fonction	4 121,89 €
Jean de la Fontaine – mobiliers divers	2 768,40 €
Pôle Jeunesse – achat matériel informatique	1 406,04 €
Acquisition matériels électoraux	4 435,20 €
Pupitre – cérémonie	1 804,80 €
Vidéoprotection	84 000,00 €
Eclairage public – Voltaire/Drouet/Hugo/Péguy	4 014,00 €
Eclairage public – Porte Est	30 949,20 €
Eclairage public – Massenet/Dasté/Lesage/Fleury/Vignes	14 976,00 €
Eclairage public – Lilas/prairies/Nature/Verdun	34 290,00 €
Eclairage public Plaine de Grézieux	30 500,64 €
Eclairage public – Louis Pasteur	2 899,20 €
Raccordement vidéoprotection – Porte Ouest	6 120,00 €
Enfouissement réseau Eglantines	33 457,80 €
Aménagement paysager – Porte Est	36 094,08 €
Aménagement paysager – Lot. Les Bruyères	29 572,76 €
Étanchéité Fontaine du Totem	9 796,44 €
Linteau arche rue Saint Joseph	1 579,20 €
Achat tentes pliables	3 737,52 €
Aménagement fontaine Font Flora	11 083,80 €
Fresque N. Thiollière	11 000,00 €
Achat barrières de sécurité	7 483,27 €
Total	1 367 608,10 €

Les recettes d'investissement

Exercice	Recettes réelles d'investissement	Evolution
2018	2 322 701, 88 €	
2019	560 723, 66 €	-75,9 %
2020	360 366, 88 €	-35,7 %
2021	660 085, 79 €	+83,2 %

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA)

Le produit est versé sur l'exercice N+1 sur la base des seules opérations d'investissement éligibles (taux de 16,404%)

Exercice	Recettes FCTVA	Evolution
2018	224 181, 26 €	
2019	230 253, 65 €	+2,7 %
2020	135 755, 05 €	-41,0 %
2021	92 520, 71 €	-31,8 %

La taxe d'aménagement

Le produit est perçu sur l'exercice N+1 ou N+2 à partir de la date du dépôt de l'autorisation d'urbanisme. L'exercice 2021 est marqué encore une fois par une recette conséquente, liée à l'installation du siège social d'Haulotte et de la copropriété du Clos d'Ambly.

Exercice	Recettes TA	Evolution
2018	27 382, 12 €	
2019	62 913, 15 €	+129,8 %
2020	175 531, 40 €	+179,0 %
2021	162 536, 41 €	-7,4 %

Les subventions d'investissement

Exercice	Etat	Région	Département	SEM	Autres
2018	34 720, 00 €				
2019	73 085, 88 €	30 000, 00 €	80 000, 00 €	65 959, 97 €	15 391, 01 €
2020	18 872, 44 €				27 717, 99 €
2021	6 942, 00 €				19 932, 00 €

La Commune a touché en 2021 :

- Une subvention d'Etat (acompte 30%) de 5 072 € pour les travaux SSI dans l'école Jean de la Fontaine – DETR 2021
- Une subvention d'Etat pour l'achat de matériels électoral dans le cadre de crise sanitaire : 1 470 €
- Une subvention pour l'acquisition de caméras piétons (FIPDR 2021) : 400 €.
- Une subvention pour l'aménagement du Centre Social – CAF : 19 932 €

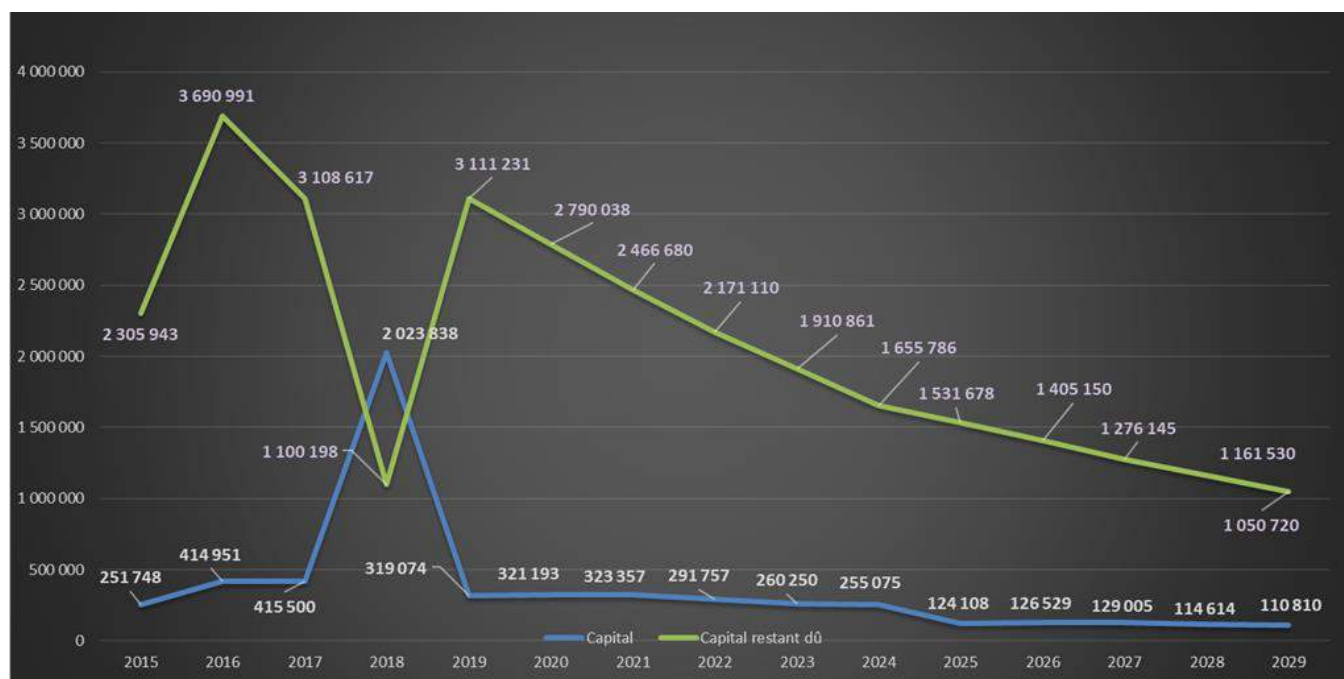
Focus sur l'encours de la dette

L'état de la dette

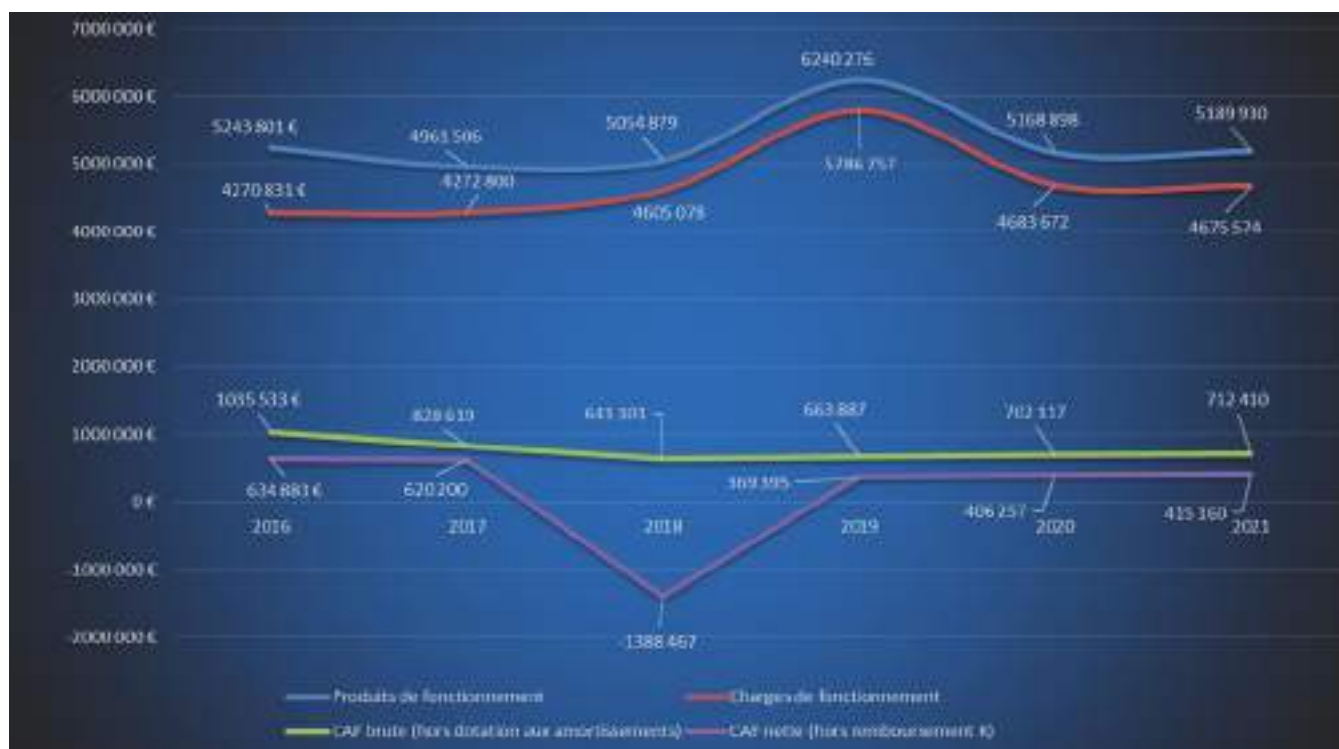
Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 2 168 893, 35 €.

La Ville devra rembourser en 2022, 268 659, 12 € de capital et régler 45 305, 68 € d'intérêts, soit un total de 313 964, 80 € d'annuité à payer au cours de l'exercice.

A cette date, 10 emprunts sont toujours en cours (7 au Crédit Agricole, 1 à la Caisse d'Epargne, 2 à la CCFL). 2 seront soldés dans l'année 2022 et un autre au 31 décembre 2022.



Les capacités de désendettement



Evolution des ratios financiers de 2016 à 2021 (budget général)

Budget général (au 31/12/2021)

Encours dette/habitant : 460 € (contre 524 € en 2020). Moyenne de la strate (2020) : 728 €

CAF brute (provisoire) : 712 410 € (+ 1.46% par rapport à 2020). En hausse constante depuis 2018.

Capacité de désendettement : = encours de la dette/épargne brute = 3,04 ans (moyenne nationale du bloc communal en 2020 : 3,5 ans.)

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LORETTE

**BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE
DE LORETTE**

Numéro SIRET : 21420123800091

042032

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

2021

PAGE	CONTENU	Jointes	Sans objet
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5/6	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
7	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
8	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
9	B1 - Balance générale du budget - dépenses		
10	B2 - Balance générale du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
11/13	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
14/15	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
16/17	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
18/19	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
20	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan		
22/27	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
28/31	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
32	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
33	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
34	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
35	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
36	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
37	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
38/39	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - F		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - H		X
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonction		X
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investis		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7.4.1 - Etat des dép liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Fonc		X
	A7.4.2 - Etat des dép liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Invest		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
40	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
41/42	A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
43	A10.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
44	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
45	A10.4 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	X	
46	A10.5 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	X	
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12.1 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.2 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.3 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.4 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	B - Engagements hors bilan		
47	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
48/50	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
51/53	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
54	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'	X	
55	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
56	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
57	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Autres éléments d'information - Identification des flux croisés		X
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
58	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
59	D2 - Arrêté et signatures	X	

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2021

4 2 1 2 3 0 0 9	Commune : VILLE DE LORETTE (NFC)	BUDGET 2021
-----------------	----------------------------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES , FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (col. h du recensement INSEE)	4 715,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	11,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : SAINT-ETIENNE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
4 728 599,0000	5 155 015,0000	1 090,7771	895,8131	974,3197

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moy. natio. de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	886,00	815,00
2	Produit des impositions directes/population	379,00	463,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 035,00	1 013,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	213,00	302,00
5	Encours de la dette/population	522,00	728,00
6	Dotations globales de fonctionnement/population	114,00	147,00
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	40,84	54,77
9	Remboursement capital /DRF	0,07	0,10
10	Dépenses d'équipement brut/RFR	0,21	0,30
11	Encours de la dette/RFR	0,50	0,72

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
- au niveau CHAPITRE pour la section d'investissement.
- avec les opérations de l'état III B 3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

NEANT

III - Les provisions sont : SEMI- BUDGETAIRES

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 675 574,13	5 189 930,82
	Section d'investissement	2 125 932,88	1 148 553,85
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (902)		1 000 000,00
	Report en section d'investissement (901)	54 929,63	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 856 436,64	7 338 484,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	781 255,35	159 836,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	781 255,35	159 836,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 675 574,13	6 189 930,82
	Section d'investissement	2 962 117,86	1 308 389,85
	TOTAL CUMULE	7 637 691,99	7 498 320,67

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		781 255,35	159 836,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		159 836,00
1321	État et établissements nationaux		11 836,00
1322	Régions		68 000,00
1323	Départements		80 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 387,75	
2121	Plantations d'arbres et d'arbu	31 521,08	
21318	Autres bâtiments publics	5 520,00	
2135	Installations générales, agenc	26 401,67	
21533	Réseaux câblés	22 730,40	
21534	Réseaux d'électrification	10 308,00	
21578	Autre matériel et outillage de	1 000,08	
2161	OEuvres et objets d'art	8 064,60	
2181	Installations générales, agenc	10 656,00	
2184	Mobilier	2 997,92	
2188	Autres immobilisations corpore	1 188,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	660 867,60	
2312	Agencements et aménag terrains	35 203,80	
2313	Constructions	139 380,60	
2315	Installations, matériel et out	479 254,20	
2318	Autres immobilisations corpore	7 029,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.A.R	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	1 721 316,09	1 446 617,55	269 596,04		4 903,10
012	Charges de personnel et frais ass.	1 827 619,53	1 821 146,50	1 248,61		5 222,22
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	743 690,40	570 005,78	591,78		173 092,84
656	Frais de fonct. groupes d'étus					
	Total des dépenses de gestion courante	4 292 626,62	3 837 971,83	271 436,53		183 218,16
66	Charges financières	68 876,25	51 379,64			17 496,61
67	Charges exceptionnelles	19 200,00	12 388,39	1 520,30		5 291,31
68	Dotations aux provisions	12 409,28	12 409,28			
622	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionn.	4 393 112,15	3 914 149,14	272 956,93		206 006,08
023	Virement sect. d'inv.	1 225 646,71				
042	Op.d'ordre de transfert entre sect.	488 468,06	488 468,06			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionn.	1 714 314,77	488 468,06			
	TOTAL	6 107 426,92	4 402 617,20	272 956,93		206 006,08
D 902	Déficit de fonctionnement repof					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges	11 000,00	17 014,93			-6 614,93
70	Prod. des services, dom, vtes	219 395,00	191 377,32	14 961,55		13 056,13
73	Impôts et taxes	3 422 392,00	3 482 704,32			-80 312,32
74	Dotations, participations	1 061 530,28	1 088 746,56	148,29		-7 364,59
75	Autres prod. de ges. cour.	68 196,00	76 540,35	7 698,95		-18 033,21
	Total des recettes de gestion courante	4 802 513,28	4 856 983,49	22 798,69		-77 268,92
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	237 506,00	237 531,84	6 203,14		-5 234,98
78	Reprises sur provisions					
	Total des recettes réelles de fonctionn.	5 040 013,28	5 094 515,33	28 001,83		-82 503,90
042	Op.d'ordre de transfert entre sect.	67 413,66	67 413,66			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionn.	67 413,66	67 413,66			
	TOTAL	5 107 426,92	5 161 928,99	28 001,83		-82 503,90
R 902	Excédent de fonctionnement re	1 600 000,00				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Emis	Restes à réaliser	Crédits annulés
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	20 265,20	9 265,20		11 000,00
204	Subventions d'équipement versées	400 869,85	383 546,25		17 323,60
21	Immobilisations corporelles	842 324,64	713 753,72	120 387,75	8 183,17
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 315 293,36	653 854,38	660 867,60	571,38
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	2 578 753,05	1 760 419,55	781 255,35	37 078,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00			500,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	300 775,12	298 099,67		2 675,45
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	301 275,12	298 099,67		3 175,45
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 880 028,17	2 058 519,22	781 255,35	40 253,60
040	Op. d'ordre de transfert entre section	67 413,66	67 413,66		
047	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	67 413,66	67 413,66		
	TOTAL	2 947 441,83	2 125 932,88	781 255,35	40 253,60
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	54 929,63			
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
13	Subventions d'investissement	186 710,00	26 874,00	159 836,00	
16	Empr. et dettes assimil. (hors 165)	452 516,92			452 516,92
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		47,06		-47,06
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	639 226,92	26 921,06	159 836,00	452 469,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	268 061,71	255 057,12		12 994,59
1068	Excédents de fonct. capitalisés	377 202,61	377 252,61		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 525,45	855,00		2 670,45
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Prod. des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	648 829,77	633 164,73		15 665,04
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 288 056,69	660 085,79	159 836,00	468 134,90
021	Virement de la section de fonctionnement	1 225 846,71			
040	Op. d'ordre de transfert entre section	486 468,06	486 468,06		
047	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 714 314,77	486 468,06		
	TOTAL	3 002 371,46	1 148 553,85	159 836,00	468 134,90
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 716 413,59		1 716 413,59
012	Charges de personnel et assim	1 822 397,31		1 822 397,31
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante	570 597,56		570 597,56
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	51 379,64		51 379,64
67	Charges exceptionnelles	13 908,69	290 413,66	304 322,35
68	Dot. aux amort. et provisions	12 409,28	198 054,40	210 463,68
71	Production stockée(ou déstockage) Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		4 187 106,07	488 468,06	4 675 574,13
D002 Déficit de fonctionnement reporté N-1				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	298 099,67		298 099,67
18	Compte de liaison :affectation Total des opérations d'équipement			
19	Neutral. et régul. d'opérations		67 413,66	67 413,66
20	Immob. incorporelles	9 265,20		9 265,20
204	Subventions d'équipement versées	383 546,25		383 546,25
21	Immobilisations corporelles	713 753,72		713 753,72
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	653 854,38		653 854,38
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immob.(reprises)			
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks Autres			
Dépenses d'investissement - Total		2 058 519,22	67 413,66	2 125 932,88
D001 Solde d'exécution négatif reporté N-1				54 929,63

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

1 -Titre émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 614,93		17 614,93
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve	206 338,87		206 338,87
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	3 482 704,32		3 482 704,32
74	Dotations et participations	1 088 894,85		1 088 894,85
75	Autres produits de gestion courante	84 229,21		84 229,21
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	242 734,98	67 413,66	310 148,64
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		5 122 517,16	67 413,66	5 189 930,82
R 002 Excéd. de fonctionnement reporté N-1				1 000 000,00

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dot., fonds div. et réserves (sauf 1068	255 057,12		255 057,12
1068	Excédents de fonctionnement capitali	377 252,61		377 252,61
13	Subventions d'investissement	26 874,00		26 874,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil (sf 1688 non bud	855,00		855,00
18	Compte de liaison :affectation			
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	47,06	290 413,66	290 460,72
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattach.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		198 054,40	198 054,40
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		660 085,79	488 468,06	1 148 553,85
R 001 Solde d'exécution positif reporté N-1				

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Émis	Rattachés	R.&R	
011	Charges à caractère général	1 721 316,89	1 446 817,55	269 596,04		4 003,10
00220	Autres fournitures concomitantes					
0023	Alimentation					
0042	Achats de prestations de servi	189 899,00	141 474,42	82 310,37		-33 885,79
00611	Eau et assainissement	15 500,00	26 249,27			-10 749,27
00612	Énergie - Électricité	195 000,00	164 817,87	8 713,22		24 468,91
00613	Chauffage urbain	65 000,00	59 705,81			5 294,19
00621	Combustibles					
00622	Carburants	6 000,00	5 923,07	66,98		9,97
00623	Alimentation	23 000,00	8 340,62			14 659,38
00628	Autres fournitures non stockées	500,00	1 509,38			-1 009,38
00631	Fournitures d'entretien	57 000,00	35 668,63	4 561,13		16 550,04
00632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	28 068,10	2 974,05		3 957,85
00633	Fournitures de voirie	25 000,00	22 050,45	1 408,80		1 540,75
00636	Vêtements de travail	9 000,00	3 532,15	1 067,86		4 399,87
0064	Fournitures administratives	15 000,00	16 444,17	817,09		-2 261,26
0065	Livres, disques, cassettes... (8 000,00	7 262,51	1 592,42		-854,93
0067	Fournitures scolaires	12 000,00	9 939,27	1 928,36		832,36
0068	Autres matières et fournitures					
011	Contrats de prestations	29 000,00	21 296,97	696,97		7 107,06
0132	Locations immobilières	3 600,00	3 370,52	392,56		-263,08
0135	Locations mobilières	3 000,00	1 513,10			1 486,90
014	Charges locatives	55 000,00	66 968,65	84,11		-12 052,76
01521	Terreins	263 439,89	241 325,10	29 216,40		-7 102,81
01522	Bâtiments					
015221	Bâtiments publics	80 000,00	101 558,70	10 439,07		-31 997,77
015228	Autres bâtiments	45 000,00	17 716,94	43 497,53		-16 214,47
01523	Voies et réseaux					
015231	Voies	100 000,00	-10 267,91	39 896,80		70 371,11
015232	Réseaux	3 000,00	14 830,24	5 694,00		-17 524,24
01551	Matériel roulant	20 000,00	14 972,17	842,39		4 185,44
01558	Autres biens mobiliers	13 000,00	16 568,13	20,63		-3 588,76
0158	Maintenance	80 000,00	72 080,20	5 686,58		2 239,21
016	Prime d'assurance					
0161	Multirisques	14 500,00	17 516,07			-3 016,07
0162	Documentation générale et tech	10 000,00	5 182,20	43,32		4 774,48
0164	Versements à des organismes de	10 000,00	7 465,00	125,00		2 410,00
0168	Autres frais divers	19 000,00	25 968,92	2 504,72		-9 473,64
0225	Indemnités au comptable et aux					
0226	Honoraires	18 000,00	29 349,32	9 224,37		-20 573,69
0227	Frais d'actes et de contentieu	3 000,00	1 200,00			1 800,00
0228	Divers	8 000,00	13 783,78			-5 783,78
0231	Annonces et insertions	10 000,00	7 313,55			2 686,45
0232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	11 725,04	28 457,16		-12 183,20
0236	Catalogues et imprimés	2 000,00	1 561,85			438,15
0237	Publications	43 000,00	36 923,15	1 461,00		4 614,85
0238	Divers		361,20			-361,20
0241	Transports de biens		56,51			-56,51
0247	Transports collectifs					
0251	Voyages et déplacements	1 800,00	88,96			1 711,04
0255	Frais de déménagement					
0257	Réceptions	1 000,00	1 191,18	162,00		-383,18
0261	Frais d'affranchissement	15 000,00	11 978,08	3 247,50		-225,58
0262	Frais de télécommunications	25 000,00	22 999,62	1 178,82		821,56

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Émis	Rattachés	R.A.R	
627	Services bancaires	1 300,00	993,90			306,10
6281	Concours divers (cotisations..)	15 000,00	14 110,74			889,26
6282	Frais de gardiennage (églises..)	73 000,00	66 519,70			6 480,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	43 000,00	42 956,31	3 122,38		-3 078,69
62876	Aux gip de rattach.		212,00			-212,00
62878	A d'autres organismes	20 000,00	18 761,68			1 238,32
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	2 056,68	1 028,34		1 914,98
63512	Taxes foncières	15 802,00	8 808,50			7 195,50
6354	Droits d'enregistrement et de					
6355	Taxes et impôts sur les véhicu	276,00				276,00
6358	Autres droits					
637	Autres impôts	8 300,00	4 794,88	240,08		3 265,04
012	Charges de personnel	1 627 619,53	1 621 148,50	1 245,81		5 222,22
	et frais assimilés					
6216	Autre personnel extérieur	50 905,12	50 905,12	699,42		-699,42
6331	Versement de transport	18 478,00	18 581,09			-103,09
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 143,00	5 165,08			-22,08
6336	Cotisations au centre national	14 332,00	15 468,74			-1 137,74
64111	Rémunération principale	708 129,00	695 983,63			12 145,37
64112	NBI, supplément familial de tr	23 423,00	30 169,43			-6 746,43
64118	Autres indemnités.	194 590,00	183 364,19			11 225,81
64131	Rémunérations	193 492,00	199 545,97			-6 053,97
64136	Indemnités de préavis et de li					
64166	Autres emplois d'insertion	22 427,00	20 177,20			2 249,80
6417	Rémunérations des apprentis	4 636,39	4 636,39			
6451	Cotisations à l'I.J.R.S.S.A.F.	181 975,00	185 213,50			-3 237,50
6453	Cotisations aux caisses de ret	341 058,00	340 939,56			128,44
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 958,00	8 896,04			61,96
6455	Cotisations pour assurance du	5 870,00	5 865,95			104,06
6456	Cotisations aux autres organes	1 480,00	846,00			634,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 471,00	9 105,41	549,39		-183,80
6478	Autres charges sociales divers					
6498	Autres charges	43 141,02	46 284,00			-3 142,98
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion	743 690,40	570 005,78	591,78		173 092,84
	courante					
6531	Indemnités	108 000,00	107 818,64			181,36
6532	Frais de mission	1 000,00				1 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 500,00	4 529,04			-29,04
6534	Cotisations de sécurité social	8 000,00	7 870,08			129,92
6535	Formation	7 600,00				7 600,00
65372	Cotisations au fonds de financ		51,34			-51,34
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	182,20			2 807,80
6553	Service d'incendie	143 781,00	143 781,00			
65541	Contrib fds compens charg terr	76 655,00	76 654,50			0,50
657341	Communes membres du GFP	10 000,00	4 256,67			5 743,33
657351	GFP de rattachements					
657382	CCAS	100 000,00	100 000,00			
657394	A caractère industriel et comm	146 174,40				146 174,40
6574	Subventions de fonctionnement	135 000,00	123 480,62			11 519,38
65885	Autres		1 391,69	591,78		-1 983,47
656	Frais de fonctionnement					
	des groupes d'élus					
TOTAL GESTION DES SERVICES		4 292 626,62	3 837 971,83	271 436,63		183 218,16

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
(a)=(011+012+014+65+656)						
66	Charges financières(b)	68 876,25	51 379,64			17 496,61
66111	Intérêts réglés à l'échéance	54 998,10	54 998,10			
66112	Intérêts - Rattachement des IC	13 880,15	-3 616,46			17 496,61
	Calcul du 66112 :					
	ICNE de l'exercice :					
	ICNE de N-1 : 0					
67	Ch. exceptionnelles(c)	19 200,00	12 388,39	1 520,30		5 291,31
6713	Secours et dots	6 000,00	2 884,64	1 020,30		2 095,06
6714	Bourses et prix	6 000,00	5 168,65	500,00		311,35
6718	Autres charges exceptionnelles		400,00			-400,00
673	Titres annulés	6 000,00				6 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles					
678	Autres charges exceptionnelles	1 200,00	3 915,10			-2 715,10
68	Dotations au provisions(d)	12 409,28	12 409,28			
6817	Dotations aux provisions pour	12 409,28	12 409,28			
022	Dépenses imprévues(e)					
TOT. DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		4 393 112,15	3 914 149,14	272 958,93		206 006,08
023	Virement à la section d'investissement	1 225 846,71				
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	488 468,06	488 468,06			
675	Valeurs comptables des immobilisations	290 413,66	290 413,66			
6761	Différence sur réalisation (+)					
6811	Dotations aux amortissements d'immobilisations	198 054,40	198 054,40			
TOTAL DES PRELEVEMENTS au profit de la sect. d'investissement		1 714 314,77	488 468,06			
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonctionnement					
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 714 314,77	488 468,06			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		6 107 426,92	4 402 617,20	272 958,93		206 006,08
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
013	Atténuations de charges	11 000,00	17 614,93			-6 614,93
6419	Remboursements sur rémunération	11 000,00	17 614,93			-6 614,93
70	Produits des services, du domaine et ventes....	219 395,00	191 377,32	14 961,55		13 056,13
70311	Concession dans les cimetières	7 832,00	7 420,85			411,15
70323	Redevance d'occupation du domi	3 284,00	4 140,00			-856,00
70388	Autres redevances et recettes					
7062	Redevances et droits des servi	9 714,00	1 983,00	8 065,00		1 666,00
70632	A caractère de loisirs	123 637,00	103 606,47	1 077,90		18 952,63
70688	Autres prestations de services	64 578,00	64 326,40	7 816,65		-7 567,05
7078	Autres marchandises					
7083	Locations diverses (autres qu'	1 350,00	900,00			450,00
70841	aux budgets annexes, régies mu	9 000,00	9 000,00			
7088	Autres produits d'activités an		0,60			-0,60
73	Impôts et taxes	3 422 392,00	3 482 704,32			-60 312,32
73111	Taxes foncières et habitation	1 705 599,00	1 761 538,00			-55 939,00
7316	Autres impôts locaux ou assim		4 231,00			-4 231,00
73211	Attribution de compensation	1 349 262,00	1 349 262,22			-0,22
73212	Dotation solidarité communaut	150 161,00	150 161,00			
73221	FNGIR	8 344,00	8 344,00			
73223	Fond ressource communale interco	88 666,00	88 666,00			
7351	Taxe sur la conso électricité	76 477,00	76 619,21			-142,21
7358	Taxe locale sur la publicité e					
7391	Taxe additionnelle aux droits	43 881,00	43 880,80			0,11
7391178	Autres rest dég contrib direct					
74	Dotations et participations	1 091 530,26	1 088 746,56	148,29		-7 384,99
7411	Dotation forfaitaire	460 892,00	460 892,00			30,00
74121	Dotation de solidarité rurale	60 697,00	60 697,00			
744	FCTVA	9 579,26	9 579,26			
74719	Autres	15 912,00	18 354,35			-2 442,35
7473	Départements	2 665,00	2 418,75			246,25
74741	Communes membres du gfp	2 934,00	465,00			2 469,00
74751	GFP de rattachement	8 950,00	16 629,21	148,29		-7 827,50
7478	Autres organismes	319 043,00	318 772,99			270,01
748314	Dotation unique compen(DUCSTF					
74834	État - Compensation au titre d	200 858,00	200 858,00			
74835	État - Compensation au titre d					
7488	Autres attributions et partici		110,00			-110,00
75	Autres produits de gestion courants	68 196,00	76 540,38	7 688,85		-16 033,21
752	Revenus des immeubles	44 837,00	41 076,71	3 658,93		101,36
758	Produits divers de gestion					
7588	Produits divers de gestion	23 359,00	35 463,65	4 029,92		-16 134,57
TOTAL GESTION DES SERVICES		4 802 513,26	4 856 993,49	22 798,69		-77 288,92
(a)=70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	237 500,00	237 531,84	5 203,14		-5 234,98
7713	Libéralités reçues	1 000,00				1 000,00
7714	Recouvrement sur créances adm	200,00				200,00
7716	Autres produits exceptionnels	1 000,00	1 541,12	1 028,34		-1 569,46
773	Mandats annulés	1 300,00	239,20			1 060,80
775	Produits des cessions d'immobi	223 000,00	223 000,00			
7788	Produits exceptionnels divers	11 000,00	12 751,52	4 174,80		-5 926,32
78	Reprises sur provisions (d)					

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
	TOT. DES RECETTES REELLES	5 040 013,26	5 094 515,33	28 001,83		92 603,00
	=a+b+c+d					
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections	67 413,66	67 413,66			
7781	Différences/réalisations (-)	67 413,66	67 413,66			
043	Opér.d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.					
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	67 413,66	67 413,66			
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXE	5 107 426,92	5 161 928,99	28 001,83		-82 503,90
	=Total des opé.réelles et d'ordre					
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 000 000,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immo.incorporelles (hors opérations et 204)	20 265,20	0 265,20		11 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00			5 000,00
2051	Concessions droits similaires	10 265,20	9 265,20		1 000,00
2088	Autres immobilisations incorpo	5 000,00			5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	400 599,85	383 540,25		17 323,60
2041412	Bâtiments et installations	10 000,00	9 176,40		823,60
2041502	Bâtiments et installations	2 720,30	1 220,30		1 500,00
2041632	Bâtiments et installations	373 149,55	373 149,55		
20422	Bâtiments et installations	15 000,00			15 000,00
21	Immo.corporelles (hors opérations)	842 324,54	713 753,72	120 387,75	8 183,17
2111	Terrains nus	15 000,00	6 214,70		8 785,30
2112	Terrains de voirie		196,00		-196,00
2113	Terrains aménagés autres que v				
2121	Plantations d'arbres et d'arbu	62 000,00	29 572,76	31 521,08	906,16
2128	Autres agencements et aménagem	36 000,00	36 094,08		-94,08
21316	Équipements du cimetière	24 000,00	23 844,79		155,21
21318	Autres bâtiments publics	17 000,00	10 200,00	5 520,00	1 280,00
2135	Installations générales, agenc	234 600,00	178 291,51	26 401,67	29 806,82
2138	Autres constructions	100 690,44	101 375,64		-785,20
21533	Réseaux câblés	95 000,00	71 788,32	22 730,40	481,28
21534	Réseaux d'électrification	85 000,00	113 673,00	10 308,00	-38 981,00
21538	Autres réseaux	30 000,00	30 500,64		-500,64
21571	Matériel roulant	14 000,00	14 075,20		-75,20
21578	Autre matériel et outillage de			1 000,08	-1 000,08
2158	Autres installations, matériel				
2161	Œuvres et objets d'art	6 000,00	8 084,60	8 084,60	-8 129,20
2181	Installations générales, agenc	25 656,00	4 121,89	10 686,00	10 878,11
2182	Matériel de transport				
2183	Matériel de bureau et matériel	25 683,00	19 140,84		9 542,16
2184	Mobilier	10 000,00	9 258,95	2 997,92	-2 256,87
2188	Autres immobilisations corpore	56 895,20	57 340,80	1 188,00	-1 533,60
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immo.en cours (hors opérations)	1 315 250,36	653 854,38	660 867,60	571,38
2312	Agencements et aménag terrains	53 000,00	17 431,80	35 203,80	364,40
2313	Constructions	135 251,20	6 998,40	139 360,60	-11 127,80
2315	Installations, matériel et out	759 142,16	268 424,18	479 254,20	11 463,78
2318	Autres immobilisations corpore	17 900,00	11 000,00	7 029,00	-129,00
238	Avances Immo corporelles	350 000,00	350 000,00		
	Total des dépenses d'équipement	2 578 753,05	1 760 419,55	781 255,35	37 078,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00			500,00
10226	Taxe d'aménagement	500,00			500,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	300 775,12	298 099,67		2 675,45
1641	Emprunts en euros	297 249,67	297 249,67		
165	Dépôts et cautionnement	3 525,45	850,00		2 675,45
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	301 275,12	298 099,67		3 175,45
	Total dépenses opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	2 880 028,17	2 058 519,22	781 255,35	40 253,60
040	Opé.d'ordre transféré entre sections	67 413,66	67 413,66		

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.A.R	Crédits annulés
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
	<i>Charges transférées</i>	67 413,66	67 413,66		
192	Moins values sur cession	67 413,66	67 413,66		
941	Opérations patrimoniales				
204412	Bâiments et installations				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	67 413,66	67 413,66		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 947 441,83	2 125 932,65	781 256,35	40 253,00
	DE L'EXERCICE				
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	54 929,63			
	REPORTE DE N-1				

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.A.R	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	186 710,00	26 874,00	159 836,00	
1311	Etat et établissements nationaux	1 870,00	1 470,00		400,00
1321	Etat et établissements nationaux	16 908,00	5 472,00	11 836,00	-400,00
1322	Régions	68 000,00		68 000,00	
1323	Départements	80 000,00		80 000,00	
13251	GFP de rattachement				
1328	Autres	19 932,00	19 932,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hor 165)	452 516,92			452 516,92
1641	Emprunts en euros	452 516,92			452 516,92
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		47,06		-47,06
2111	Terrains nus		47,06		-47,06
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	639 226,92	26 921,06	159 836,00	452 469,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	645 304,32	632 309,73		12 994,59
10222	F.C.T.V.A.	92 520,71	92 520,71		
10223	T.I.E.				
10226	Taxe d'aménagement	176 631,00	162 536,41		12 994,59
1068	Excédents de fonctionnement ca	377 252,61	377 252,61		
138	Autres subv.d'investis.transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 625,45	855,00		2 670,45
165	Dépôts et cautionnement	3 625,45	855,00		2 670,45
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
624	Produit des cessions d'immob.				
	Total des recettes financières	645 829,77	633 164,73		15 665,04
	Total recettes opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL RECETTES REELLES	1 285 056,69	660 085,79	159 836,00	468 134,90
021	Virement de la sec. de fonctionnement	1 225 646,71			
040	Opé.d'ordre transfert entre sections	488 468,06	488 468,06		
192	Plus values sur cession				
21311	Hôtel de ville				
21318	Autres bâtiments publics	259 785,30	259 785,30		
2138	Autres constructions	30 628,36	30 628,36		
28031	Frais d'études	5 396,90	5 396,90		
2804114	Voie	500,00	500,00		
28041412	Bâtiments et installations	8 191,03	8 083,32		107,71
28041492	Bâtiments et installations	618,00	618,00		
2804159	Ben mobilier, matériel, étude	1 740,05	1 740,05		
2804172	Bâtiments et installations	470,62	470,62		
2804182	Bâtiments et installations	987,37	987,37		
28042	Subventions d'équipement aux p				
280422	Bâtiments et installations	15 887,64	16 095,35		-107,71
2804412	Bâtiments et installations				
2804422	Bâtiments et installations	13 811,54	13 811,54		
28051	Concessions et droits similaires	3 000,00	3 000,00		
28068	Autres immobilisations incorpo	1 880,07	1 880,07		
28121	Plantations d'arbres et d'arbu	1 380,06	2 814,60		-1 434,54
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38	11 803,38		
281571	Matériel roulant	5 917,20	5 917,20		

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
28188	Autres installations, matériel	1 150,00	2 922,04		-1 772,04
28187	Installations générales, agenc	49 651,02	45 686,51		3 962,51
28182	Matériel de transport	30 590,30	30 590,30		
28183	Matériel de bureau et matériel	10 102,24	10 086,23		36,01
28184	Mobilier	22 930,76	22 930,76		
28186	Autres immobilisations corpore	11 946,22	12 738,16		-791,94
	Total prelev.de la sec.de fonctionnement	1 714 314,77	488 468,06		
041	Opérations patrimoniales				
204412	Bâtiments et installations				
2111	Terrains nus				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 714 314,77	488 468,06		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 002 371,46	1 148 553,85	159 836,00	408 134,90
	DE L'EXERCICE				
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF				
	REPORTÉ DE N-1				

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2021

IV - ANNEXES - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV
VUE D'ENSEMBLE GENERALE	A1

**1) VUE D'ENSEMBLE
REPARTITION**

SECTION	Non ventilé 01	0 Services génx. des admin. publ. (sf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignemt et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS						
Total dépenses réelles	554 704,15	801 273,03	229 770,22	800 305,79	274 877,65	1 184 276,39
Total recettes réelles	5 570 862,28	32 487,20	755,60	76 970,72	9 248,19	431 178,94
Solde de fonct	5 016 158,13	-769 785,83	-229 014,62	-423 335,07	-265 729,46	-753 099,45
RAR au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
SOLDE RAR fonct						
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS						
Opérations financières	420 442,96					
Equipements communaux	220 990,41	67 761,19	1 521,60	2 768,40	8 064,60	34 401,13
Equip. non communaux	374 369,65					
Total dépenses réelles	1 015 803,22	67 761,19	1 521,60	2 768,40	8 064,60	34 401,13
Total recettes réelles	1 148 553,95					
Solde d'investissement	132 750,63	-67 761,19	-1 521,60	-2 768,40	-8 064,60	-34 401,13
RAR au 31/12/N						
Total RAR dépenses	32 306,28			9 214,88	11 717,98	144 738,46
Total RAR recettes	159 836,00					
SOLDE RAR invest						
	127 529,72			-9 214,68	-11 717,98	-144 738,46

IV - ANNEXES - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV
VUE D'ENSEMBLE GENERALE	A1

**GENERALE
PAR FONCTION**

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Amenagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
100 000,00	75 346,63	76 991,72	876 130,00	1 796,66	4 675 574,13
	16 661,86	25 889,94	16 876,08	9 000,00	6 189 930,62
-100 000,00	-58 684,77	-51 101,78	-659 253,91	7 203,45	1 514 358,69
					420 442,66
	1 971,83		1 039 394,14		1 376 873,30
			9 176,40		383 546,26
	1 971,83		1 048 570,54		2 180 802,61
					1 148 553,85
	-1 971,83		-1 048 570,54		-1 032 308,66
			583 277,85		781 255,36
					159 836,00
			-583 277,85		-621 419,35

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

SECTION	Non ventilables 01	0 Services g�n. des admin. publ. (sf 01)	1 S�curit� et salubrit� publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
DEPENSES	554 704,15	801 273,03	229 770,22	500 305,79	274 977,65	1 184 278,39
R�alisations	554 704,15	801 273,03	229 770,22	500 305,79	274 977,65	1 184 278,39
011 CHARGES A CARACTE	2 254,97	285 452,36	6 632,61	213 438,03	199 606,82	380 695,16
012 CHARGES DE PERSON		365 688,13	70 376,61	241 612,71	66 935,83	709 082,79
65 AUTRES CHARGES DE C	192,20	134 382,24	143 761,00	43 379,85	4 204,90	91 677,77
66 CHARGES FINANCIERES	51 379,64					
67 CHARGES EXCEPTIONN		5 749,30		1 874,20	4 230,90	1 922,67
68 DOTATIONS AUX AMOR	12 409,28					
023 VIREMENT A LA SECT.						
042 TRANSFERTS ENTRE S	488 488,06					
Restes � r�aliser au 31/12						
RECETTES	5 570 862,28	32 487,20	755,60	76 970,72	9 248,19	431 178,94
R�alisations	5 570 862,28	32 487,20	755,60	76 970,72	9 248,19	431 178,94
002 Exc�dent ant�rieur repor	1 000 000,00					
013 ATTENUATION DE CH�		15,75		5 908,21	700,99	3 336,40
70 PRODUITS DES SERVIC	5 700,00	7 420,85		67 345,05	8 048,00	104 684,97
73 IMPOTS ET TAXES	3 482 704,32					
74 DOTATIONS, SUBVENTI	748 773,76	1 684,38	110,00	1 766,86		319 898,01
75 AUTRES PRODUITS DE	23 535,56	23 366,24	645,60	1 953,60	499,20	3 259,56
77 PRODUITS EXCEPTIONN	242 734,98					
042 TRANSFERTS ENTRE S	67 413,66					
Restes � r�aliser au 31/12						
SOLDE	5 016 158,13	-768 785,83	-229 014,62	-423 330,07	-265 729,46	-753 099,45

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

5	6	7	8	9	TOTAL GENERAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement et services urbains, environnement	Action économique	
100 000,00	75 346,63	76 991,72	876 130,00	1 796,55	4 675 574,13
100 000,00	75 346,63	76 991,72	876 130,00	1 796,55	4 675 574,13
	22 112,82	76 991,72	517 431,76	1 796,55	1 718 413,59
	101,99		358 698,25		1 822 307,31
100 000,00	53 000,00				570 597,56
					51 379,64
	132,02				13 908,69
					12 409,28
					488 468,08
	16 661,86	25 669,94	16 876,09	9 000,00	6 189 930,82
	16 661,86	25 669,94	16 876,09	9 000,00	6 189 930,82
					1 000 000,00
			7 656,55		17 614,93
			4 140,00	9 000,00	206 338,87
					3 482 704,32
	16 661,86				1 086 894,65
		25 669,94	5 079,51		84 229,21
					242 734,98
					67 413,66
-100 000,00	-55 684,77	-51 101,78	-859 253,91	7 203,45	1 514 386,69

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

SECTION	Non ventilables 01	0 Services g�n. des admin. publ. (sf 01)	1 S�curit� et salubrit� publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
DEPENSES	1 048 109,50	67 761,19	1 521,60	11 983,08	19 782,58	179 139,59
R�alisations	1 015 803,22	67 761,19	1 521,60	2 768,40	8 084,60	34 401,13
001 D�ficit ant�rieur report�	54 929,83					
10 DOTATIONS, FONDS DIV						
16 EMPRUNTS ET DETTES	298 099,67					
20 IMMOBILISATIONS INCO		9 265,20				
204 SUBVENTIONS EQUIPE	374 369,85					
21 IMMOBILISATIONS CORP	214 392,31	58 495,99	1 521,60	2 768,40	8 084,60	17 827,93
23 IMMOBILISATIONS EN C	6 598,10					16 573,20
040 TRANSFERTS ENTRE S	67 413,86					
041 OPERATIONS PATRIMO						
Restes � r�aliser au 31/12	32 306,26			9 214,68	11 717,98	144 738,46
RECETTES	1 308 389,85					
R�alisations	1 148 553,85					
001 Exc�dant ant�rieur repor						
024 PRODUIT DES CESSIOI						
10 DOTATIONS, FONDS DIV	632 309,73					
13 SUBVENTIONS D'INVEST	26 874,00					
16 EMPRUNTS ET DETTES	855,00					
21 IMMOBILISATIONS CORP	47,06					
021 VIREMENT DE SECTION						
040 TRANSFERTS ENTRE S	488 468,06					
041 OPERATIONS PATRIMO						
Restes � r�aliser au 31/12	159 836,00					
SOLDE	260 280,35	-67 761,19	-1 521,00	-11 983,08	-19 782,58	-179 139,59

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
	1 971,83		1 631 848,49		2 962 117,86
	1 971,83		1 048 570,54		2 160 862,51
					54 929,83
					298 099,67
					9 265,20
			9 176,40		383 646,26
	1 971,83		408 711,06		713 753,72
			630 683,08		653 854,36
					67 413,66
			583 277,95		761 255,35
					1 308 389,65
					1 148 553,85
					632 309,73
					26 874,00
					855,00
					47,06
					480 468,08
					159 836,00
	-1 971,83		-1 631 848,49		-1 653 728,01

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 165)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devises	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel OIN	Catégories d'emprunt
								Niveau de tx	Tx. actuarié					
TOTAL GENERAL					5 308 525,45									
163 Emprunts obligataires					0,00									
1631 Emprunts publics					0,00									
1632 Emprunts privés					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit					5 308 000,00									
1641 Emprunts en euros					0,00									
MIN190174EUR019054	Crédit local de Fra	08/11/2001		01/07/2002	305 000,00	V	(NEANT)		4,45		T		NON	A1
MIN200165EUR	Crédit local de Fra	08/07/2002		01/04/2003	600 000,00	F	(NEANT)		3,14		T		NON	A1
0002886601	Caisse de crédit :	20/03/2007		20/06/2007	400 000,00	F	(NEANT)		3,94		T		NON	A1
3081133	Caisse d'Epargne :	13/02/2009		25/06/2010	2 000 000,00	F	(NEANT)		4,32		A		NON	A1
00001659207	Caisse de crédit :	05/04/2018		15/07/2018	100 000,00	F	(NEANT)		1,58		T		NON	A1
00001659201	Caisse de crédit :	05/04/2018		15/07/2018	200 000,00	F	(NEANT)		1,89		T		NON	A1
00001659198	Caisse de crédit :	00/04/2018		15/07/2018	300 000,00	F	(NEANT)		1,58		T		NON	A1
00001659194	Caisse de crédit :	06/04/2018		15/07/2018	400 000,00	F	(NEANT)		1,58		T		NON	A1
00001817290	Caisse de crédit :	15/11/2018		15/02/2019	500 000,00	F	(NEANT)		1,58		T		NON	A1
00001817295	Caisse de crédit :	13/11/2018		15/02/2019	500 000,00	F	(NEANT)		1,58		T		NON	A1
1643 Emprunts en devises					0,00									
					0,00									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission	Date 1er remboursement	Nominale	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort.	Possibilité de rembi anticipé partiel OIN	Catégorie d'emprunt	
								Niveau de la	Tx. actuarié						
165 Dépôts et cautions reçus					3 525,45										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					3 525,45	0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilées					0,00	0,00									
1681 Autres emprunts					0,00	0,00									
1682 Bons.....					0,00	0,00									
1687 Autres dettes					0,00	0,00									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Coefficient de couverture 7 OIN	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			IC/NE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
TOTAL GENERAL				2 172 418,80					300 775,12	54 996,10		13 880,12
163 Emprunts obligataires				0,00					0,00	0,00		0,00
1631 Emprunts publics				0,00					0,00	0,00		0,00
1632 Emprunts privés				0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit				2 168 993,35					297 249,67	54 996,10		13 880,12
1641 Emprunts en euros				0,00					0,00	0,00		0,00
1641 Emprunts en euros				2 168 993,35					297 249,67	54 996,10		13 880,12
MIN190474EUR019054	NON			7 625,00	1	(NEANT)			15 250,00	0,00		0,00
MIN200165EUR	NON			37 000,00	1	(NEANT)			30 000,00	2 930,67		487,10
00028864601	NON			7 459,07	1	(NEANT)			29 836,48	1 028,61		8,18
3081133	NON			400 000,04	3	(NEANT)			333 333,33	23 040,00		8 880,00
00001666207	NON			84 096,33	17	(NEANT)			4 429,00	1 382,32		275,79
00001666201	NON			168 392,65	17	(NEANT)			8 918,00	2 764,64		557,56
00001666196	NON			254 089,00	17	(NEANT)			13 376,59	4 146,97		836,37
00001666194	NON			338 785,32	17	(NEANT)			17 835,99	5 528,29		1 115,16
00001817290	NON			434 672,97	17	(NEANT)			22 119,94	7 086,70		856,46
00001817205	NON			434 672,97	17	(NEANT)			22 119,94	7 086,70		856,46
1643 Emprunts en devis				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couv-erture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 31/12/N	Durée réelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			IC NE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
165 Dépôts et cautionnements reçus				3 525,45					3 525,45	0,00	0,00	0,00
				3 525,45					3 525,45	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes accumulées				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons.....				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

IV ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE

IV

A2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts vendés par type de taux (taux au 31/12/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de taux selon le cap restant du
SALLE ECLUSE N°325	GFFL N°0190545	308 000,00	1	240						7 625,00	4,45			100,00
ECLUSE DIVERS N°327	GFFL N°MIR200165	600 000,00	1	240						37 500,00	5,14	2 930,87		100,00
AMENAG RD66 N°330	CALHL N°28864601	400 000,00	1	180						7 459,07	3,94	1 028,61		100,00
PLACE 3EM M.N°331	CE N°3081133	2 000 000,00	1	180						400 000,04	4,32	23 040,00		100,00
DIVERS TRAVX 1669207	CALHL N°1669207	100 000,00	1	240						84 686,33	1,58	1 382,32		100,00
BRIL EQUIP. N°1669198	CALHL N°1669198	300 000,00	1	240						254 089,00	1,58	4 148,97		100,00
CANAL ZAC. N°1669201	CALHL N°1669201	200 000,00	1	240						169 362,65	1,58	2 784,64		100,00
CENTRE TEC.N°1669194	CALHL N°1669194	400 000,00	1	240						338 785,32	1,58	5 629,29		100,00
ZAC COTE G.N°1817295	CALHL N°1817295	500 000,00	1	240						434 672,97	1,58	7 086,70		100,00
AMENAG. DIV.1817290	CALHL N°1817290	500 000,00	1	240						434 672,97	1,58	7 086,70		100,00
TOTAL EMPRUNTS A TAUX F		5 305 000,00								2 168 893,35		54 906,70		
CAUTIONS DIVERS	CAUTIONS DIVERS	3 525,45								3 525,45				
Total général		5 308 525,45								2 172 418,80		54 906,70		

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.4 - Etat de répartition de l'encours

Structures	(1) Indicés en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique).	Nb de produits 10,00 % de l'encours 100,00 Mt en euros 2 168 893,35					
Taux variable simple plafonné (csp) ou encadré (tuano)						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb de produits % de l'encours Mt en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nb de produits % de l'encours Mt en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nb de produits % de l'encours Mt en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb de produits % de l'encours Mt en euros					
(F) Autres types de structures	Nb de produits % de l'encours Mt en euros					

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.8 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
RD 88 ZONE 6 (330)	400 000,00	7 459,07	30 865,09	1 028,61	29 836,48
DIVERS TRAVX (1669207)	100 000,00	84 696,33	5 841,32	1 382,32	4 459,00
BNL EQUIPEMENTS (1669198)	300 000,00	254 089,00	17 523,96	4 146,97	13 376,99
CANAL ZACHARIE (1809201)	200 000,00	169 392,65	11 682,64	2 764,64	8 918,00
CENTRE TECHN (1669194)	400 000,00	338 785,32	23 365,28	5 529,29	17 835,99
ZAC COTE GRANGER (1817295)	500 000,00	434 672,97	29 208,64	7 086,70	22 119,94
AMENAGEMENTS DIV (1817290)	500 000,00	434 672,97	29 208,64	7 086,70	22 119,94
CREDIT AGRICOLE LML	2 400 000,00	1 723 766,31	147 691,57	29 025,23	118 666,34
ECLUSE (326)	305 000,00	7 625,00	15 250,00		15 250,00
DIVERS ECLUSE (327)	600 000,00	37 500,00	32 930,87	2 930,87	30 000,00
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEME	905 000,00	45 125,00	48 160,67	2 930,87	45 250,00
PLACE 3EM MILL (331)	2 000 000,00	400 000,04	156 373,33	23 040,00	133 333,33
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000,00	400 000,04	156 373,33	23 040,00	133 333,33
TOUT CONFONDU	5 305 000,00	2 168 893,35	352 245,77	54 996,10	297 249,67

A2.9 AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
CAUTION MR FEKARCHA MAYOUF	40,00		40,00
CAUTION MR HAMZA-CHERIF HASSAN	40,00		40,00
CAUTION CLUB DU CHIEN LORETTOIS	300,00		300,00
CAUTION DIRECTION EHPAD (élevateur PMR)	90,00		90,00
CAUTION MME BRAZ (élevateur PMR)	30,00		30,00
CAUTION FORMICA SANTO	380,45		380,45
CAUTION PAYARD JULIE	40,00		40,00
CAUTION DIAZ CHRISTOPHE/LAURA	40,00	40,00	
CAUTION RUELLE ALICE	45,00		45,00
CAUTION CATHERIN DOMINIQUE	40,00		40,00
CAUTION MARINEO VINCENT			45,00
CAUTION RUELLE ALICE	45,00		45,00
DIVERS	2 500,00	810,00	1 690,00
TOTAL CAUTIONNEMENTS	3 525,45	850,00	2 675,45

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	DELIBERATION DU
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 7 622 €	06/12/2011
Linéaire	<p><u>Biens ou catégories de biens amortis :</u></p> <p><u>Durée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - immobilisations incorporelles 2 ans - mobilier 10 ans - mobilier urbain 10 ans - matériels de bureau électrique ou électronique 5 ans - matériels informatique 2 ans - véhicules 5 ans - équipements sportifs 10 ans - installation et appareils de chauffage 10 ans - matériels classiques 10 ans - appareil de lavage 20 ans - équipements de cuisine 10 ans - autre agencement et aménagements de terrains 20 ans - agencements et aménagements de bâtiments, 15 ans - immeuble de rapport 30 ans - MVS 20 ans - Subventions versées à des personnes de droit privé (biens matériel et études) 5 ans - Subventions d'équipements versées à des personnes de droit privé ou public (biens immobiliers, ou des installations) 30 ans - Subventions versés pour des projets d'intérêt national 30 ans Subventions pour les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précitées 5 ans 	<p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>06/12/2011</p> <p>23/10/2000</p> <p>22/02/2016</p> <p>22/02/2016</p> <p>24/01/2012</p> <p>22/02/2016</p>

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Credits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		368 688,78	365 513,33
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		368 688,78	365 513,33
16	Emprunt dettes assés hors 16449 et 166(A)	300 775,12	298 099,67
1641	Emprunts en euros	297 249,67	297 249,67
165	Dépôts et cautionnement	3 525,45	850,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		500,00	
10	Reversement de dotations	500,00	
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
	Transferts entre sections M.C.P.D	67 413,66	67 413,66
	Reprises d'Autofinancement antérieur (C)	67 413,66	67 413,66
10	Dotations fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. reprises au résultat		
15	Sur provisions pour risques et charges		
192	Moins values sur cession	67 413,66	67 413,66
	Charges transférées D=E+F+G		
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Soles d'exécution D001 de l'exercice au 31/12	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	365 513,33	781 255,35	54 929,63	420 442,95

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		1 962 366,48	743 525,18
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)	268 051,71	255 057,12
10222	F.C.T.V.A.	92 520,71	92 520,71
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement	175 531,00	162 536,41
	Autres rec. financières (b)		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
274	Remboursement de prêts		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	488 468,06	488 468,06
15	Prov. pour risques et charges		
.9	Prov. pour dépréciation		
192	Plus values sur cession		
21311	Hôtel de ville		
21316	Autres bâtiments publics	259 785,30	259 785,30
2136	Autres constructions	30 628,36	30 628,36
28031	Frais d'études	5 398,90	5 398,90
2804114	Vainc	500,00	500,00
2804112	Bâtiments et installations	8 191,03	8 083,32
2804182	Bâtiments et installations	616,00	616,00
28041681	Bien mobilier, matériel, étude	1 740,05	1 740,05
2804172	Bâtiments et installations	470,62	470,62
2804182	Bâtiments et installations	987,37	987,37
280422	Bâtiments et installations	15 987,64	16 095,35
2804412	Bâtiments et installations		
2804422	Bâtiments et installations	13 811,54	13 811,54
28051	Concessions et droits similaires	3 000,00	3 000,00
28066	Autres immobilisations incorpo	1 880,07	1 880,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbu.	1 380,06	2 614,60

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38	11 803,38
281571	Matériel roulant	5 917,20	5 917,20
28158	Autres installations, matériel	1 150,00	2 922,04
28181	Installations générales, agenc	49 651,02	46 688,51
28182	Matériel de transport	30 590,30	30 590,30
28183	Matériel de bureau et matériel	10 102,24	10 066,23
28184	Mobilier	22 930,76	22 930,76
28188	Autres immobilisations corpore	11 946,22	12 738,16
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vlr. de la sect. de fonct. (d)	1 225 846,71	

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice au 31/12	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	743 525,18	159 836,00	0,00	377 252,61	1 120 777,79

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	420 442,96
Recettes propres disponibles	1 120 777,79
Solde	700 334,83

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE		A10.1

A10.1 - Etat des entrées des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
À titre onéreux		750 012,47		
	PORTABLE DELL LATITUDE 5510 + ACCESSOIRES + MICROSOFT OFFICE	1 406,04		1
	ACQUISITION TERRAIN PARCELLES A330-A332 Surface 0ha 0a 21ca	222,62		
	INSTALLATION TELEGESTION CDE MANUELLE CHAUFFERIE SDF BD262	1 220,30		15
	ACQUISITION TERRAIN PARCELLE C 1091 Surface 00ha 00a 04 ca	235,75		
	FOURNITURE 4 TENTES PLIANTES FOURNITURE 4 TENTES PLIANTES	3 737,52		1
	MISSION CTC BTS TVX MISES AUX NORMES SSI GRPE SCOLAIRE+ANIM	100 386,25		15
	FOURNITURE LOGICIEL GESTION DU FOURNITURE LOGICIEL GESTION DU	9 710,40		2
	FOURNITURE 10 DEFIBRILLATEURS SEMI-AUTO AVEC ACCESSOIRES Ele	19 900,80		5
	MISSION SPS-MO-TVX REFLECTION TOITURE POLE JEUNESSE	129 891,00		
	2 NETTOYEURS HAUTE PRESSION DIMACO TSL 15 240H+ACCESSOIRES	5 760,00		1
	TVX REFLECTION ECLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR PLAINE DE GREZIEUX	30 500,64		
	REMPLACEMENT LUMINAIRES PAR LEDS PORTE EST	30 949,20		
	FOURNIT. 3 URNES + 6 POTEAUX SUPPORT TELESCOPIQUES ELECTION	1 152,00		1
	TVX REFLECTION FONTAINE TOTEM PLACE DU 3EME MILLENAIRE	9 796,44		
	FOURNITURE 200 BARRIERES DE CH CHANTIER "VILLE DE LORETTE"	6 057,60		1
	NOUVEAU COLUMBARIUM+AMENAGEMENT JARDIN DU SOUVENIR	23 844,79		
	CHAUDIERE ELM LEBLANC EGALIS A CONDENSATION 46L LOGT FONCTION	4 121,89		10
	1 PUPITRE CONFERENCE+ACCESSOI RES COULEUR MERISIER	1 804,80		1
	MOBILIER PETITE ENFANCE RAM MOBILIER PETITE ENFANCE RAM	1 971,83		1
	FOURNITURE 18 CLOISONS PLEXI GLASS PIELECTIONS 2021	4 708,80		1
	CHAMBRE FROIDE NEGATIVE POUR SNACL BNL	7 728,00		1
	2 CAMERAS VIDEO PIETON REVEAL D3 POLICE MUNICIPALE avec extb	1 521,60		1
	1 PC FIXE URBA+ 1 PORTABLE BNL /CCAS+1 PC ACCUEIL+ACCESSOIRES	4 086,80		1
	ACQUISITION TERRAIN PARCELLE B 1108 Surface 00ha 02a 03ca	4 800,00		

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE		A10.1

A10.1 - Etat des entrées des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
	TVX ENFOUISSEMENT RESEAU ET RE FECTION EP RUE DES EGLANTINES	33 457,80		
	TVX EXTENSION SYSTEME DE VIDEO SUREVILLANCE CTM/BLONDIERES/R	84 000,00		15
	2 TABLES PLIANTES + 20 CHAISES COQUES EMPILABLES SALLE PETANQ	781,20		1
	HALLE EMILE SOULIER 2021 PARTICIPATION REHABILITATION	9 176,40		15
	ASPIRATEUR ELECTRIQUE Modèle G GLUTTON Electric H20 P'VOIRIE	14 075,20		5
	FOURNITURE 25 BUREAUX SCOLAIRE FOURNITURE 25 BUREAUX SCOLAIF	2 768,40		1
	TVX AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLAINE DE GREZIEUX TERRASSEM	36 094,08		
	TVX REFLECTION ECLAIRAGE PUBLIC RUES LILAS-PRAIRIES-NATURE-VER	49 266,00		
	REALISATION PORTE EN PIERRE DE VILLEBOIS "JAUNE" SITE CANAL Z	16 129,20		
	TVX LIAISON EN FIBRE OPTIQUE HDVIRD PT PORTE OUEST/CTM/BNL	98 739,12		
	A titre gratuit			
	Mise à disposition			
	Affectation			
	Concession ou affermage			
	Divers			
	TOTAL GENERAL	750 012,47		

		IV - ANNEXES						IV
		ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE						A10.2
		A10.2 - Etat des sorties des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)						
Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values	
A titre onéreux	ACQUISITION JARDIN MENAGERIE PARCELL	4 614,11			4 614,11	47,06	-4 567,05	
A titre gratuit								
Mise à disposition								
Affectation								
Mise en concession ou affermage								
Mise à la réforme								
Divers								
TOTAL GENERAL		4 614,11					-4 567,05	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - Opérations liées aux cessions

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produits des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	223000,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	290413,66

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE		A10.4

A10.4 - Etat des entrées des immobilisations (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
A titre onéreux		350 000,00		
A titre gratuit		350 000,00		
Mise à disposition	ZAC C. GRANGER AVANCE 2021 ECHEANCE 31/05/2021+30/09/2021			
Affectation				
Concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		350 000,00		

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE		A10.5

A10.5 - Etat des sorties des immobilisations (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
A titre onéreux							
A titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mise en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2021

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année		Catégorie d'emprunt	Indices de devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Tx	Index	Taux actuariel	Tx	Index			Taux actuariel	Intérêts
Totaux généraux					3 251 124,05	1 578 147,48										22 783,15	972 843,36
HMF N°163 CH1265	1997	C	EMPRUNT	CDC - TAUX 45% de	210 525,52	51 615,68	32 an(s)	A	1,55		1,55	1,55				391,05	3 155,27
HMF N°164 CH1265	1998	C	27 LOG PLACE E B	CDC-TAUX 45% de	670 132,03	348 544,51	37 an(s)	A	2,05		2,05	2,30				5 276,92	22 562,22
HMF N°901 CH1265	1993	C	114 RUE J JAURES	CDC-TAUX 46% de	55 256,10	34 125,43	37 an(s)	A	2,05		2,05	2,30				597,22	1 623,40
HMF N°902 CH1265	2000	C	AMELIORATION LO	CDC-TAUX 46% de	14 994,70	8 894,70	32 an(s)	A	1,55		1,55	1,80				39,81	594,40
HMF N°1443 CH126	2005	C	2 LGTS/24 9 RUE	CDC-TAUX 100%	56 260,70	36 236,51	21 an(s)	A	1,27		1,27	1,52				333,24	4 423,25
HMF N°1444 CH126	2005	C	21 LGT SUR 24 9	R CDC-TAUX 100%	1 000 195,71	272 543,66	21 an(s)	A	1,27		1,27	1,52				3 462,55	46 025,71
HMF N°1445 CH126	2005	C	1 LGTS/24 9 RUE	CDC-TAUX 100%	47 895,81	12 993,97	21 an(s)	A	1,27		1,27	1,52				182,02	2 194,24
HMF N°1616 CH108	2005	C	31 RUE J JAURES	CDC-TAUX 39% de	364 613,12	64 493,32	20 an(s)	A	2,05		2,05	2,05				1 297,29	20 632,24
HMF N°1656 CH126	2006	C	R&am emprunts 152	DC - TAUX 100%	154 050,21	103 761,61	25 an(s)	A	2,05		2,05	2,30				1 556,42	8 114,40
HMF N°1656 CH126	2008	C	DURAFOUR/BROSS	CDC-TAUX 100%	1 200 843,47	618 799,21	25 an(s)	A	2,05		2,05	2,05				0 231,24	57 814,10

IV - ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations :		
ADAPEI	739,00	
AIDE ALIMENTAIRE LORETTOISE	550,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2021 : 1 039,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG LORETTOIS	150,00	
ANCIENS COMBATTANTS VICTIMES DE GUERRE	175,00	
ARABESQUE	132,00	
AS DE TREFLE	133,00	
ASS.FEMMES ELUES LOIRE	133,50	
ASSOC.SPORTIVE COLLEGE GRAND CROIX	120,00	
BANQUE ALIMENTAIRE	303,00	
BASKET-CLUB LORETTE	2 581,07	
BKX VALLEE DU GIER	150,00	
BLEUET DE FRANCE	150,00	
BTP CFA LOIRE	300,00	
CENTRE SOCIAL LORETTE LES COULEURS DU MONDE	0 000,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2021 : 4 308,08 €
CERPI PAYS DU GIER	133,50	
CHASSE DE LORETTE	165,00	
CRECHE COLINE ET COLAS	63 000,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2021 : 11589,00 €
CONSEIL PARENTS D'ELEVES LORETTE	615,00	
DICTEE EN FETE	160,00	
DYNAMIC CLUB	333,50	
EDELWEISS	1 162,00	
EMAS LORETTE	2 030,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2021 : 6311,39 €
FCPE PARENTS D'ELEVES DORLAY	160,00	

IV - ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FNATH ACCIDENTES DU TRAVAIL	150,00	
FRANCE ALZHEIMER	200,00	
JEUNESSE AU PLEIN AIR LOIRE	132,00	
JUDO CLUB	1 983,00	
KARATE CLUB	1 332,00	
PLAISIR DE CHANTER	132,00	
PRISME 21 LOIRE	200,00	
PETANQUE LORETTOISE	472,00	
RESURGENCE TRANSHEPATE	100,00	
SECOURS POPULAIRE LORETTE		
SOLIDARITE FEMMES LOIRE ASSOC		CHARGES SUPPLEMENTIVES 2021 : 8 958,46 €
SOS AMITIE REGION SAINT ETIENNE	135,00	
SOUVENIR FRANCAIS	150,00	
SPORTING CLUB GD-CROIXLORETT	134,00	
TENNIS CLUB DE LORETTE	2 065,20	
UNION CYCLO DU GIER	710,00	
UNIVERSITE POUR TOUS	653,00	
VIE LIBRE	150,00	
CENTRES MUSICAUX RURAUX LOIRE	200,00	
Entreprises :	18 761,68	
Personnes physiques :		
Autres :		
BEAUTY ACADEMY	50,00	
CHAMBRE DES METIERS AURA	100,00	
INSTITUT DES METIERS DE ST ETIENNE	150,00	
OGEC LORETTE	43 450,75	

IV - ANNEXE		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Montant du fonds de concours ou de la subvention (nature)	Prestations en nature
1 260,54		
Personnes de droit public		
Etat :		
Régions :		
Départements :		
Communes :		
9 176,40	Investissement	
4 256,67	Fonctionnement	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC, ...):		
SYNDICAT INTERCOMMUNAL ELECTRICITE DE LA LOIRE		
Autres :		
100 000,00		
76 654,50		
143 761,00		
4 170,37		
8 538,81		
4 635,15		
406 607,74		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
FLIERE ADMINISTRATIVE - 2		17,00	1,00	18,00	11,69	0,00	11,69	
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Affiché principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Rédacteur territorial	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00	
Agent Administratif Principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	
TECHNIQUE - 3		23,00	7,00	30,00	19,00	0,00	19,00	
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Ingénieur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Technicien Supérieur Chef	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00	
Adjoint technique	D	13,00	0,00	13,00	11,00	0,00	11,00	
Adjoint Technique	C	0,00	7,00	7,00	3,00	0,00	3,00	
SOCIALE - 4		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	
Agent spécialisé Principal 1ère classe école maternelle	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spécialité Principal 2ème classe école maternelle	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialité des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
MEDICO-SOCIALE - 5		1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur Jeunes enfants	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CULTURELLE - 8		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de cuisine/Pâtisserie Principal 2ème Cls	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du Patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATION - 9		8,00	8,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
POLICE MUNICIPALE - 10		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier chef Principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		60,00	18,00	78,00	42,00	0,00	42,00
POUR MEMOIRE SITUATION AU 1/1/2021		54,00	0,00	54,00	37,00	0,00	37,00
POUR MEMOIRE SITUATION AU 1/1/2021		6,00	7,00	7,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*0,5) ; Emplois non cités : exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Technique Contractuel Ecoles primaire	C	TECH	371		3-2	CDD
Adjoint Technique Contractuel Ecole maternel	C	TECH	371		3-2	CDD
Adjoint Technique Contractuel tous services	C	TECH	371		3-1	CDD
Adjoint d'animation Contractuel	C	ANIM	371		3-2	CDD
Adjoint animation contrat aidé	C	ANIM		16 531,00	A (Contrat aidé)	Contrat aidé
Adjoint animation contrat aidé	C	ANIM		16 531,00	A ()	Contrat aidé
Adjoint d'animation Contractuel	C	ANIM	371		3-2	CDD
Adjoint d'animation Contractuel	C	ANIM	371		3-2	CDD
Adjoint d'animation Contractuel	C	ANIM	371		3-2	CDD
Adjoint d'animation Contractuel	C	ANIM	371		3-2	CDD
Adjoint d'animation Contrat Aidé	C	ANIM		16 531,00	A (Parcours Emplois Car	Contrat de droit privé
Adjoint d'animation - Surveillant Etudes	C	ANIM		2 448,00	3-2	CDD
Adjoint d'animation - Surveillant Etudes	C	ANIM		2 448,00	3-2	CDD
Adjoint d'animation - Surveillant Etudes	C	ANIM		2 448,00	3-2	CDD

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois au niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque le quota de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emploi fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les contrats particuliers devront être libellés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3, 110 et 110-1

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE			C3.1
Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Métropole St Etienne Métropole	01/01/2003	CVAE + CFE	

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date de délibération	Nature de l'activité	TVA
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	29/01/1855	N°1 29/01/1855	SPA	NON

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	SIRET	Nature de l'activité	TVA
ETS LORETTOIS	BUDGET ETABLISSEMENTS LORETTOIS	05/12/2011	DCM 2011-12-03	21420123800083	SPIC	OUI

IV - ANNEXE	IV
PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 002 371,46	2 180 962,51	781 256,36	40 253,60
RECETTES	3 002 371,46	1 148 563,85	159 836,00	468 134,50
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 107 426,92	4 675 574,13		206 006,08
RECETTES	6 107 426,92	6 189 830,82		-82 503,90
2 - BUDGETS ANNEXES BUDGET DES ETS LORETTOIS				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	851 783,11	766 118,13	89 033,20	17 631,78
RECETTES	851 783,11	389 805,09	325 656,90	9 803,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	241 542,14	100 799,32		14 224,83
RECETTES	241 542,14	95 309,34		148 232,80
3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 854 154,57	2 945 980,64	850 268,55	57 866,38
RECETTES	3 854 154,57	1 538 358,94	485 492,90	477 936,03
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 348 969,06	4 776 373,45		220 230,91
RECETTES	6 348 969,06	6 285 240,10		63 728,90
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	10 203 123,63	7 722 354,09	850 268,55	278 116,29
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 203 123,63	7 823 599,10	485 492,90	541 666,93

IV - ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Base notifiée (si connue à la date du vote)	Variation des bases(N-1)	Taux Appliqués par déc. du cons. munic.	Variation de taux /N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit /N-1 %
Taxe d'habitation	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 908 713,00	0,00 %	37,45 %	0,00 %	1 721 234,00	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25 359,00	0,00 %	51,01 %	0,00 %	12 957,00	0,00 %
C.F.E.	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
TOTAL	4 934 072,00	0,00 %			1 804 191,00	0,00 %

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice
	Nombre de membres présents
	Nombre de suffrages exprimés
	VOTES : Pour
	Contre
	Abstentions
	Date de convocation :

2022-06-77- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que dépenses et recettes sont appuyées des pièces justificatives.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Madame Eveline ORIOL, adjointe au Maire vous propose de déclarer que le compte de gestion des Etablissements lorettois, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren.

2022-06-78- SERVICE DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU, la délibération en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

VU, la délibération en date du 27 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1,

VU, la délibération en date du 7 octobre 2021 approuvant la décision modificative n°2,

VU, la délibération en date du 14 décembre 2021 approuvant la décision modificative n°3,

VU, les conditions d'exécution du budget 2021.

VU, le compte de gestion dressé par le Trésorier ;

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur TARDY Gérard, pour le service des ETABLISSEMENTS LORETTOIS :

- 1) Lui donner acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	26 610, 43 €	
Opérations de l'exercice	74 188, 89 €	95 309, 34 €
Totaux	100 799, 32 €	95 309, 34 €
Résultats de clôture	5 489, 98 €	
RESULTATS DEFINITFS	5 489, 98 €	
LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	98 117, 57 €	
Opérations de l'exercice	667 000, 56 €	389 805, 09 €
Totaux	765 118, 13 €	389 805, 09 €
Résultats de clôture	375 313, 04 €	
Restes à réaliser	69 033, 20 €	325 656, 90 €
TOTAUX CUMULES	834 151, 33 €	715 461, 99 €
RESULTATS DEFINITFS	118 689, 34 €	
LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	124 728, 00 €	
Opérations de l'exercice	741 189, 45 €	485 114, 43 €
Totaux	865 917, 45 €	485 114, 43 €
Résultats de clôture	380 803, 02 €	
Restes à réaliser	69 033, 20 €	325 656, 90 €
TOTAUX CUMULES	934 950, 65 €	810 771, 33 €
RESULTATS DEFINITFS	124 179, 32 €	

- 2) Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;
- 3) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. DI GUSTO Dominique demande à quoi correspondent les coûts à la p22 sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire et la Boulangerie. MME ORIOL Evelyne répond qu'il s'agit de l'achat en VEFA de la Maison de santé et des travaux d'aménagement de la Boulangerie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren.

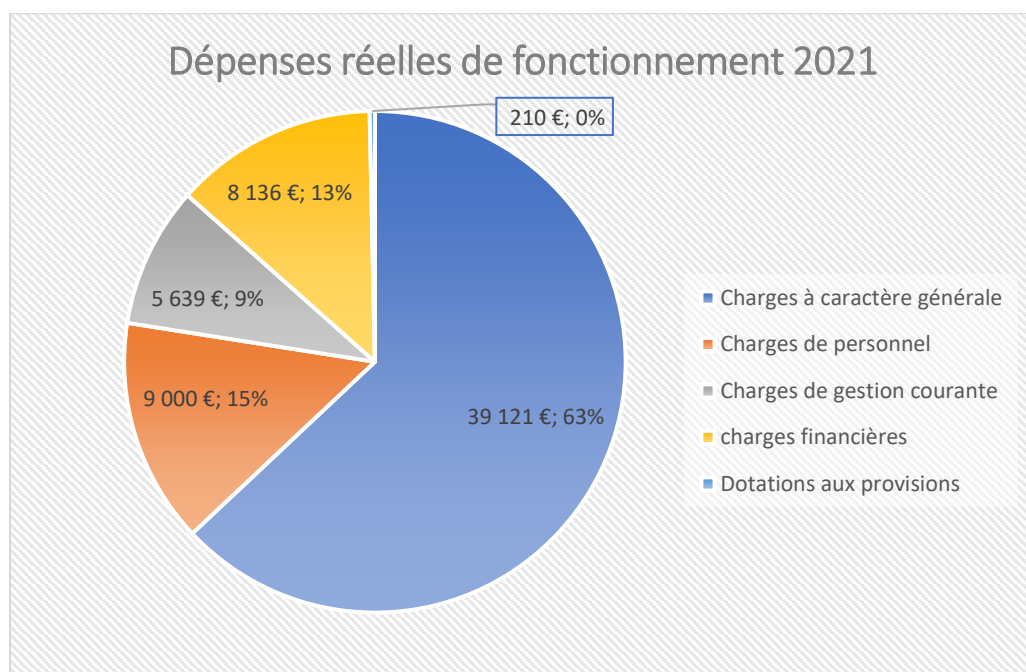
NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DES ETBS LORETTOIS 2021

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Exercice	Montant	Evolution
2018	153 842, 14 €	
2019	94 595, 91 €	-38,5 %
2020	55 033, 28 €	-41,8 %
2021	62 105, 62 €	+ 12,9 %

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une forte baisse en 2018 et 2019 et sont redevenus à des valeurs habituelles en 2020. En effet, les travaux réalisés en 2018 et 2019 pour l'aménagement du VIVAL, imputés en fonctionnement, ont considérablement alourdi temporairement la section de fonctionnement. En 2021, la hausse est liée à l'intégration de charges en lien avec la Maison de santé pluridisciplinaire.



Les charges à caractère général (011)

Exercice	Montant	Evolution
2018	136 119, 00 €	
2019	66 500, 69 €	-51,1 %
2020	37 443, 30 €	-43,7 %
2021	39 120, 94 €	+4,5 %

Il est constaté de fortes baisses sur les articles liés à l'aménagement du VIVAL en 2018-2019 bâtiments publics (615221) et du conseil juridique pour le montage juridique de plusieurs baux (Boulangerie, Petit Grain, Vival) pour frais d'honoraires (6226). En 2021, la hausse est minime malgré le paiement de certaines nouvelles charges en lien avec l'aménagement de la Maison de santé.

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Elles sont fixes dans le temps : 9 000 € par an.

Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux loyers et charges locatives des biens mis en location par la Commune à des commerçants ou artisans.

Exercice	Recettes réelles	Evolution
2018	80 507, 50 €	
2019	71 454, 88 €	-11,2 %
2020	62 199, 59 €	-12,9 %
2021	95 309, 34 €	+53,2 %

La diminution en 2020 est due en grande partie à la gratuité de loyers octroyée à certains locataires pour les soutenir face à la crise sanitaire en cours (6 147 € HT au total). En 2021, l'augmentation est très forte avec l'encaissement de nouveaux loyers (sur une partie de l'année) pour la Maison de santé, la boulangerie du Totem et le Petit Grain.

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers

Les dépenses d'investissement se ventilent selon trois grands items :

- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23 ;
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16.

Immobilisations corporelles et incorporelles (chapitres 20, 21 et 23)

Exercice	Montant HT	Evolution
2018	75 193, 19 €	
2019	6 220, 80 €	-91,7 %
2020	486 065, 47 €	+7 713,6 %
2021	639 348, 01 €	+31,5 %

Plusieurs opérations dans le but de soutenir le commerce local ont été menées en 2021 avec des dépenses suivantes constatées au compte administratif 2021.

Opérations	Montant HT
Maison de santé pluridisciplinaire	510 651, 86 €
Boulangerie le Totem	128 696, 15 €
TOTAL	639 348, 01 €

Les recettes d'investissement

Exercice	Recettes réelles d'investissement	Evolution
2018	223 994, 20 €	
2019	0, 00 €	-75,9 %
2020	249 166, 00 €	-35,7 %
2021	373 149, 55 €	+49,8 %

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

Le recours à l'emprunt et le versement des cautions

L'annexe financière joint au compte administratif décrit précisément les produits affectés à cette section.

Les subventions d'investissement

Exercice	Etat	Région	Département	SEM	Autres
2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2020	66 710, 10 €	180 000, 00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2021	0, 00 €	0, 00 €	0, 00 €	0, 00 €	373 149, 55 €

En 2021, une subvention d'équilibre de 373 149, 55 € a été versée par le budget général de la Commune de Lorette.

Focus sur l'encours de la dette

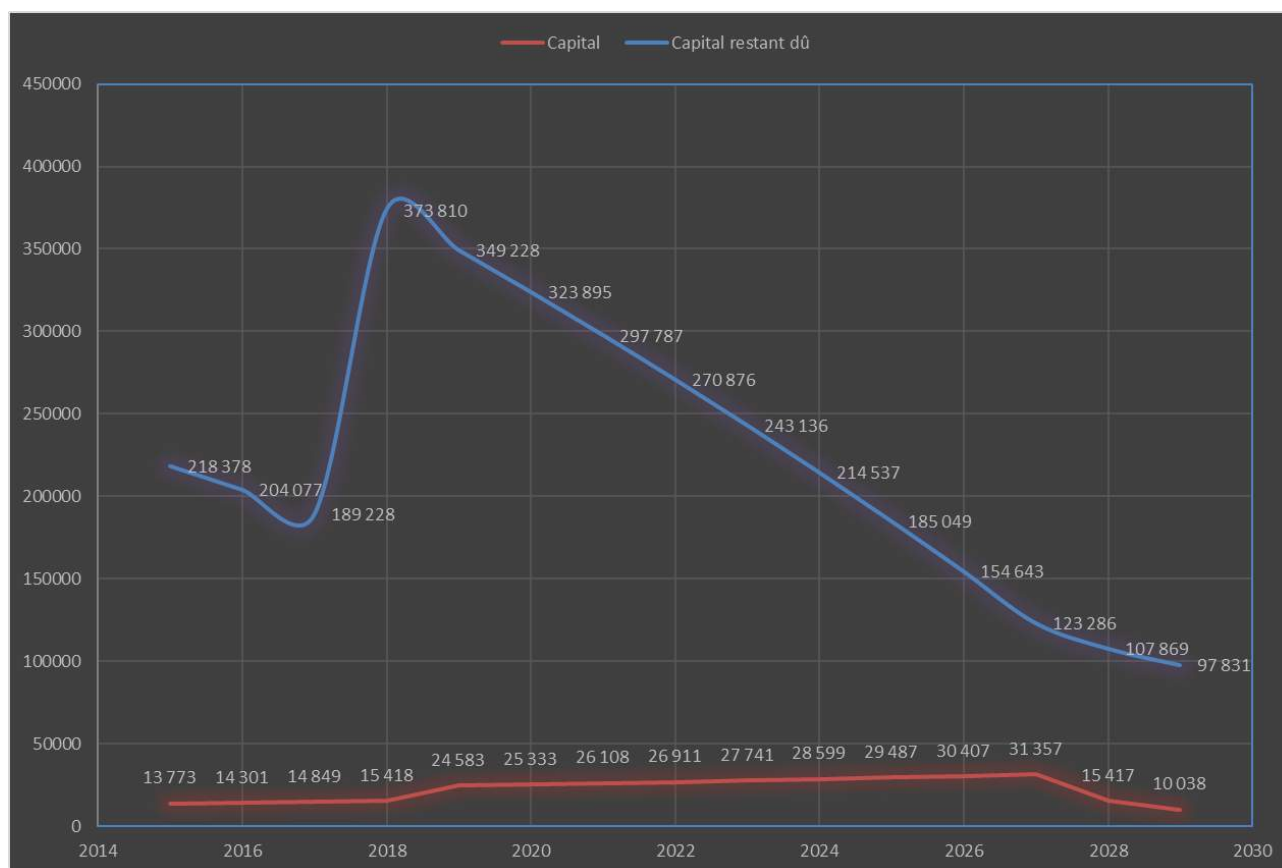
L'état de la dette

L'état de la dette est présenté dans les annexes IV.

Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 297 787, 01 € contre 323 895, 30 €.

La Ville a dû rembourser en 2021, 26 108, 29 € de capital et régler 7 928, 47 € d'intérêts, soit un total de 34 036, 76 € d'annuité à payer au cours de l'exercice (échéance constante).

A cette date, 2 emprunts sont toujours en cours (2 au Crédit Agricole).



REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ETABLISSEMENT LORETTOIS

BUDGET PRIMITIF ETABLISSEMENT LORETTOIS

Numéro SIRET : 21420123800083

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

2021

PAGE	CONTENU	Jointes	Sans objet
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5/6	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
7	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
8	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
9	B1 - Balance générale du budget - dépenses		
10	B2 - Balance générale du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
11/12	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
16	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan		
18/23	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
24/27	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
28	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
29	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
30	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
31	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
32	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
33	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - F		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - I		X
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctio		X
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investis		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7.4.1 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Fonc		X
	A7.4.2 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Invest		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
34	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
35	A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
36	A10.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
37	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12.1 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.2 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.3 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.4 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
38	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		X
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
39	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'	X	
40	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
41	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
42	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Autres éléments d'information - Identification des flux croisés		X
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
43	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
44	D2 - Arrêté et signatures	X	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

42123009	Commune : BUDGET DES ETS LORETTOIS	BUDGET 2021
----------	------------------------------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES , FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (col. h du recensement INSEE)	4 741,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	9,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : SAINT ETIENNE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
4 744 299,0000	5 185 846,0000	1 093,8296	879,5769	960,1601

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moy. natio. de la strate

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
 - au niveau CHAPITRE pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

NEANT

- III - Les provisions sont :

SEMI-BUDGETAIRES

- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

- V - Le budget a été voté :

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE <small>(mandats et titres)</small>	Section de fonctionnement	74 188,89	95 309,34
	Section d'investissement	667 000,56	389 805,09
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	26 610,43	
	Report en section d'investissement (001)	98 117,57	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		865 917,45	485 114,43
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	69 033,20	325 656,90
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	69 033,20	325 656,90
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	100 799,32	95 309,34
	Section d'investissement	834 151,33	715 461,99
	TOTAL CUMULE	934 950,65	810 771,33

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		69 033,20	325 656,90
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		325 656,90
1321	État et établissements nationaux		155 656,90
1322	Régions		20 000,00
1323	Départements		150 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 811,50	
2132	Immeubles de rapport	3 811,50	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	65 221,70	
2313	Constructions	65 221,70	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.L.R	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	51 233,00	37 475,38	1 645,56		12 112,06
012	Charges de personnel et frais ass	9 000,00	9 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	5 636,74	5 636,74			1,00
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		65 872,74	52 114,12	1 645,56		12 113,06
66	Charges financières	9 247,71	8 135,94			1 111,77
67	Charges exceptionnelles	1 000,00				1 000,00
68	Dotations aux provisions	210,00	210,00			
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionn		76 330,45	60 460,06	1 645,56		14 224,83
023	Virement sect. d'inv.	126 517,99				
042	Cp.d'ordre de transfert entre sect	12 083,27	12 083,27			
043	Cp.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionn		138 601,26	12 083,27			
TOTAL		214 931,71	72 543,33	1 645,56		14 224,83
D 002	Déficit de fonctionnement repoi	26 610,43				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Prod. des services, dom. vles					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations	146 174,40				146 174,40
75	Autres prod. de ges. cour.	95 367,74	87 186,43	8 122,91		58,40
Total des recettes de gestion courante		241 542,14	87 186,43	8 122,91		146 232,80
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles de fonctionn		241 542,14	87 186,43	8 122,91		146 232,80
042	Cp.d'ordre de transfert entre sect					
043	Cp.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionn						
TOTAL		241 542,14	87 186,43	8 122,91		146 232,80
R 002	Excédent de fonctionnement ro					

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Emis	Restes à réaliser	Crédits annulés
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	519 264,00	510 651,86	3 811,50	4 800,64
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	193 917,85	128 696,15	65 221,70	
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	713 181,85	639 348,01	69 033,20	4 800,64
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	40 483,69	27 652,55		12 831,14
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	40 483,69	27 652,55		12 831,14
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	753 665,54	667 000,56	69 033,20	17 631,78
040	Op. d'ordre de transfert entre section				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	753 665,54	667 000,56	69 033,20	17 631,78
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	98 117,57			
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
13	Subventions d'investissement	898 806,45	373 149,55	325 656,90	
16	Empr. et dettes assimil. (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		64,01		-64,01
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	898 806,45	373 213,56	325 656,90	-64,01
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 375,40	4 508,26		9 867,14
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Prod. des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	14 375,40	4 508,26		9 867,14
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	713 181,85	377 721,82	325 656,90	9 803,13
021	Virement de la section de fonctionnement	126 517,99			
040	Op. d'ordre de transfert entre section	12 083,27	12 083,27		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	138 601,26	12 083,27		
	TOTAL	851 783,11	389 805,09	325 656,90	9 803,13
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	39 120,94		39 120,94
012	Charges de personnel et assim	9 000,00		9 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	5 638,74		5 638,74
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	8 135,94		8 135,94
67	Charges exceptionnelles			
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>	210,00	12 083,27	12 293,27
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		62 105,62	12 083,27	74 188,89
D002 Déficit de fonctionnement reporté N-1				26 610,43

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	27 652,55		27 652,55
18	Compte de liaison affectation			
	Total des opérations d'équipement			
19	Neutral. et régul. d'opérations			
20	Immob. incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	510 651,86		510 651,86
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	128 696,15		128 696,15
26	Particip. et créances rattachées à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		667 000,56		667 000,56
D001 Solde d'exécution négatif reporté N-1				98 117,57

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

1 -Titre émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod. des services, du domaine et ve			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régle			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	95 309,34		95 309,34
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortiss. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		95 309,34		95 309,34
R 002 Excéd. de fonctionnement reporté N-1				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dot., fonds div. et réserves (sauf 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capital			
13	Subventions d'investissement	373 149,55		373 149,55
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp. dettes assimil. (cf 1688 non bud)	4 508,26		4 508,26
18	Compte de liaison :affectation			
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	64,01		64,01
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattach. à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		12 083,27	12 083,27
29	Provis. pour dépréciation des immob.			
39	Provis. dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch. à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis. pour dépréc. des Cptes de tiers			
59	Provis. pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		377 721,82	12 083,27	389 805,09
R 001 Solde d'exécution positif reporté N-1				

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
011	Charges à caractère général	51 233,00	37 475,38	1 645,56		12 112,06
60611	Eau et assainissement	490,00	49,70			440,30
60612	Énergie - Électricité	1 500,00	700,85	717,00		81,19
60622	Carburants	250,00				250,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	373,85			126,15
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 310,43	55,90		-368,33
6132	Locations immobilières	6 000,00	5 476,77			523,23
614	Charges locatives	10 000,00	4 325,11			5 674,89
615221	Bâtiments publics	1 000,00				1 000,00
615228	Autres bâtiments		3 859,27			-3 859,27
61558	Autres biens mobiliers	500,00				500,00
6156	Maintenance	2 000,00	392,83			1 607,17
6161	Multimédias	1 000,00	1 036,83			-36,83
6226	Honoraires	3 000,00	2 151,73			848,27
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00				1 000,00
6228	Divers		696,40			-696,40
6231	Annonces et insertions	1 200,00				1 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00				1 000,00
6262	Frais de télécommunications	500,00	264,11			235,89
6282	Frais de gardiennage (églises,	500,00				500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 783,00	3 600,00	672,00		-679,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00				1 000,00
63612	Taxes foncières	15 000,00	13 237,50			1 762,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00	9 000,00			
0215	Personnel affecté par la collectivité	9 000,00	9 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	5 639,74	5 639,74			1,00
6542	Créances éteintes	5 632,37	5 632,37			
65888	Autres Charges diverses de gestion	7,37	6,37			1,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
TOTAL GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		65 672,74	52 114,12	1 645,56		12 113,06
66	Charges financières(b)	9 247,71	8 135,84			1 111,77
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 928,47	7 928,47			
66112	Intérêts - Rattachement des IC	1 319,24	207,47			1 111,77
	Calcul du 66112 :					
	ICNE de l'exercice : 0					
	ICNE de N-1 : 0					
67	Ch. exceptionnelles(c)	1 000,00				1 000,00
673	Titres annulés	1 000,00				1 000,00
68	Dotations et provisions(d)	210,00	210,00			
6817	Dotations aux provisions pour	210,00	210,00			
022	Dépenses imprévues(e)					
TOT. DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		76 330,45	60 460,06	1 645,56		14 224,83
023	Virement à la section d'investissement	126 517,99				
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	12 083,27	12 083,27			
0811	Dotations aux amortissements d'	12 083,27	12 083,27			
TOTAL DES PRELEVEMENTS au profit de la sect. d'investissement		138 601,26	12 083,27			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R.	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonctionnement					
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	138 601,26	12 083,27			
	TOTAL DEPENSES DE	214 931,71	72 543,33	1 645,56		14 224,83
	FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE					
	002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	25 610,43				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
- Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.A.R	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.....					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	146 174,40				146 174,40
74741	Communes membres du g/p	146 174,40				146 174,40
75	Autres produits de gestion courante	95 387,74	87 186,43	8 122,91		58,40
752	Revenus des immeubles	88 202,74	81 420,27			6 872,47
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE	7 075,00	5 766,16	8 122,91		-6 814,07
	TOTAL GESTION DES SERVICES	241 542,14	87 186,43	8 122,91		146 232,80
	(a)=70+73+74+75+013					
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)					
78	Reprises sur provisions (d)					
	TOT. DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	241 542,14	87 186,43	8 122,91		146 232,80
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections					
043	Opér.d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.					
	TOTAL RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL RECETTES DE FONCT. DE L'EXE	241 542,14	87 186,43	8 122,91		146 232,80
	=Total des opé réelles et d'ordre					
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapit art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.&R	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immo.incorporelles (hors opérations et 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immo.corporelles (hors opérations)	519 264,00	510 651,86	3 811,50	4 800,64
2115	Terrains bâtis				
2132	Immeubles de rapport	487 764,00	495 031,39	3 811,50	-11 076,89
2138	Autres constructions	14 379,53			14 379,53
21534	Réseaux d'électrification	15 620,47	15 620,47		
2181	Installations générales, agenc	1 500,00			1 500,00
2184	Mobilier				
22	Immo. reçus en affectation				
23	Immo.en cours (hors opérations)	193 917,85	128 696,15	65 221,70	
2313	Constructions	193 917,85	128 696,15	65 221,70	
	Total des dépenses d'équipement	713 161,85	639 348,01	69 033,20	4 800,64
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	40 483,69	27 652,55		12 831,14
1641	Emprunts en euros	26 108,29	26 108,29		
165	Dépôts et cautionnement	14 375,40	1 544,26		12 831,14
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	40 483,69	27 652,55		12 831,14
	Total dépenses opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	753 665,54	667 000,56	69 033,20	17 631,78
040	Opé.d'ordre transfert entre sections				
	Reprises sur autofinancement antérieur				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE				
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	753 665,54	667 000,56	69 033,20	17 631,78
	DE L'EXERCICE				
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	98 117,57			
	REPORTE DE N-1				

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.A.R	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	696 606,45	373 149,55	325 656,90	
1314	Communes				
13141	Communes membres du GPF	373 149,55	373 149,55		
1321	État et établissements nationa	155 656,90		155 656,90	
1322	Régions	20 000,00		20 000,00	
1323	Départements	150 000,00		150 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hor 165)				
1641	Emprunts en euros				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		64,01		-64,01
2132	Immeubles de rapport		64,01		-64,01
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	696 606,45	373 213,56	325 656,90	-64,01
10	Dotations, fonds divers et réserves				
138	Autres subv. d'investis.transférées				
166	Dépôts et cautionnements reçus	14 375,40	4 506,26		9 867,14
166	Dépôts et cautionnement	14 375,40	4 506,26		9 867,14
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produit des cessions d'immob.				
	Total des recettes financières	14 375,40	4 506,26		9 867,14
	Total recettes opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL RECETTES REELLES	713 181,85	377 721,82	325 656,90	9 803,13
021	Virement de la sec. de fonctionnement	126 517,99			
040	Opé.d'ordre transfert entre sections	12 083,27	12 083,27		
28068	Autres immobilisations incorpo	1 230,43	1 230,43		
28132	Immeubles de rapport	5 215,31	5 215,31		
28161	Installations générales, agenc	2 974,83	2 974,83		
28168	Autres immobilisations corpore	2 662,70	2 662,70		
	Total prelev.de la sec.de fonctionnement	138 601,26	12 083,27		
041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	138 601,26	12 083,27		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	851 783,11	389 805,09	325 656,90	9 803,13
	DE L'EXERCICE				
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF				
	REPORTE DE N-1				

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

IV - ANNEXES - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV
VUE D'ENSEMBLE GENERALE	A1

**1) VUE D'ENSEMBLE
REPARTITION**

SECTION	Non ventilé 01	0 Services génx. des admin. publ. (sf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignem et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS						
Total dépenses réelles	27 343,30					
Total recettes réelles						
Solde de fonct	-27 343,30					
RAR au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
SOLDE RAR fonct						
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS						
Opérations financières	106 865,53					
Equipements communaux	495 031,39					
Equip. non communaux						
Total dépenses réelles	601 896,92					
Total recettes réelles	379 537,80					
Solde d'investissement	-222 459,12					
RAR au 31/12/N						
Total RAR dépenses	3 811,50					
Total RAR recettes	325 656,90					
SOLDE RAR invest	321 845,40					

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

IV - ANNEXES - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV
VUE D'ENSEMBLE GENERALE	A1

**GENERALE
PAR FONCTION**

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
				73 456,02	100 799,32
				95 309,34	95 309,34
				21 853,32	-5 489,98
				18 604,59	125 770,12
				144 316,62	639 348,01
				163 121,21	765 118,13
				10 267,29	389 805,09
				-152 853,92	-375 313,04
				65 221,70	69 033,20
					325 656,90
				-65 221,70	268 623,70

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FUNCTIONNEMENT

SECTION	Non ventilables 01	0 Services g�n�r. des admn. publ. (sf 01)	1 S�curit� et salubrit� publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
DEPENSES	27 343,30					
R�alisations	27 343,30					
002 D�ficit ant�rieur report�	26 610,43					
011 CHARGES A CARACTE	516,50					
012 CHARGES DE PERSON						
65 AUTRES CHARGES DE C	6,37					
66 CHARGES FINANCIERES						
67 CHARGES EXCEPTIONN						
68 DOTATIONS AUX AMOR	210,00					
023 VIREMENT A LA SECT.						
042 TRANSFERTS ENTRE S						
Restes � r�aliser au 31/12						
RECETTES						
R�alisations						
002 Exc�dent ant�rieur repor						
74 DOTATIONS, SUBVENTR						
75 AUTRES PRODUITS DE						
Restes � r�aliser au 31/12						
SOLDE	-27 343,30					

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
				73 458,02	100 799,32
				73 458,02	100 799,32
					26 610,43
				38 604,44	39 120,94
				9 000,00	9 000,00
				5 632,37	5 638,74
				8 135,94	8 135,94
					210,00
				12 083,27	12 083,27
				95 309,34	95 309,34
				95 309,34	95 309,34
				95 309,34	95 309,34
				21 853,32	-5 489,98

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

SECTION	Non ventilables 01	0 Services g�n�r. des admin. publ. (sf 01)	1 S�curit� et salubrit� publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
DEPENSES	605 805,42					
R�alisations	601 996,92					
001 D�ficit ant�rieur report�	98 117,57					
16 EMPRUNTS ET DETTES	8 647,96					
21 IMMOBILISATIONS CORR�	485 031,39					
23 IMMOBILISATIONS EN C						
Restes � r�aliser au 31/12	3 811,50					
RECETTES	705 194,70					
R�alisations	379 537,80					
001 Exc�dent ant�rieur report�						
13 SUBVENTIONS D'INVES	373 149,55					
16 EMPRUNTS ET DETTES						
21 IMMOBILISATIONS CORR�	64,01					
021 VIREMENT DE SECTION						
040 TRANSFERTS ENTRE S	6 324,24					
Restes � r�aliser au 31/12	325 656,90					
SOLDE	99 366,28					

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
				228 342,91	834 151,33
				183 121,21	785 118,13
					88 117,57
				18 804,59	27 652,55
				15 620,47	610 651,86
				128 698,15	128 698,15
				65 221,70	69 033,20
				10 267,29	715 461,89
				10 267,29	389 805,00
					373 149,55
				4 508,26	4 508,26
					64,01
				5 759,03	12 083,27
					325 656,90
				-218 075,62	-118 689,34

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission	Date 1er remboursement	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de ramb. anticipé partiel ON	Catégorie d'emprunt
								Niveau de tx	Tx. actuarié					
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
TOTAL GENERAL					0,00									
163 Emprunts obligataires					469 415,40									
1631 Emprunts publics					0,00									
1632 Emprunts privés					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit					455 040,00									
1641 Emprunts en euros					0,00									
1641 Emprunts en euros					455 040,00									
CALHL N°731005	CALHL	02/01/2013		15/04/2013	255 040,00	F (NEANT)			3,78		T		NON	A1
AMEN.COM N°1617294	CALHL N°181729-13/11/2018	24/10/2018		15/02/2019	200 000,00	F (NEANT)			1,88		T		NON	A1
1643 Emprunts en devises					0,00									
165 Dépôts et					0,00									
165 Dépôts et					14 375,40									
CAUTIONS DIV.	CAUTIONS DIVEF 01/01/1900		01/01/2021	01/01/2021	14 375,40	F (NEANT)			0,00				NON	A
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission	Date 1 ^{er} remboursement	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devises	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rēmb anticipé partiel OAN	Catégorie d'emprunt	
								Niveau de tx	Tx actuariel						
								Niveau de tx actuariel							
168 Autres emprunts et dettes assimilées					0,00										
1681 Autres emprunts					0,00										
1682 Bons.....					0,00										
1687 Autres dettes					0,00										

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couverture ? OUI	Moisient couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			Solde de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
TOTAL GENERAL				0,00					0,00	0,00		0,00
163 Emprunts obligataires				312 162,41					27 662,56	7 928,47		1 319,24
1631 Emprunts publics				0,00					0,00	0,00		0,00
1632 Emprunts privés				0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit				0,00					0,00	0,00		0,00
1641 Emprunts en euros				297 787,01					26 108,29	7 928,47		1 319,24
CALHL N°131005				0,00					0,00	0,00		0,00
AMEN.COM.N°1817294	NON			297 787,01					26 108,29	7 928,47		1 319,24
1643 Emprunts en devis				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et CAUTIONS DIV.	NON			0,00					0,00	0,00		0,00
				14 375,40					1 544,26	0,00		0,00
				14 375,40					1 544,26	0,00		0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Cov- erture % OIN	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résidua- le	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de ts	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
168 Autres emprunts et dettes assimilées				0,00					0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts				0,00					0,00	0,00		0,00
1682 Bont				0,00					0,00	0,00		0,00
1687 Autres dettes				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00

IV ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE

IV

A2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 31/12/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bénéficiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de tx selon le cap restant dû
Emprunts à taux fixe sur la														
CALHL 731006	CALHL	255 040,00	1	180						123 917,78	3,78	5 093,79		100,00
durée du contrat A														
AMEN.COM.N°1817294	CALHL N°1817294	200 000,00	1	240						173 809,23	1,56	2 834,68		100,00
Total		455 040,00								297 727,01		7 928,47		
CAUTIONS DIV.	CAUTIONS DIVERS	14 375,40												
TOTAL CAUTIONS	TOTAL CAUTIONS	14 375,40												
Option d'échange C														
Total														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou														
multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Total														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Total														
Autres types de structure F														
Total														
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	460 415,40								297 727,01		7 928,47		

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.4 - Etat de répartition de l'encours

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inférieurs français ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	Nb de produits	2,00				
	% de l'encours	100,00				
Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb en euros	297 787,01				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb de produits					
	% de l'encours					
(C) Option d'échange (swaption)	Nb en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb de produits					
	% de l'encours					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb en euros					
(F) Autres types de structures	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Nb en euros					

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.9 AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
CAUTION MME BONNAND	246,50	246,50	
CAUTION MR DURIF VARAMBON	246,50	246,50	
CAUTION MR TISSOT	525,26	525,26	
CAUTION TABLE D'ELSA	631,14		631,14
CAUTION NETPRO	410,00		410,00
CAUTION SAS YASSIR VIVAL	2 196,00		2 196,00
CAUTION ATELIER DE POSE CORSE	830,00		830,00
CAUTION LE PETIT GRAIN (télécommande)	100,00		100,00
CAUTION LE PETIT GRAIN	1 000,00		1 000,00
CAUTION IY CONSULTING LUXLED	526,00	526,00	
CAUTION MAISON MEDICALE LE CLOS D'AMBLY	2 664,00		2 664,00
CAUTIONS DIVERS	5 000,00		5 000,00
TOTAL CAUTIONS	14 375,40	1 544,26	12 831,14

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil d'amortissement sur un an :	29/09/2014
	Type (L/D/V) : Catégories de biens amortis : Durée :	
	L IMMOBILISATIONS INCORPORE 2 ANS	29/09/2014
	L MOBILIER 10 ANS	29/09/2014
	L MOBILIER URBAIN 10 ANS	29/09/2014
	L MATERIELS DE BUREAU ELECT 5 ANS	29/09/2014
	L MATERIELS INFORMATIQUE 2 ANS	29/09/2014
	L VEHICULES 5 ANS	29/09/2014
	L EQUIPEMENTS SPORTIFS 10 ANS	29/09/2014
	L INSTALLATION ET APPAREILS I 10 ANS	29/09/2014
	L MATERIELS CLASSIQUES 10 ANS	20/09/2014
	L APPAREIL DE LEVAGE 20 ANS	29/09/2014
	L EQUIPEMENTS DE CUISINE 10 ANS	29/09/2014
	L AUTRE AGENCEMENT ET AME 20 ANS	29/09/2014
	L AGENCEMENTS ET AMENAGEN 15 ANS	29/09/2014
	L IMMEUBLE DE RAPPORT 100 ANS	29/09/2014
	L FONDS DE COMMERCE 10 ANS	01/10/2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		40 483,69	27 652,55
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		40 483,69	27 652,55
16	Empr. et dettes ass. hors 16449 et 166(A)	40 483,69	27 652,55
1641	Emprunts en euros	26 108,29	26 108,29
165	Dépôts et cautionnement	14 375,40	1 544,26
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
19	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
	Transferts entre sections = C+D		
	Reprises / Autofinancement antérieur (C)		
10	Dotations fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. reprises au résultat		
15	Sur provisions pour risques et charges		
.9	Sur provisions pour dépréciation		
	Charges transférées D=E+F+G		
2...	Travaux en régle (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice au 31/12	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	27 652,55	69 033,20	98 117,57	125 770,12

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		136 601,26	12 083,27
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)		
	Autres rec. financières (b)		
138	Autres subv. d'invest. non transf.		
274	Remboursement de prêts		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	12 083,27	12 083,27
15	Prov. pour risques et charges		
.9	Prov. pour dépréciation		
26068	Autres immobilisations incorp.	1 230,43	1 230,43
26132	Immeubles de rapport	5 215,31	5 215,31
26161	Installations générales, agenc.	2 974,83	2 974,83
26166	Autres immobilisations corpore	2 662,70	2 662,70
481	Amort. des charges à évaluer		
021	Vir. de la sect. de fonct. (d)	126 517,99	

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice au 31/12	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	12 083,27	325 656,90	0,00	0,00	12 083,27

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	126 770,12
Recettes propres disponibles	12 083,27
Soins	-113 686,85

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

		IV - ANNEXES			IV
		ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE			A10.1
		A10.1 - Etat des entrées des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)			
Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	
A titre onéreux		15 620,47			
A titre gratuit		15 620,47			
Mise à disposition					
Affectation					
Concession ou affermage					
Divers					
TOTAL GENERAL		15 620,47			

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE		A10.2

A10.2 - Etat des sorties des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
A titre onéreux	LOTS 57-58 IMMEUBLE CLOS AMBLY ACQUIS	834 823,07			834 823,07	64,01	-834 759,06
A titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mise en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		834 823,07					-834 759,06

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	ML de financement
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Syndicat Intercom.d'Assainissement Moyenne Vallée	10/02/1976	Communauté Urbaine SEM	
Syndicat Mixte du Parc Naturel et Régional Plat	25/08/1980	Communauté Urbaine SEM	
Métropole Saint Etienne Métropole	01/01/2013	CVAE + CFE	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date de délibération	Nature de l'activité	TVA
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	29/01/1855	N°1 29/01/1855	SPA	NON

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION						IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						C3.3
Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date de délibération	SIRET	Nature de l'activité	TVA
ETS LORETTOIS	BUDGET DES ETABLTS LORETTOIS	05/12/2011	DCM 2011-12-83	21420123800063	SPIC	OUI

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2021

IV - ANNEXE	IV
PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET ANNEXE				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	851 783,11	765 118,13	89 033,20	17 631,78
RECETTES	851 783,11	389 805,09	325 666,60	9 803,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	241 542,14	100 799,32		14 224,83
RECETTES	241 542,14	95 309,34		146 232,80

2 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE LORETTE (NFC)				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 002 371,46	2 180 862,81	781 255,35	40 253,60
RECETTES	3 002 371,46	1 148 553,85	159 836,00	468 134,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 107 426,92	4 675 574,13		206 006,08
RECETTES	6 107 426,92	6 189 930,82		-82 503,90

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 854 154,57	2 945 980,64	850 288,55	57 885,38
RECETTES	3 854 154,57	1 838 358,94	485 492,90	477 938,03
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 348 969,06	4 776 373,48		220 230,91
RECETTES	6 348 969,06	6 285 240,16		63 728,90
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	10 203 123,63	7 722 354,09	850 288,55	278 116,29
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 203 123,63	7 823 599,10	485 492,99	541 666,93

2022-06-79- ACCUEIL D'UN JEUNE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE - SERVICES DIGITAUX

M. le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance.

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Travail,

VU la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63 et 91,

VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire,

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Monsieur le Maire indique que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

Monsieur le Maire précise que la collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales d'origine légale, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'Etat prend en charge les cotisations d'assurance sociale et les allocations familiales dues par l'employeur, y compris les contributions d'assurance chômage versées par l'employeur qui a adhéré à l'Unédic.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les apprentis perçoivent le même salaire que ceux du secteur privé. La rémunération est fixée, en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage (en % du SMIC).

Monsieur le Maire informe que les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent, sauf lorsque ces personnes morales sont redevables de la taxe d'apprentissage. Une aide à l'embauche de 8000 € de l'Etat par an vient d'être reconduite si le contrat est conclu avant le 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire estime que le recours à un jeune en contrat d'apprentissage serait utile pour mettre en place des services digitaux pour les habitants devenus désormais indispensables et plus particulièrement un portail Familles.

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) Décider le recours au contrat d'apprentissage ;
- 2) Décider de conclure à partir de la rentrée scolaire 2022-2023, un contrat d'apprentissage, avec un étudiant souhaitant obtenir un diplôme de Niveau MASTER en communication/marketing ou stratégie digitale en alternance, entre enseignement théorique et la Commune, à temps plein pour la mise en œuvre de services digitaux aux habitants et en particulier le portail Familles ;
- 3) L'autoriser à solliciter auprès des services de l'Etat les aides financières prévues dans le cadre de ce contrat d'apprentissage (8000 €/an à ce jour) ;
- 4) D'imputer les dépenses au budget général de la Commune, et notamment salaires et frais de formation ;
- 5) De l'autoriser ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que toute autre convention.

M. LEQUEUX Julien relève qu'une nouvelle fois, la majorité a fait un choix politique plus que contestable de laisser le développement des services digitaux à un apprenti, surtout compte tenu du retard pris par la Commune dans ce domaine. La tâche lui semble démesurée pour un apprenti alors qu'il est là avant tout pour apprendre et non pour mener à bien la politique numérique d'une Ville. Il rappelle que la Ville a mis deux ans pour créer une « délégation spéciale au numérique » confiée à M. VINCENT Pierre. Par cette délibération, il comprend que M. VINCENT Pierre ne semble pas avoir le temps de mener sa mission à bien alors qu'il est indemnisé et qu'il y a de ce fait, nécessité de déléguer cette mission à un personnel extérieur même s'il comprend qu'il a un emploi du temps professionnel très chargé. Il rappelle que les villes environnantes ont avancé bien plus vite que Lorette sur ces questions lors des 5 derniers mandats en rappelant que la ville de Rive de Gier a décroché des arobases au label Villes Internet il y a plus de 10 ans.

M. LEQUEUX Julien promet que « Maire de Lorette », il prendra la mesure de la charge à accomplir, il rattrapera un retard de 20 ans, créera une plateforme numérique complète de dernière génération, aura un élu au numérique indemnisé comme il se doit et qu'il aura de part ses études et ses fonctions, une expertise dans le domaine, créera un emploi pérenne pour un lorettois en priorité en charge du numérique et de sa communication au lieu d'être confié à un prestataire extérieur ou à un apprenti.

Il souhaite savoir à quel moment le comité paritaire va se réunir, quel représentant du personnel va y participer et qui sera le maître d'apprentissage, puisqu'il faut quelqu'un de qualifié et quelle sera la durée de cette mission.

MME ORIOL Evelyne indique que contrairement à ce que M. LEQUEUX Julien laissait entendre lors du dernier conseil municipal, il n'est pas possible de favoriser un Lorettois (discrimination illégale) sur les postes permanents. De la même façon, après s'être renseigné auprès de la Mission Locale, elle précise que M. LEQUEUX Julien avait tort de préciser qu'elle accompagnait les jeunes lorettois pour les concours de la fonction publique. Or, c'est bien le rôle du CDG et du CNFPT.

M. VINCENT Pierre confirme que la Commune a besoin de quelqu'un de qualifié et que cela fera partie de l'accord avec les écoles. Le contrat sera établi avec un master 1 ou 2. Cette personne ne sera pas responsable de la mise en place des services numériques mais sera là pour les accompagner. Il y a des actions à budgéter sur plusieurs années. Cette personne aura la charge d'animer certains supports de la Ville.

MME GASSA Amelle est très favorable aux contrats d'apprentissage tant pour la formation des jeunes et pour l'intérêt général. Elle relève que des Lorettois sont d'ailleurs en contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

1 Abstention : M. LEQUEUX Julien

2022-06-80- INSTAURATION D'UNE TARIFICATION SOCIALE « DISPOSITIF DE LA CANTINE A 1 EURO » DANS LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPAL

Depuis le 1er avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro. Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'un euro, pour les cantines des écoles élémentaires, et des écoles maternelles depuis le 1^{er} janvier 2020.

Depuis le 1 janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2 € à 3€ par repas servi et facturé à 1€ ou moins aux familles.

Depuis peu, les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation » comme la Commune de Lorette, peuvent désormais bénéficier de l'aide de l'état.

L'aide est versée à condition que la grille tarifaire de restauration scolaire prévoit au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement selon le quotient familial. Elle ne concerne que les repas pris dans le temps scolaire ce qui exclut ceux des mercredis et des vacances scolaires. Les repas concernés sont ceux de l'ensemble des élèves de toutes les écoles du 1er degré de la commune (maternelles et élémentaires qu'ils résident ou non dans la commune).

La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser un euro par repas.

La Commune de Lorette s'est engagée dans cette réflexion et accueille très favorablement le renforcement et l'élargissement du soutien de l'Etat en direction des communes bénéficiant de la DSR Péréquation.

Monsieur le Maire est persuadé que la cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les familles exercent une activité professionnelle, mais également un espace d'apprentissage pour les enfants. Elle permet à tous les élèves qui fréquentent le service de restauration scolaire municipal de « bien manger ». La mise en place d'une tarification sociale des cantines peut ainsi donner à chaque enfant les moyens de réussite.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire, après avoir obtenu l'avis favorable de la Commission Municipale « Enseignement, culture, animation » en date du 7 juin 2022, souhaite que la Commune adhère au dispositif « Cantines à 1 € » et mette en place dès 1^{er} janvier 2023, une tarification sociale dans son service de restauration scolaire municipal, tout en précisant que le prix du repas de base hors aide communale et d'Etat, serait maintenu à 6, 73 € comme fixé par délibération n°2020-10-87 en date du 1^{er} octobre 2020.

Monsieur le Maire précise que les familles lorettoises outre ce dispositif disposeront toujours de l'aide dite aux familles en fonction de leur quotient familial et d'une participation sans notion de revenus qui constitue la différence entre le coût de revient pour la Ville du service, ce que paye réellement la famille et l'aide dite aux familles.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'asseoir à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs de la cantine scolaire sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF), éléments statistiques indiscutables fournis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tous les ans ;
- 2) De faire adhérer la Commune au dispositif « Cantines à 1 € » ;
- 3) D'instaurer la tarification sociale dans son service de restauration scolaire municipal à compter du 1^{er} janvier 2023 en prévoyant un tarif à 1 € et en adhérant au dispositif « Cantines à 1 € » ;
- 4) De dire que cette tarification sociale est fixée pour une durée illimitée, jusqu'à la prochaine révision (modification ou suppression) des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant ;
- 5) De l'autoriser lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à signer tout document relatif à cette décision et plus particulièrement une convention triennale entre la Commune et l'Agence de services et de Paiement émanant du Ministère des solidarités et de la santé ;
- 6) De fixer au plus prochain conseil municipal les nouveaux tarifs communaux du service de restauration qui seront mis en place à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. LEQUEUX Julien relève que la majorité a été inactive sur ce sujet durant les 5 précédents mandats. Sur ce mandat, vraisemblablement poussée par l'opposition, la Majorité se découvre un semblant de fibre sociale. Il demande quels sont les tarifs pour les Lorettois, le prix de revient pour la Commune, si des projections ont été réalisées, qui est le prestataire, comment il a été choisi et la date de fin de contrat.

M. le Maire relève que M LEQUEUX Julien a un certain plaisir à s'exprimer mais que les réponses à ses questions ont été données lors de la présentation des tarifs de la cantine. Il lui rappelle utilement qu'il a obtenu tous les éléments et qu'il détient bientôt sur son ordinateur l'intégralité « de la Mairie ».

MME GASSA Amelle demande quand la convention du prestataire arrive à échéance.

M. le Maire indique que le prestataire a été choisi dans le cadre d'un marché public. MME ORIOL Evelyne indique qu'il s'agit d'ELIOR et que le coût pour la Commune est de 10,20 euros par enfant. La Ville n'avait pas le droit jusqu'à présent d'appliquer le tarif à 1 Euro car la Commune ne bénéficiait pas de la fraction cible de la DSR. Le marché se termine en 2023.

MME GASSA Amelle indique que Lorette Citoyenne est ravie et que cela sera un soulagement pour les familles, car elle l'avait déjà proposé dans le passé.

M. DI GUSTO Dominique indique qu'on lui a rapporté que les repas étaient très bons.

M. le Maire confirme qu'il n'a reçu aucune critique des familles sur la qualité des repas, de l'encadrement ou des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CONVENTION TRIENNALE
« Tarification sociale des cantines scolaires »

Etablie entre les soussignés :

Pour le compte et au nom du Ministère des solidarités et de la santé,

L'Agence de services et de paiement

Représentée par son Président Directeur général :

Monsieur Stéphane Le Moing

Ci-après dénommé « l'Etat »

Et

La Commune :

OU

L'établissement public de coopération intercommunale :

Représenté(e) par Monsieur / Madame :

Ayant la fonction de :

Ci-après dénommé(e) « la collectivité »

Et dénommées ensemble « les parties »

Article 1 : Objet de la convention

Lancée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté compte parmi ses engagements celui de conforter les droits fondamentaux des enfants et réduire les privations au quotidien.

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

A cette fin, il verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€.

Cette convention définit les engagements des parties dans le cadre de ce dispositif.

Article 2 : Objectifs de la convention

La restauration scolaire est un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, que gèrent les collectivités. Elle apporte aux enfants des repas complets et équilibrés, constitués de produits de qualité et durables. Les études de Belot et James en 2011 et du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) en 2017 ont montré le rôle primordial du déjeuner pour les enfants dans leurs apprentissages scolaires et dans la protection contre le surpoids et l'obésité. Ce temps de restauration collective contribue également à l'apprentissage du « vivre ensemble », et participe de l'inclusion sociale de chaque élève.

Pourtant, les enfants issus des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les enfants issus des familles favorisées et très favorisées, selon cette même étude du Cnesco.

C'est pour réduire cette inégalité que l'Etat soutient financièrement les collectivités dans la mise en place de tarifications sociales de leurs cantines scolaires. Une tarification basée sur les revenus du foyer permet en effet d'alléger le budget des familles les plus modestes, favorise l'accès de leurs enfants aux cantines scolaires et offre ainsi les conditions de leur réussite.

Article 3 : Collectivités concernées

Peuvent bénéficier du dispositif les collectivités suivantes, ayant la compétence de restauration scolaire :

- les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR)
- les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ou les établissements publics de coopération intercommunale dont au moins les deux tiers de la population sont domiciliés dans des communes éligibles à la DSR Péréquation.

Article 4 : Engagements des parties

1. Engagements de la collectivité

La collectivité est libre de fixer les tarifs de sa restauration scolaire, à condition que la grille tarifaire prévoie au moins trois tranches progressives, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€.

Une délibération du conseil municipal ou communautaire fixe cette tarification sociale, avec une durée fixée ou illimitée.

Nota bene : les repas servis dans le cadre périscolaire ne sont pas concernés par ce dispositif.

Pour bénéficier de l'aide de l'Etat, la collectivité doit au préalable s'identifier auprès de l'Agence des Services et des Paiements (ASP) qui gère le dispositif. Elle doit pour cela remplir le formulaire d'identification disponible sur <https://www.asp-public.fr/aide-de-letat-la-mise-en-place-dune-tarification-sociale-des-cantines-scolaires>, y joindre une copie de la délibération fixant la tarification sociale des cantines, ainsi que la présente convocation renseignée en page 1 et signée, puis l'adresser à l'ASP par email à : aidecantinescolaire@asp-public.fr (ou par courrier à l'adresse postale : Agence de Services et de Paiement, Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine, Téléport 1 @5, Avenue du Tour de France, BP 20231, 86963 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL CEDEX). L'ASP vérifiant à cette occasion l'éligibilité au dispositif de la collectivité, celle-ci est incitée à transmettre au plus vite ces éléments.

La collectivité s'engage à effectuer ses demandes de versement de l'aide par quadrimestre, au travers du formulaire de remboursement disponible sur <https://www.asp-public.fr/aide-de-letat-la-mise-en-place-dune-tarification-sociale-des-cantines-scolaires>, dès la fin du quadrimestre concerné et au plus tard dans un délai d'1 an à compter de la fin du quadrimestre.

La collectivité reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

2. Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage au travers de la présente convention à verser l'aide aux communes éligibles pendant trois ans, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale.

Cette aide s'élève à 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€.

L'ASP gère le dispositif pour le compte de l'Etat, en vérifiant l'éligibilité des collectivités, en signant par délégation la présente convention, et en versant les aides financières aux collectivités.

Article 5 : Durée de cette convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter de la date de sa signature.

Elle pourra être renouvelée en accord avec les parties.

Article 6 : Modification de cette convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, qui devra être dûment approuvée par les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis ci-avant.

Article 7 : Résiliation de cette convention

Cette convention peut être dénoncée avant son terme soit par accord écrit entre les parties, soit par l'une des parties, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

En cas de non-respect par la collectivité d'un quelconque de ses engagements, la présente convention peut être résiliée de plein droit par l'ASP.

En cas d'indisponibilité des crédits en loi de finances initiale, il est mis fin à la présente convention et à l'aide de l'Etat.

Fait à

Le / /

La collectivité :

L'Agence de services et de paiements :

2022-06-81- ADOPTION D'UN REGLEMENT DE SERVICE UNIQUE POUR LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX EN DIRECTION DE L'ENFANCE

Monsieur le Maire vous rappelle qu'il avait retiré au cours des débats ce point de l'ordre du jour du Conseil Municipal du mardi 24 mai 2022 dans le but de le réétudier pour mesurer avec le service municipal Pôle Jeunesse et la Commission municipale Enseignement quels seraient les avantages et les inconvénients d'accepter la suggestion des élus de Lorette Citoyenne de supprimer les abonnements trimestriels pour les mercredis.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune dispose de services publics facultatifs en lien avec l'accueil des enfants : périscolaire, accueil de loisirs, temps d'activités péri-éducatives, restauration et transport scolaire.

Monsieur le Maire vous informe que la Commission Municipale « Enseignement » s'est réunie le mardi 7 juin dernier. Un très long échange s'en est suivi en présence de Monsieur le Directeur du Pôle Jeunesse. Il a été rappelé que ce règlement au trimestre pour les mercredis a été créé par la nécessité de connaître les effectifs suffisamment à l'avance pour prévoir le recrutement des animateurs en nombre conforme à la loi pour encadrer les enfants. Tout d'abord Monsieur le Directeur a tenu à préciser que ce règlement au trimestre pour les mercredis n'a jamais soulevé de critiques jusqu'à ce jour par les familles qui sont très satisfaites des services rendus aux enfants bénéficiant d'un encadrement par des animateurs de qualité et en nombre suffisant pour répondre aux règles de sécurité. Les familles sont d'autant plus satisfaites qu'elles savent que les tarifs trimestriels sont extrêmement bas à Lorette et presque l'équivalent du prix d'un mois les mercredis sur des communes très proches de Lorette.

Prenant en compte tous ces points et pour continuer d'assurer un service de qualité, la Commission municipale « Enseignement, Culture, Animation » propose de conserver le règlement au trimestre pour les mercredis.

CONSIDERANT que, dans l'intérêt des usagers et du respect des règles d'hygiène et de sécurité, il convient de réglementer le fonctionnement de ces services. Le dernier règlement a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020.

Le règlement intérieur unique explique aux familles les règles de fonctionnement et d'organisation de ces services, les modalités de règlement des factures, ainsi que les règles de comportement à respecter par les enfants. Il sera joint au dossier d'inscription, et les familles par leur signature, attestent en avoir pris connaissance et en accepter les clauses.

Monsieur le Maire vous propose donc :

- 1) D'accepter les clauses du présent règlement de service unique pour les services publics communaux en direction de l'enfance à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- 2) D'accepter le principe d'exiger une participation annuelle aux familles par enfant fréquentant le service du périscolaire et ALSH dont le montant est fixé par le Maire par délégation du Conseil Municipal ;
- 3) De l'autoriser à le signer ;
- 4) De le remettre à chaque famille pour signature, qui inscrirait ses enfants aux services municipaux susmentionnés.

M. LEQUEUX Julien pensait, vu l'échange lors du dernier conseil municipal et le report de cette décision, qu'une bonne nouvelle pourrait être annoncée aux familles les plus fragiles. Mais la fibre sociale de la majorité a ses limites. Il demande le nombre d'abonnements par trimestre en 2019, 2020 et 2021. Il précise avoir reçu des éléments avant le Conseil Municipal mais ce n'est pas ce qu'il avait demandé.

A propos du règlement, il voudrait qu'une absence puisse être remboursée en cas de présentation d'un certificat médical. Il note aussi qu'il convient d'enlever « dans la mesure du possible » à propos de l'information des parents en cas de problème. Cela serait irresponsable si les familles n'étaient pas toujours informées.

MME GASSA Amelle rejoint M. LEQUEUX Julien sur ce qui a été dit. Il ne s'agit pas de critiques mais d'échanges. Ils représentent les Lorettois. Elle confirme que les strates intermédiaires paient les tarifs les plus élevés et n'ont pas d'aides. Elle trouve regrettable que l'on n'accède pas à cette demande. Elle regrette également que le paiement ne puisse se faire que d'avance. M. le Maire relève qu'elle a une facilité déconcertante pour présenter les dossiers qui l'intéressent. Il a vérifié avec le Pôle Jeunesse qui a refait les calculs et les montants que MME GASSA Amelle indique ne sont pas possibles.

MME ORIOL Evelyne qu'il n'est pas possible de payer 800 euros par trimestre comme évoqué par MME GASSA Amelle et qu'elle l'a vérifié, « bien sûr mais par pour elle ». MME GASSA Amelle précise qu'elle paye 800 euros et un peu plus. MME ORIOL Evelyne précise que pour les repas, le paiement peut se faire à la semaine et non qu'au trimestre. Seul le périscolaire se paye au trimestre. Les usagers ne sont donc pas obligés de tout payer (cantine et périscolaire) en une seule fois. Le maximum par enfant qui peut être payé par trimestre est 178, 50 euros au tarif le plus élevé. Le périscolaire coûte 0.50 euros de l'heure pour les tranches les moins aisées. MME GASSA Amelle précise que dans son cas, il faut multiplier par trois et rajouter la cantine qui est de fait aussi utilisée.

MME Amelle GASSA rétorque que payer à la semaine, au mois ou au trimestre, cette somme est quand même payée par les familles, d'avance.

M. le Maire indique que le tarif trimestriel pour le périscolaire permet de prévoir les encadrants nécessaires. Il rappelle que la MJC de Rive-de-Gier a dû renoncer au centre de loisirs faute d'animateurs et que la Commune de Rive-de-Gier peine à trouver des animateurs. Cela fait bien longtemps que les élus lorettois de la majorité ont appliqué de faibles tarifs favorisant l'accueil des enfants dans ses structures municipales. Les tarifs sont 3 fois moins élevés qu'ailleurs avec un abonnement trimestriel. Il rappelle que MME GASSA Amelle avait reconnu dans son bureau en présence de MME BONNARD Joelle qu'elle partageait à l'époque son analyse en disant, « Bravo, Monsieur TARDY, à Lorette, ce n'est vraiment pas cher, les tarifs pour les enfants ».

MME GASSA Amelle demande à ce que ses enfants n'entrent pas dans le débat. M. le Maire rétorque que c'est elle qui en a parlé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren.



VILLE DE LORETTE



Allez y 2022 2023

Le livret d'information de la jeunesse
et son règlement

Enfants 0-6 ans

Relais Petite Enfance de Lorette

Enfants 3-17 ans

Pôle Jeunesse de Lorette



Pôle Jeunesse - rue Jules Ferry - 42420 Lorette - 04.77.73.59.65 alsh@ville-lorette.fr

Relais Petite Enfance - 87 rue Jean Jaures - 42420 Lorette - 04.77.73.94.72 rpe@ville-lorette.fr

A noter que toutes les informations présentes dans ce livret, sont bien évidemment dépendantes de la situation sanitaire et des différentes directives énoncées par le gouvernement.

Elles pourront donc être modifiées par la Municipalité et la direction du Pôle Jeunesse et du RPE de Lorette en relation avec l'évolution de la situation sanitaire.

Merci de votre compréhension

• **e**dito •

Chers parents,

Depuis de nombreuses années, la Commune de Lorette met en place différents services pour répondre à vos besoins de garde et d'accompagnement de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Ce livret d'information et son règlement vous permettront de trouver les renseignements nécessaires à l'accueil de vos enfants au sein du Relais Petite Enfance et du Pôle Jeunesse, qui se veulent être des lieux d'accueil laïcs.

Notre objectif est de vous apporter une aide dans votre quotidien : modes de garde, accueil du matin et du soir, restauration, mercredis, vacances scolaires et transport scolaire.

Il s'agira aussi de proposer des services de qualité conciliant horaires des parents, respect des rythmes, sécurité et besoins des enfants.

Un accueil réussi est un accueil où l'enfant est épanoui, heureux de venir. C'est pourquoi notre équipe est au service de l'enfant, à son écoute et ouverte à tout projet.



Sommaire






RELAIS PETITE ENFANCE p 1 à 4

PÔLE JEUNESSE REGLEMENT p 6 à 29

A retenir p 7

R èglementation générale p 9

R èglementation par service

-  Mercredisp 16
-  Periscolaire.....p 19
-  Restaurationp 22
-  Raymond Amielp 24
-  Vacances Scolairesp 26
-  Transport scolairep 29



**LE SERVICE MUNICIPAL QUI REPOND
AUX BESOINS DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE**

RELAIS PETITE ENFANCE
87, rue Jean Jaurès – 42420 LORETTE
rpe@ville-lorette.fr
04-77-73-94-72 / 06-07-07-68-02

*Service gratuit financé par la CAF DE LA LOIRE et la COLLECTIVITE
En partenariat avec la CAF, le département de la Loire, la PMI et le site monenfant.fr*



Loire
LE DÉPARTEMENT



monenfant.fr

01

P

ERMANENCE ADMINISTRATIVE



87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette

HORS VACANCES SCOLAIRES

LUNDI	08H00 – 11H00 (samedis impaires)	14H00 – 17H00
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI	08H30 – 11H00	14H00 – 16H00
VENDREDI	08H30 – 11H00	

VACANCES SCOLAIRES

LUNDI		
MARDI	08H00 – 12H00	
MERCREDI		14H00 – 18H00
JEUDI	08H00 – 12H00	
VENDREDI		

A RETENIR..

Fermeture annuelle :

*Du lundi 01 Aout au
Mercredi 31 Aout 2022*

*Réouverture de l'accueil
administratif :*

Le jeudi 01 Septembre 2022

*Reprise des temps
collectifs :*

*Le lundi 12 Septembre
2022*

R OLE DU RELAIS PETITE ENFANCE



C'est un lieu d'échange, d'écoute, d'information et d'animation au service des parents, des enfants, des assistants maternels et des gardes à domicile.

Le *RPE* a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans au domicile des assistants maternels.

T EMPS COLLECTIFS ET EVENEMENTS

Ce sont des matinées d'éveil organisées par le RPE pour les assistants maternels et gardes à domicile accompagnés des enfants qu'ils accueillent.

Sont proposés différents ateliers tout au long de l'année : éveil musical, motricité, jeu de transvasement, jardinage, conte, cuisine....

Ces temps sont animés par des professionnels de la petite enfance ou par des intervenants spécialisés. Ils sont organisés au Pôle Jeunesse de Lorette, rue Jules Ferry, secteur petite enfance.

La programmation trimestrielle est consultable et téléchargeable sur le site de la ville de Lorette



COMMUNICATION

Pour connaître toute l'actualité du Relais Petite Enfance :

Temps collectifs, formations, rencontres, événements spéciaux ainsi que prendre connaissance des dernières informations réglementaires, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant :

<http://www.ville-lorette.fr/RELAIS-PETITE-ENFANCE.html>

LE RELAIS PETITE ENFANCE

PROPOSE AUX ASSISTANTS MATERNELS ET AUX GARDES D'ENFANTS A DOMICILE

- Une information générale sur leurs droits et obligations.
- Une information sur les différentes modalités d'exercice de la profession d'assistants maternels (à domicile ou en maison d'assistants maternels).
- Des rencontres avec d'autres professionnels de la petite enfance.
- De la documentation.
- Des actions de professionnalisation (formation continue).
- Un accompagnement dans les différentes démarches à effectuer **sur monenfant.fr**.



PROPOSE AUX PARENTS ET FUTURS PARENTS

- Des informations sur :
 - ⇒ Tous les modes d'accueil existants sur la commune.
 - ⇒ Les droits et obligations des parents employeurs.
- Une liste d'assistants maternels.
- Un soutien dans leur rôle d'employeur.
- Un soutien à la fonction parentale.

PROPOSE AUX ENFANTS

- Des temps d'éveil, de jeux, de découverte, de socialisation avec les assistants maternels, les gardes à domicile et les parents.
- Des sorties et des spectacles.



Règlement

La municipalité de Lorette se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment

Fait à Lorette, le Maire de LORETTE - Gérard TARDY

3-5 ANS



6-8 ANS



9-11 ANS



12-17 ANS



PARTAGE · COPAIN · DÉTENTE · JOIE · RIGOLADE · JEUX · VIO



A retenir



FERMETURE ANNUELLE DU POLE JEUNESSE

Du Lundi 8 Août au Vendredi 26 Août inclus 2022

REOUVERTURE DE L'ACCUEIL DU POLE JEUNESSE

Bienvenue aux parents uniquement pour les inscriptions :

Le lundi 29 et le mardi 30 Août 2022

ACCUEIL DES ENFANTS

Mercredis : à partir du mercredi 31 Août 2022

Périscolaire : à partir du jeudi 1 septembre 2022

REPRISE DES DIFFERENTS ATELIERS / PROJETS

(Périscolaire et mercredis)

A partir de la semaine du 12 Septembre 2022

POUR GAGNER DU TEMPS :

Possibilité dorénavant de télécharger le dossier de renseignements via
le site internet de la ville

<http://www.ville-lorette.fr/Services-a-l-enfance-et-a-la.html>



Le Pôle Jeunesse de la commune de Lorette dispose :

- *D'un accueil périscolaire (matin, midi et soir) ;*
- *D'un accueil périscolaire des mercredis ;*
- *D'un accueil extrascolaire (vacances scolaires) ;*
- *D'un service de restauration scolaire ;*
- *D'un service de transport scolaire ;*

Ces services municipaux fonctionnent pour chacune des écoles de la ville, sous la responsabilité d'agents communaux.

Le Pôle Jeunesse a pour objectif d'accueillir les enfants âgés de 3 ans à 17 ans révolus. Il réunit en plusieurs lieux les services d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Le périscolaire fonctionne du lundi au vendredi en période scolaire.

L'extrascolaire fonctionne du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (petites et grandes), et certains week-ends à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture.

ARTICLE 1 – Présentation de la structure

Le bureau de l'accueil est situé à l'entrée du Pôle Jeunesse
rue Jules Ferry - 42420 Lorette- 04-77-73-59-65

Le directeur du Pôle Jeunesse est Monsieur Thomas Poinot, vous pouvez le joindre
au 04-77-73-59-65 ou par mail : alsh@ville-lorette.fr

La structure est agréée par le S.D.J.E.S (Service Départemental à la Jeunesse, à
l'Engagement et aux Sports) et la PMI (Protection Maternelle Infantile)
Les bureaux sont ouverts (hors jours fériés et fermeture annuelle du service):

Période scolaire	Période vacances scolaires
Du lundi au jeudi de 8h00 à 11h00 et de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h00 à 11h00 et de 13h30 à 19h00	Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00 et de 13h30 à 17h30

Dans le cadre de l'accueil parents/enfants, l'équipe de direction est à la disposition
des familles (parents, enfants et adolescents) les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 16h30 à 18h30. Pour cela, se présenter à l'accueil du Pôle Jeunesse.

ARTICLE 2 – Gestion du personnel et encadrement

Conformément à la réglementation, l'équipe de direction est composée d'un directeur titulaire
d'un BPJEPS LTP (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports Loisirs
Tout Public) et de directeurs adjoints titulaires du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions
de Direction). Ils sont responsables de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la
surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil
des enfants, de l'application du présent règlement et de la gestion administrative.

Ils sont présents sur la structure ou joignables sur toute l'amplitude horaire
d'ouverture.

Conformément à la réglementation, l'équipe d'animation est composée en partie d'animateurs
titulaires ou stagiaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou du CAP
petite enfance. Les titres et diplômes ainsi que le quota d'animateurs qualifiés répondent aux
normes du SDJES.



ARTICLE 3 - Dossier administratif

① DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS

Toute activité au Pôle Jeunesse de Lorette, y compris le transport scolaire, nécessite préalablement la création d'un dossier de renseignements au bureau du Pôle Jeunesse.

A chaque rentrée scolaire les parents doivent remplir ce dossier administratif annuel même si l'enfant ne vient qu'occasionnellement. Aucune inscription ne s'effectuera par téléphone ni mail. Une participation financière annuelle est demandée à la demande de la CAF lors de la création de ce dossier.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LA CREATION DU DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS

- 1- Justificatif de domicile pour les Lorettois datant de moins de 3 mois (facture électricité, eau, gaz, loyer, téléphone).
- 2- Carte vitale et carte de mutuelle où l'enfant est inscrit dessus.
- 3- Justificatif d'assurance Responsabilité Civile ou scolaire (selon les options) pour l'enfant.
- 4- Avis d'imposition 2022 pour les Lorettois où l'enfant est comptabilisé dans le nombre de parts.
- 5- Carnet de santé avec les vaccinations à jour ou certificat de vaccinations. Les vaccinations doivent être à jour sinon l'enfant ne pourra pas être admis. Attention pour les enfants nés après le 1 Janvier 2018 : 11 vaccins obligatoires.

Tout dossier incomplet sera rejeté et l'enfant ne pourra pas fréquenter le Pôle Jeunesse.

Tout changement de situation familiale : adresse, numéro de téléphone, personne autorisée à venir chercher l'enfant... devra être modifié sur le dossier de renseignements avant la dépose ou la reprise de l'enfant, par les parents ou les tuteurs, au bureau du Pôle Jeunesse, rue Jules Ferry, et en aucun cas par téléphone, ni mail.

Pour les parents séparés, 2 cas de figures possibles:

- Garde conjointe de l'enfant : possibilité de remplir un dossier de renseignements différent pour chacun des parents.
- Garde unique de l'enfant (avec justificatif d'une décision judiciaire) : le Pôle Jeunesse se réfère uniquement au parent qui en a la garde.

Quoiqu'il en soit, sans décision judiciaire, il ne pourra être refusé de confier l'enfant à l'autre parent.

② FICHES D'INSCRIPTIONS

Chaque service (périscolaire, extrascolaire, transport scolaire, restauration scolaire) nécessite une inscription. Si cette dernière n'est pas réglée avant le premier jour concerné, l'enfant ne pourra pas être accepté.

Les dates d'inscription pour chaque trimestre et pour les vacances sont consultables sur le site internet : www.ville-orcette.fr ou dans ce livret.

IMPORTANT

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles en fonction des locaux, du taux d'encadrement et des prestataires : vacances, mercredis, restauration et Raymond Amiel.

ARTICLE 4 - Modalités d'accès au périmètre du Pôle Jeunesse

Pour des raisons de sécurité, les différents sites du Pôle Jeunesse sont strictement interdits à toute personne étrangère au service et non autorisée, que ce soit en période d'activités ou hors période.

Pour le secteur 3-5 ans, les parents doivent impérativement accompagner leur enfant à l'accueil du secteur auprès des animateurs pour signaler leur arrivée. En aucun cas, ils ne doivent les laisser seuls devant le portail extérieur vert.

Dans le cadre de l'application du Plan Vigipirate et afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens, les parents ne peuvent pas circuler dans les locaux pour récupérer leurs enfants.

Pour accéder aux locaux se référer aux affichages présents sur les portes d'entrée des sites ou se renseigner à l'accueil.

ARTICLE 5- Droit à l'image

Chaque enfant est susceptible d'être pris en photo lors des activités du Pôle Jeunesse. Chaque famille devra préciser sur le dossier de renseignements si elle autorise ou non la parution des photos prises lors des activités (dans le bulletin municipal, sur des panneaux photos, sur la publicité de l'extrascolaire ou périscolaire...). A défaut, si non renseigné, cela sera considéré comme non autorisé.



ARTICLE 6 - Tarifs - Paiements

IMPORTANT

Les familles doivent impérativement venir à l'accueil du Pôle Jeunesse pour régler leurs prestations et en aucun cas donner leurs règlements aux animateurs.

Les tarifs sont fixés par le Maire par délégation du Conseil Municipal et peuvent être modifiés à tout moment.

Ils sont consultables sur le site internet de la ville.

Les tarifs sont variables et déterminés en fonction de l'avis d'imposition pour les familles lorettoises. Sans ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué. Pour les familles des communes extérieures, un tarif unique est appliqué.

Les familles peuvent régler en espèce, en carte bancaire, en chèque bancaire, en chèque CESU ou en chèque vacances.

Les aides aux vacances de la CAF de la Loire (VACAF) sont les bienvenues pour les règlements lors des vacances scolaires uniquement.

Tout dépassement d'horaire sera facturé.

ARTICLE 7 - Assurances

Conformément à la réglementation, la Ville de Lorette est assurée en responsabilité civile.

Les parents doivent, souscrire une assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), et d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuelle, accident corporel). Il est demandé de fournir une copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile ou scolaire (selon les options).

La commune décline toute responsabilité en cas de détérioration, casse ou vol d'objets personnels.



ARTICLE 8 - Sécurité et discipline : les droits et devoirs des enfants et des parents ?

Les périodes d'accueil, de la restauration et du transport doivent être pour les enfants, un moment de détente.

Pour permettre à chaque enfant de vivre au mieux les temps d'accueil, il est important que parents et enfants aient un comportement respectueux des règles de bonne conduite.

Respect des horaires :

Le personnel communal n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture et les familles doivent respecter scrupuleusement les horaires.

FAMILLES

Dans le cadre des horaires d'accueil et pour des raisons de sécurité, il est interdit de récupérer ou déposer son enfant lors des trajets ou en dehors des lieux d'accueil du Pôle Jeunesse.

Les parents s'engagent à ce que leur enfant ait un comportement compatible avec la vie en groupe. Les enfants et parents doivent s'interdire tout geste ou parole qui porteraient atteinte à autrui.

ENFANTS

Il est interdit :

- > de quitter son groupe et l'animateur responsable de celui-ci, quel que soit le lieu où l'enfant se trouve, ainsi que de se déplacer dans les locaux sans l'accord de l'animateur.
- > de se pencher aux fenêtres, de monter sur quelques objets que ce soient, de détériorer le matériel ou mobilier de la structure.
- > d'introduire les biens personnels (ballon, console de jeux, portable, MP3, jouets...) lors des temps extrascolaires et périscolaires, exceptés pour le secteur adolescent où certains biens personnels seront acceptés en accord avec l'équipe d'animation suivant les moments de la journée.
- > de toucher aux appareils de sécurité (extincteurs, trousse de secours, blocs de secours, prises électriques...). Tout dégât causé par un enfant sera imputable à ses parents.
- > afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, d'introduire tout objet susceptible d'occasionner des blessures (couteau, cutter, ciseaux...) ou de provoquer des désordres (pétards...) ou des sinistres (allumettes, briquets, cigarettes...).
- > tous jeux et gestes violents, menaces, injures verbales, propos racistes, vol de biens d'autrui, harcèlement, non-respect du règlement et des consignes des animateurs...

En cas de non respect à ces interdictions, nous avertirons avant de sanctionner :

- 1- Rencontre avec les parents*
- 2- Envoi d'un courrier signé par Mr le Maire*
- 3- Exclusion temporaire puis définitive*

On veillera à garder un esprit de camaraderie entre enfants et à être respectueux envers les animateurs.

Tous les enfants non autorisés à partir seul, seront remis uniquement aux personnes autorisées sur le dossier de renseignements. Il pourra être demandé aux personnes méconnues des animateurs une pièce d'identité.

ARTICLE 9 - Santé de l'enfant

Les enfants ne peuvent pas être accueillis en cas de fièvre ou maladies contagieuses. Toutes maladies contagieuses seront signalées aux parents.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sauf sur prescription médicale (présentation d'un justificatif obligatoire).

Un registre infirmerie est tenu sur chaque secteur. Tous les soins et maux seront inscrits sur le registre et signalés aux parents dans la mesure du possible.

Afin d'adopter une démarche de prévention, il est conseillé aux parents de fournir un goûter équilibré en termes de qualité et de quantité, par exemple : un fruit et un gâteau. Sont interdits paquets de chips, bonbons et sodas. Pour toutes fêtes (anniversaire, etc...) les familles qui désirent apporter un goûter collectif sont priées d'amener tout produit emballé individuellement que l'on trouve dans le commerce, à condition d'en avertir en amont l'équipe de direction.

PAI

Tout traitement de longue durée ou allergie alimentaire devra obligatoirement faire l'objet d'un signalement. Le Pôle Jeunesse prendra alors contact avec les parents et conviendra avec eux des précautions à prendre par rapport au protocole d'accueil individualisé (PAI).



ARTICLE 10 - Annulation - Remboursement - Absence

L'équipe de direction se réserve le droit de modifier suite à un impondérable l'organisation du programme pour des raisons de sécurité (météo, structure d'accueil défectueuse, transport hors norme...). Dans ce cas, aucun remboursement ne sera possible.

Concernant l'extrascolaire et le périscolaire, aucun remboursement en cas d'absence de l'enfant ne sera effectué. Un remboursement des frais engagés par la famille pourrait être envisagé pour des prestations non effectuées dans les cas suivants : hospitalisation de l'enfant concerné sur présentation d'un certificat / maladie contagieuse (type varicelle) sur présentation d'un certificat médical / Modification des horaires de travail de l'un des parents sur demande de l'employeur (justificatif) / Mutation professionnelle de l'un des parents (justificatif) / Chômage de l'un des parents (attestation Pôle Emploi)

Report cantine

Il est possible de reporter un repas sans justification, au plus tard le vendredi 19h00 de la semaine précédant la modification.

En revanche, tout report pendant la semaine en cours doit se faire avant 9h00 le matin même et doit être justifié par une absence de l'enfant à l'école (grève, maladie, sortie scolaire...) ou au Pôle Jeunesse lors des mercredis.

Pendant les vacances scolaires, le repas est reportable dans les mêmes conditions si la famille ne bénéficie pas des aides aux vacances de la CAF de la Loire.

Absence pendant les vacances scolaires

Pour les parents qui bénéficient des aides aux vacances de la CAF de la Loire et pour éviter tout abus, il est impératif que les enfants soient présents les jours concernés. En cas d'absence, aucun remboursement ne s'effectue sauf en cas d'hospitalisation de l'enfant avec certificat à l'appui. Dans le cas contraire, les parents devront rembourser le montant de la valeur des aides aux vacances CAF de la Loire.

Les familles ne bénéficiant pas des aides aux vacances de la CAF de la Loire peuvent obtenir un remboursement sur présentation d'un certificat d'hospitalisation de l'enfant et à condition d'en formuler la demande.

JNSCRIPTIONS

L'inscription au périscolaire du mercredi nécessite obligatoirement une inscription au bureau du Pôle Jeunesse (cf article 3 du règlement « Dossier administratif »).

Les inscriptions pour les mercredis se font au trimestre ou occasionnellement en fonction des places disponibles.

CHANGEMENT DE SECTEUR

Le changement de secteur s'effectue exclusivement en début de trimestre si l'enfant à l'âge requis (Aucun changement ne s'effectue en cours de trimestre sauf cas exceptionnel en accord avec les parents et la direction).

Du moment où l'enfant a changé de secteur pour les vacances, il reste dans le nouveau secteur pour le périscolaire du mercredi.

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS TRIMESTRIELS

	<u>1^{ER} TRIMESTRE</u> 31/08/2022 au 16/12/2022	<u>2^{EME} TRIMESTRE</u> Du 03/01/2023 au 31/03/2023	<u>3^{EME} TRIMESTRE</u> Du 3/04/2023 au 7/07/2023
Inscriptions Lorettois	A partir du 27/06/22	A partir du 06/12/22	A partir du 07/03/23
Inscriptions hors commune	A partir du 18/07/22	A partir du 13/12/22	A partir du 14/03/23

- Dates sous réserve de modifications du Ministère de l'Education Nationale



Mercredis

DEROULEMENT (suivant protocole sanitaire)

Le périscolaire des mercredis est ouvert en priorité aux enfants Lorettois âgés de 3 ans à 11 ans pendant les mercredis des temps scolaires et se divise en 3 secteurs :

LOCALISER LES SECTEURS

Les 3-5 ans sont accueillis au Pôle Jeunesse, rue Jules Ferry, 1^{er} étage de 7h30 à 18h00

Les 6-8 ans sont accueillis au Pôle Jeunesse, rue Jules Ferry, rez-de-chaussée de 7h30 à 18h00

Les 9-11 ans sont accueillis au Site du Pilat, rue du Pilat de 7h30 à 18h00



Site 3-5 ans



Site 6-8 ans



Site 9-12 ans

ARRIVÉES / DÉPARTS

Les arrivées se font de 7h30 à 9h30 le matin et de 12h45 à 14h00 l'après-midi. Elles sont à respecter pour ne pas perturber l'organisation.

Les départs se font de 11h30 à 12h00 le matin et de 17h00 à 18h00 l'après-midi.

Les départs en dehors de ces horaires sont toutefois possibles à condition de ne pas gêner l'organisation de la journée.

Pour les enfants autorisés à partir seuls, les départs se font uniquement à 11h30 ou 18h00.

TEMPS MERIDIENS

Les enfants peuvent, soit manger à la cantine, soit rentrer chez eux, soit amener un repas fourni par les parents (dans une glacière individuelle - cf inscription restauration).

GOUTERS

Les enfants ont également la possibilité d'apporter un goûter pour le matin et un pour l'après-midi. Mais cela reste à l'initiative et au choix de chaque famille (pour la composition de celui-ci, référez vous à l'article 9 du règlement).



Mercredis

RECOMMANDATIONS UTILES



Il est demandé aux parents d'inscrire le nom et prénom de l'enfant sur chaque affaire de celui-ci (habits, casquette, boîte plastique...).



Il est demandé aux parents de prévoir une bouteille d'eau dans le sac de tous les enfants, ainsi qu'une tenue de change (pour les enfants du secteur 3-5 ans uniquement).



Pour tous les secteurs, Il est important de prévoir une tenue adéquate et adaptée à la météo et à la pratique de l'activité.



M ercredis

NOS PROPOSITIONS

UN MERCREDI AU POLE JEUNESSE : C'EST QUOI ????

1°) UN ATELIER PAR SECTEUR ET PAR TRIMESTRE

Organisés par des intervenants externes ou internes spécialisés. Ces ateliers sont proposés à tous les enfants présents et organisés en fonction du contexte sanitaire.

Les horaires sont définis sur la fiche d'inscription. Ces ateliers sont gratuits.

2°) DES PROJETS D'ANIMATION PAR SECTEUR

À partir d'une thématique annuelle choisie par l'équipe d'animation, les enfants pourront évoluer et s'enrichir aux rythmes des apprentissages et de l'avancée du projet.

3°) DES EVENEMENTS PONCTUELS

Proposés par l'équipe d'animation de manière occasionnelle. Les enfants pourront découvrir des domaines variés tels que la cuisine / le bricolage / le jardinage...

4°) DU SUIVI EDUCATIF A LA CARTE ET SANS PRESSION

Pour les enfants qui le souhaitent possibilité de finir les devoirs scolaires les mercredis matin de 07h30 à 09h30.

SECTEUR 3/5 ANS



SECTEUR 6/8 ANS



SECTEUR 9-11 ANS



INSCRIPTIONS

L'inscription au périscolaire nécessite obligatoirement une inscription au bureau du Pôle Jeunesse (cf article 3 du règlement « Dossier administratif »).

L'inscription est trimestrielle mais peut aussi se faire en occasionnel :
Seule la formule « jeux/atelier » est acceptée dans ce cas de figure.



Périscolaire

ÉCOLES CONCERNÉES PAR CE SERVICE

Ecoles lorettoises :

- Ecole maternelle publique MARIE CURIE
- Ecole primaire publique JEAN DE LA FONTAINE
- Ecole maternelle et primaire privée NOTRE DAME

CHOIX DES ABONNEMENTS

Les abonnements trimestriels fonctionnent par tranche d'une ou deux heures :

- Périscolaire du matin 07h30-08h30
- Périscolaire du soir
 - 16h30 à 17h30
 - Ou 16h30 à 18h30
 - Ou 17h15 à 18h30 (pour les enfants inscrits à l'étude à l'école primaire)

A noter que les 1ers mardis de chaque mois et les vendredis veilles des vacances, il n'y a pas d'étude. Veillez à prendre un occasionnel périscolaire de 16h30 à 17h30 pour que nous récupérons vos enfants

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS TRIMESTRIELS

	<u>1^{ER} TRIMESTRE</u> Du 1/09/2022 au 16/12/2022	<u>2^{EME} TRIMESTRE</u> Du 3/01/2023 au 31/03/2023	<u>3^{EME} TRIMESTRE</u> Du 3/04/2023 au 7/07/2023
Inscriptions Lorettois	A partir du 27/06/2022	A partir du 06/12/2022	A partir du 07/03/2023
Inscriptions Hors commune	A partir du 18/07/2022	A partir du 13/12/2022	A partir du 14/03/2023

- Dates sous réserve de modifications du Ministère de l'Éducation Nationale

DEROULEMENT (suivant protocole sanitaire)

PERISCOLAIRE MATIN

De 7h30 à 8h30 :

L'accueil du matin se déroule au Pôle Jeunesse (1er étage) de 7h30 à 8h10, où des activités calmes sont mises en place suivant les enfants présents et selon leur choix.

Les enfants ont également la possibilité de prendre une collation s'ils n'ont pas eu le temps de déjeuner à la maison.

Les enfants sont ensuite conduits aux écoles publiques maternelle et primaire à pieds.

Les enfants de l'école privée sont accompagnés au ramassage scolaire.

Attention : aucun enfant ne sera récupéré sur le trajet.

PERISCOLAIRE SOIR

De 16h30 à 18h30 :

Les enfants sont récupérés par les animateurs dans les écoles publiques à 16h30 ou à 17h15 après l'étude pour les primaires.

Ils sont ensuite déposés dans les différentes salles du Pôle Jeunesse en fonction de leur inscription : jeux/ateliers, suivi éducatif (uniquement pour les primaires).

Pour l'école privée, 2 solutions :

Dépose par le transport scolaire ou dépose par les parents.



NOS PROPOSITIONS

POSSIBILITE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE DU SOIR		
	JEUX ATELIERS	SUIVI EDUCATIF
MATERNELS	✓	
PRIMAIRES	✓	✓



20

Périscolaire



1°) SUIVI EDUCATIF

Service collectif organisé par l'équipe d'animation du CP au CM2 dans le but d'organiser le travail scolaire et d'accompagner l'enfant dans sa compréhension.

2°) JEUX/ATELIERS

L'heure de 16h30 à 17h30 est consacrée à l'arrivée des enfants en respectant leur rythme des besoins de la vie quotidienne (toilettes et goûter) avant de faire des petits jeux collectifs.

L'heure de 17h30 à 18h30 est consacrée au projet d'animation mis en place par l'équipe d'animation sous la forme de jeux, d'ateliers, de discussion. Au libre choix de l'enfant.



Périscolaire

RECOMMANDATIONS UTILES



Pour des raisons d'organisation et de sécurité, il est demandé aux parents de prévenir par téléphone le Pôle Jeunesse des non venus des enfants au périscolaire avant 15h30 de sorte que les animateurs soient avertis à l'avance.



Nous conseillons aux parents dont les enfants fréquentent le périscolaire de 17h30 à 18h30 de venir les chercher après 18h15 afin de leur permettre de profiter pleinement des services.



Il est demandé aux parents d'inscrire le nom et prénom de l'enfant sur chaque affaire de celui-ci (habits, casquettes, boîtes plastiques ...).



Les trajets Pôle Jeunesse/écoles s'effectue à pieds, prévoyez bien une tenue adaptée en cas de pluie (pour des questions de sécurité, les parapluies sont interdits)

INSCRIPTIONS

L'inscription à la restauration nécessite obligatoirement une inscription au bureau du Pôle Jeunesse (cf article 3 du règlement « Dossier administratif »).

Les inscriptions pour la restauration sont au libre choix des familles (hebdomadaires, mensuelles, annuelles ...). Elles s'effectuent auprès du Pôle Jeunesse, et devront se faire impérativement jusqu'au vendredi 19h00 (ou 17h30 en période de vacances scolaires) de la semaine précédente, dernier délai (suivant les ouvertures du bureau) ; cf article 1 « présentation de la structure »)

En cas d'imprévu ou en cas d'oubli, possibilité de prendre UN repas occasionnel par semaine en dehors des limites d'inscription, au plus tard à 9h00 pour le jour même. LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER UN JUSTIFICATIF AUX PARENTS. Ce repas sera majoré.

Une solution de dépannage est envisageable par le biais du Relais Petite Enfance.

Tout incident lié à l'état de santé des enfants non signalé dans le dossier de renseignements de l'enfant ne saura être imputé à la commune.

DEROULEMENT (Suivant protocole sanitaire)

L'équipe d'animation est responsable des enfants inscrits dans les écoles maternelles et primaires publiques dès 11h30 et ce jusqu'à 13h20.

La restauration s'effectue en liaison chaude.

Concernant les enfants de l'école maternelle, le service de restauration s'effectue au Pôle Jeunesse. Les enfants sont servis à table.

Les enfants de l'école primaire déjeunent au restaurant le Cédrat et sont servis à table.

MENUS

Les menus sont disponibles à l'accueil du Pôle Jeunesse de Lorette et sont consultables sur le site de la ville. Il n'est pas servi de plat de substitution.

Des temps de détente et/ou de relaxation sont mis en place après la restauration en fonction de critères pédagogiques et organisationnels.



Restauration



NOTRE PHILOSOPHIE

Conformément à notre philosophie du projet pédagogique, l'enfant demeure le point central de notre action. L'équipe d'animation et de restauration mettra tout en œuvre pour que l'enfant soit dans le plaisir et la découverte (obligation de goûter) tout en prenant en compte ses goûts et son bien être ainsi que les recommandations éventuelles des parents

RESTAURANT SCOLAIRE DES MATERNELS



Restauration scolaire au Pôle Jeunesse et au Cédrat

REPAS SPECIFIQUES

Pour toutes demandes particulières, un PAI ou un rapport médical sera demandé et étudié par la direction. Dans ce cas, il pourra être proposé aux familles de fournir le panier repas. En cas de fourniture de panier repas, les aliments de substitution sont sous la responsabilité des parents qui les ont préparés et déposés au Pôle Jeunesse avant 09h00 le jour même. Il sera alors facturé à la famille une heure de périscolaire occasionnel.

RESTAURANT SCOLAIRE DES PRIMAIRES



RECOMMANDATIONS UTILES



Le trajet s'effectue à pieds, prévoyez bien une tenue adaptée en cas de pluie (pour des questions de sécurité, les parapluies sont interdits).

Restauration

JNSCRIPTIONS

L'inscription à la structure Raymond Amiel nécessite obligatoirement une inscription au bureau du Pôle Jeunesse (cf article 3 du règlement « Dossier administratif »).

Elle concerne uniquement le périscolaire du soir et le périscolaire des mercredis pour les collégiens et les lycéens.

Les inscriptions sont annuelles et les tarifs sont fixes.

DATES D'INSCRIPTIONS

Inscriptions Lorettois	A partir du 27/06/2022
Inscriptions hors commune	A partir du 25/07/2022

L'ADOLESCENT A 12 ANS ET +

Il peut s'inscrire au périscolaire du soir et/ou au périscolaire du mercredi (Lundi, mardi, jeudi, vendredi soir et mercredi après-midi)

L'ADOLESCENT EST AU COLLEGE ET A - DE 12 ANS

Il peut s'inscrire uniquement au périscolaire du soir (Lundi, mardi, jeudi et vendredi soir)

En cours d'année si l'adolescent fête ses 12 ans, il peut s'inscrire au périscolaire des mercredis. Pour ceux nés entre septembre et décembre de l'année 2010, un accord peut être trouvé avec la direction pour une inscription anticipée.

L'inscription à la structure se fait obligatoirement par les responsables légaux des adolescents

DEROULEMENT (suivant protocole sanitaire)

La structure se veut avant tout un lieu d'écoute et de partage pour que chaque adolescent puisse se sentir chez lui, dans le respect de la vie en collectivité et des groupes de mixité.



PERISCOLAIRE DU SOIR

La structure est ouverte en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les adolescents sont accueillis entre 16h30 et 19h00.

L'objectif du suivi éducatif est d'aider l'adolescent à s'organiser dans l'apprentissage des contenus scolaires de manière collective et conviviale.

En aucun cas le suivi éducatif doit être assimilé à des cours particuliers. De ce fait, le travail doit aussi se poursuivre à la maison.

Les responsables de la structure se tiennent à la disposition des familles pour tout questionnement sur le travail des enfants, afin de les accompagner le mieux possible.

DES RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES



DES TEMPS DE PARTAGE ET DE GOUTER



PERISCOLAIRE DES MERCREDIS

La structure est ouverte en période scolaire les mercredis de 13h30 à 17h30.

L'objectif du périscolaire des mercredis est de proposer à l'adolescent un lieu de rencontre et d'échange où il reste libre de choisir son activité suivant ses envies.

Les adolescents peuvent venir et partir lorsqu'ils le souhaitent, en accord avec les responsables de la structure et les parents.

→ Possibilité de participer à des ateliers mis en place par les responsables de la structure.

→ Possibilité de faire ses devoirs en toute quiétude avec un espace numérique dédié.

→ Possibilité de venir se détendre et se retrouver pour discuter.

→ Pour les + de 14 ans, possibilité de participer aux projets civiques des mercredis afin de financer en partie leur code ou le BAFA.

→ Chaque mercredi, un goûter est mis en place pour les adolescents présents.

DES CHANTIERS JEUNES



Raymond Amiel

INSCRIPTIONS

L'inscription aux vacances scolaires nécessite obligatoirement une inscription au bureau du Pôle Jeunesse (cf article 3 du règlement « Dossier administratif »)

Pour les petites et grandes vacances, les inscriptions se font selon le calendrier défini en début d'année scolaire (cf p.32).

La priorité est donnée aux enfants lorettois dont les parents travaillent puis aux lorettois et enfin selon les places disponibles, pour les communes extérieures:



Vacances

DATES D'INSCRIPTIONS

	LORETTOIS QUI TRAVAILLENT	LORETTOIS	HORS COMMUNE
	Ouverture des inscriptions le 1 ^{er} jour de 14h00 à 19h00	Ouverture des inscriptions le 1 ^{er} jour de 14h00 à 19h00	Ouverture des inscriptions le 1 ^{er} jour de 14h00 à 19h00
Vacances d'Octobre Du 24/10/2022 au 4/11/2022	A partir du 7/10/22	A partir du 14/10/22	A partir du 23/10/22
Vacances de Décembre Du 19/12/2022 au 30/12/2022	A partir du 02/12/22	A partir du 09/12/22	A partir du 16/12/22
Vacances de Février Du 6/02/2023 au 17/02/2023	A partir du 20/01/23	A partir du 27/01/23	A partir du 03/02/23
Vacances d'Avril Du 10/04/2023 au 21/04/2023	A partir du 24/03/23	A partir du 31/04/23	A partir du 07/04/23
Vacances d'été Du 10/07/2023 au 11/08/2023	A partir du 09/06/23	A partir du 16/06/23	A partir du 23/06/23

- Dates sous réserve de modifications du Ministère de l'Education Nationale

SECTEUR 12/17 ANS

Uniquement lors du 1^{er} jour d'inscription des Lorettois, une famille ne peut inscrire qu'une seule autre famille.



CHANGEMENT DE SECTEUR

Le passage au secteur suivant s'effectue exclusivement à la date d'anniversaire de l'enfant en fonction de son 1er jour d'inscription aux vacances. Sauf cas exceptionnel en accord avec les parents et la direction.

Aucun changement ne s'effectue en cours de vacances.

Dès le passage à l'école primaire, l'enfant sera automatiquement dans le secteur 6-8 ans.

SECTEUR 3/5 ANS



SECTEUR 6/8 ANS



ENFANTS DE - DE 4 ANS

Les enfants âgés de moins de 4 ans ont le droit de fréquenter le centre en demi-journée uniquement de 7h30 à 11h30 ou de 12h45 à 18h00. Si les deux parents travaillent, il sera demandé un justificatif pour l'inscrire à la journée.

En aucun cas, ils ne pourront participer aux sorties à la journée.

DEROULEMENT (suivant protocole sanitaire)



SECTEUR 9/11 ANS

L'accueil de loisirs est ouvert en priorité aux enfants Lorettois âgés de 3 ans à 17 ans pendant les vacances scolaires et se divise en 4 secteurs :

LOCALISER LES SECTEURS

Les 3-5 ans sont accueillis au Pôle Jeunesse, rue Jules Ferry, 1er étage de 7h30 à 18h00

Les 6-8 ans sont accueillis au Pôle Jeunesse, rue Jules Ferry, rez-de-chaussée de 7h30 à 18h00

Les 9-11 ans sont accueillis au Site du Pilat, rue du Pilat de 7h30 à 18h00

Les 12-17 ans sont accueillis à la Structure Raymond Amiel, rue Jean Moulin de 9h00 à 18h00

- Voir photos des différents sites rubrique « mercredis »



Vacances

La permanence n'existe pas en secteur 12-17 ans et celle de 9-11 ans s'effectue dans les autres secteurs.

ARRIVEES /DEPARTS

Les arrivées se font de 7h30 à 9h30 le matin (9h00 à 09h30 pour le secteur 12-17 ans) et de 12h45 à 14h00 l'après-midi. Elles sont à respecter pour ne pas perturber l'organisation.

Les départs se font de 11h30 à 12h00 le matin et de 17h00 à 18h00 l'après-midi.

Les départs en dehors de ces horaires sont toutefois possibles à condition de ne pas gêner l'organisation de la journée.

Pour les enfants autorisés à partir seuls, les départs se font uniquement à 11h30 ou 18h00. Sauf cas exceptionnel pour le secteur 12-17 ans avec un accord écrit déposé au Pôle Jeunesse par les parents.

TEMPS MERIDIEN

Les enfants peuvent, soit manger à la cantine, soit rentrer chez eux, soit amener un repas fourni par les parents (dans une glacière individuelle (cf inscription restauration)).

Attention : pendant les vacances, il n'y a pas de cantine occasionnelle puisque le repas fourni par les familles est autorisé.

GOUTERS

Les enfants ont également la possibilité d'apporter un goûter pour le matin et un pour l'après-midi. Mais cela reste à l'initiative et au choix de chaque famille (pour la composition de celui-ci, référez vous à l'article 9 du règlement).

RECOMMANDATIONS UTILES



Concernant les sorties, les enfants doivent impérativement être présents dans leur secteur aux heures indiquées dans le programme, sous peine de ne pouvoir partir et de rester en permanence (aucun remboursement ne sera effectué).



Il est demandé aux parents de prévoir systématique une bouteille d'eau dans le sac de tous les enfants, ainsi qu'une tenue de change (pour les enfants du secteur 3-5 ans uniquement).



Il est également demandé aux parents d'inscrire le nom et prénom de l'enfant sur chaque affaire de celui-ci (habits, casquettes, boîtes plastiques ...).



Vacances



INSCRIPTIONS

L'inscription au transport scolaire nécessite obligatoirement une inscription au bureau du Pôle Jeunesse (cf article 3 du règlement « Dossier administratif »).

Pour le transport scolaire, les inscriptions dépendent de Saint Etienne Métropole et seulement les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Lorette peuvent bénéficier de ce service.

Les inscriptions trimestrielles ou annuelles peuvent s'effectuer directement sur le site internet de Saint Etienne Métropole ou en récupérant un dossier au Pôle Jeunesse et sont payables via les 2 services - Pôle Jeunesse (uniquement par chèque) et S.E.M -

DEROULEMENT

Saint Etienne Métropole assure la gestion du transport scolaire, le matin, le midi et le soir en fonction des horaires des écoles. Toute demande doit être faite auprès de SEM

La municipalité de Lorette met à disposition une accompagnatrice pour accueillir et veiller à la sécurité des enfants.

Tous les 1ers mardis de chaque mois et les veilles de vacances, il n'y a pas d'étude. Les enfants des écoles publiques sont pris en charge par le transport scolaire à 16h30 et ceux de l'école privée Notre Dame vers 16h40.

HORAIRES DES PASSAGES

Les horaires de passage sont disponibles sur le site de la ville et à l'accueil du Pôle Jeunesse.

Il est demandé aux parents d'être présents à l'arrêt des cars 5 minutes avant l'horaire prévu.



Tout enfant non récupéré à son arrêt, devra être récupéré par ses parents au Pôle Jeunesse, rue Jules Ferry et la famille devra s'acquitter du règlement d'une heure de périscolaire occasionnelle

CARTE DE TRANSPORT

La carte de transport doit toujours être en possession de l'enfant. Saint Etienne Métropole se réserve le droit de détacher des contrôleurs à tout moment.

REGLEMENT

Les enfants doivent monter dans le calme et respecter les règles de conduites inhérentes à l'utilisation des transports scolaires, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire

Il est interdit de manger ou de mâcher un chewing-gum dans le car.

La municipalité décline toute responsabilité en cas de retard du bus inhérent aux différents incidents de la circulation.

En cas de conditions météorologiques mauvaises, l'arrêté préfectoral s'applique.

Transport scolaire

2022-06-82- INSTALLATION DE SYSTEMES DE TELEGESTION PAR LE SIEL - HOTEL DE VILLE

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2019-01-07 en date du 28 janvier 2019, la Commune de Lorette a réadhéré pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, à la compétence optionnelle SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) avec le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL). Cette mission consiste à aider la Commune à gérer les consommations et les achats d'énergie, et apporter une aide à la mise en œuvre de solutions techniques, sur les tenements municipaux « écoles Jean de la Fontaine et Marie Curie, Jean Rostand et annexes et les logements attenants » ainsi que le Pôle Jeunesse.

Par délibération n°2019-01-08 en date du 28 janvier 2019, la Commune de Lorette a également adhéré à l'option « Télégestion » permettant l'installation d'un système de télégestion. Celui-ci offre la possibilité de commander à distance les systèmes de chauffage, de ventilation, d'éclairage intérieur, de climatisation, d'éclairage public, d'eau chaude sanitaire, de station d'épuration... La télégestion permet de piloter les installations, de faire un suivi instantané et d'en gérer le fonctionnement. Il suffit de disposer d'un poste informatique pour établir un planning en fonction des horaires d'occupation des locaux. La télégestion permet ainsi de limiter la dépense d'énergie et d'apporter du confort aux usagers.

Par délibération n° 2022-01-08 en date du 27 janvier 2022, l'église Notre Dame de Lorette a été intégrée au dispositif.

Monsieur le Maire vous informe qu'il y aurait lieu d'envisager l'installation d'un système de télégestion pour l'Hôtel de Ville afin d'automatiser la GTC (Gestion Technique Centralisée) qui est hors service. Le remplacement de l'automate défectueux serait pris en charge par le SIEL dans le cadre de l'enveloppe votée par le Conseil Municipal pour les travaux de l'église, au final moins coûteux que prévu.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De prévoir un coût de maintenance du dispositif automatisé du système de chauffage de l'Hôtel de Ville de 237 € HT par le SIEL par an pour ce système nécessaire en cas de panne sur le matériel ;
- 2) L'autoriser à signer toutes pièces à intervenir ;
- 3) D'imputer les dépenses au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 abstentions : MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren.

2022-06-83- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Au titre de la délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres sans limite de montant ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés sans limitation de montant et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant » :

2022-209 : D'accepter et signer la modification de marché n°2 (les travaux de la préservation du patrimoine du canal de ZACHARIE - Phase 2 (Référence acheteur : 20AT-0186-L) - Lot 2 VRD avec la société TPCF ETS DE COLAS RAA 31011 ZA des bergères 199, rue de la Sauvete 42 210 MONTROND LES BAINS, par des adaptations mineures de finition de chantier (cheminement piétons complémentaires, tôles de protection antichute, densification de la trame arborée, panneautage) pour un montant HT de 8 403,50€, soit pour un montant 10 084,20 € TTC.

Le montant initial du marché était de 237 258,80 Euros HT, soit pour un montant TTC de 284 710,56 Euros.

- Suite à la modification de marché n°1, le montant est de 272 841,35 € HT soit pour un montant de 327 409,62 Euros. TTC
- Suite à la modification de marché n°2, le montant est de 281 244,85 € HT soit pour un montant de 337 493,82 Euros. TTC

2022-210 : De confier aux Ets LOCOMARTIN Limited 40, rue de Verdun 03 400 YZEURE, une animation avec 2 rosales et des bulles géantes, à l'occasion des animations du 14 Mai 2022, pour un montant de 2 220,00 € TTC (1 850,00 € HT) ;

2022-211 : De confier à l'association LES BALLADINS DU RIRE 185, Impasse Cros Est 07 410 PAILHARES, un spectacle « Curiosités Ambulantes », à l'occasion du 14 Mai 2022, pour un montant de 738,50 € TTC - TVA à 5.50 % - (700,00 € HT) ;

2022-212 : De confier à la société ISABEL CERAMIQUE 414, chemin du Four – Les Planes 30 670 LAVAL SAINT ROMAN, la fourniture et pose d'un panneau inaugural en céramique au Canal de Zacharie, pour un montant total de 2 612,00 € (établissement non assujetti à TVA)

2022-213 : De confier à M. Jacques PATARD Le Buisson 42 520 VERANNE (entrepreneur individuel), les travaux de réalisation d'une fresque avec les enfants du Pôle Jeunesse sur la cabane des pêcheurs du bassin des Blondières de 3 300,00 € TTC (3 000,00 € HT) ;

2022-214 : De confier à la société Garage de Villette SAS 40, rue Salvador Allende 42 350 LA TALAUDIÈRE, la maintenance curative du camion immatriculé 1319-ZV42 des services techniques, pour un montant de 1 353,60 € TTC (1 128,00 € HT) ;

2022-215 : De confier à la société Agence Bruno 9, rue Claude Bruyas – ZI les Flaches 42 800 SAINT MARTIN LA PLAINE, le renouvellement des panneaux de signalétique du snack de la Baignade Naturelle, pour un montant total de 724,80 € TTC (soit 604,00 € HT) ;

2022-216 : D'accepter et signer la modification de marché n°1 (le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en valeur du bassin des péniches et du canal de Zacharie) avec la société SOTREC INGENIERIE 1 rue Bernard Palissy 42031 SAINT ETIENNE CEDEX

en raison de la nécessité d'adapter la rémunération en raison des évolutions de programmes (Modification des typologies de pierres, recyclages et tailles de pierres découvertes sur site, gestion de l'aléa boues en fond d'écluse, drainage sous-jacent, création de portes aciers pour l'Ecluse, évolution du système et du périmètre d'éclairage et de vidéo surveillance de l'ensemble du site, évolution du périmètre de cheminements piétonniers, modification d'une fontaine à créer, évolution du chapitre espaces verts en embellissement de livraison final du projet) pour un montant HT de 5 304,50 Euros, soit pour un montant 6 365,46 € TTC.

Le montant initial du marché était de 19 850,00 Euros HT, soit pour un montant TTC de 23 820,00 Euros.

Suite à la modification de marché n°1, le montant est de 25 155,43 € HT soit 30 186,31 Euros. TTC

2022-217 : De confier à la société Snack des Blondières, parc des Blondières – 42 420 LORETTE, la fourniture des boissons aux participants du Forum des associations organisé le samedi 14 Mai 2022, pour un montant total de 803,00 € TTC ;

2022-218 : De confier aux Ets RELAIS Pneus 7, Plaine de Grézieux à Lorette, le remplacement de deux pneumatiques du véhicule Renault Master AE 239 WX, pour un montant total de 245,98 € TTC, soit 204,98 € HT ;

2022-219 : De confier à SOS Chantiers Nature et Urbain 2, route de Saint Paul 42 740 SAINT PAUL EN JAREZ, les prestations de débroussaillage de divers terrains communaux (Parking Rue du Canal, Talus du Gier, Chemin des Combes et Rue des Crêts, Terrain ex Neybond, Rue Denis Papin, Talus du club du chien, Rue A. Bourdon (passage SNCF), jardins familiaux, Rue Moulin Cuzieu) pour un montant de 4 132,02 € (non assujetti à TVA) ;

2022-220 : De confier aux Société SOGRAPHIE.COM 47b, boulevard Jean Jaurès 42 170 SAINT JUST SAINT RAMBERT, la mise en pages de 8 planches format 43x30 cm pour le canal de Zacharie, pour un montant total de 660,00 € TTC (550,00 € HT) ;

2022-221 : De confier à la société SIGMA RISK 50, allée de Chaffaud 01 330 VILLARS LES DOMBES, une mission d'assistance à la passation de marchés publics d'assurance (rédaction des cahiers des charges, analyse des offres ...), pour la somme 2 880,00 € TTC (2 400,00 € HT), comprenant les missions suivantes : Analyse des risques et des besoins, Diagnostic des assurances en cours, Rédaction du DCE, Assistance à la procédure de consultation, Analyse des offres.

2022-222 : De confier à la société GEOLIS immeuble Le Mail 17, boulevard Waldeck Rousseau 42 400 SAINT CHAMOND, la mission de relevé topographique partiel de la rue Villemagne dans le cadre du projet de cheminement PMR pour un montant d'honoraires de 714,00 € TTC (595,00 € HT) ;

2022-223 : De confier à la société AIR LIQUIDE France INDUSTRIE 6, rue Cognacq Jay 75 007 PARIS, la mise à disposition pendant cinq ans de 2 bouteilles de gaz liquéfié pour le stockage de l'oxygène et de l'acétylène nécessaire au fonctionnement du chalumeau des services techniques, moyennant un montant annuel de location de 367,85 € TTC par bouteille soit au total 735,70 € TTC;

2022-224 : De confier à la société VETFORCE 2, rue d'Yvours 69 540 IRIGNY, la fourniture de tenue pour le service de Police Municipale de la Commune, pour un montant de 442,99 € TTC (369,16 € HT) ;

2022-225 : De confier à la société CROIX ROUGE FRANCAISE 41, rue Montferré 42 100 SAINT ETIENNE, une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1e (PSC1) pour les agents du service Animation, pour un montant net de 879,00 € (exonéré de TVA) ;

2022-226 : De confier à la société SERRURERIE BL route du Coin 42 400 SAINT CHAMOND, le remplacement de la serrure multipoint de la porte du local de la Police Municipale pour un montant de 390,00 € TTC soit 325,00 € HT.

2022-227 : De confier à la compagnie « Les sauveteurs de Givors » 2, Place Zacharie 69 700 GIVORS, la réalisation d'une animation avec des promenades en barques et des démonstration de joutes sur des bateaux à roulettes le 3 Septembre 2022 puis la démonstration de joutes givordines sur le bassin des Blondières le 4 Septembre 2022 pour un montant de 8 400,00 € TTC (7 000 € HT) ;

2022-228 : De confier à la compagnie « La Sweet Cyclo » chez Mlle Laurence Cerclier 4, rue Ernest Fabrègue 69 009 LYON, la réalisation d'une animation avec 2 orchestres le 3 septembre 2022 puis la représentation d'un spectacle musical « La Barquette de Givors » le 4 Septembre 2022 pour un montant de 3 300,00 € TTC ;

2022-229 : De confier à la société SUEZ 28, rue Eugène Beaune 42 000 SAINT ETIENNE, les travaux de création d'un nouveau branchement sur le réseau d'adduction d'Eau Potable desservant la Rue Font Flora, pour un montant de 2 411,67 € TTC (2 009,73 € HT);

2022-230 : De confier à la société EKSAE 1-3 rue Eugène et Armand Peugeot – 92500 RUEIL MALMAISON, les prestations de modélisation des actes de carrières et les formations de remises à niveau sur le logiciel SIRH CARRUS pour le service du Personnel, pour un montant de 2 600,00 € TTC (Prestations de service 500 € HT soumis à la TVA et 2 000 € HT non soumis à la TVA) ;

2022-231 : De confier à la société PANDORA Pyrotechnie 1, Impasse des Plats 42 440 SAINT JEAN LA VETRE, les tirs des feux d'artifices du 14 Juillet 2022 à 2025 au parc des Blondières, moyennant la somme annuelle de 8 040,00 € TTC (soit 6 700,0 € HT) ;

2022-232 : De confier à la société EREM BP 12 – 943, rue de la rive ZI la Péronière 42 320 LA GRAND'CROIX, que l'impression de 2 000 cartes « fidélité hors résidents uniquement » pour les usagers de la Baignade Naturelle de Lorette, pour un montant total de 333,60 € TTC (278,00 € HT) ;

2022-233 : De confier à la société Cabinet COO S.A.R.L,11, rue Moleyre 42400 SAINT-CHAMOND, la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé « SPS » des travaux de d'aménagement d'une médiathèque ludothèque dans un bâtiment existant et construction d'un restaurant scolaire, moyennant la somme de 7 200,00 € TTC (6 000,00 € HT) ;

2022-234 : De confier, à la société TARDY Frédéric SARL ZI du Coin - 80, route du Coin 42 400 SAINT CHAMOND, les travaux de de la montée d'escaliers n°1 de l'Ecole Jean de la Fontaine, pour un montant de 12 100,98 € TTC (10 084,15 € HT) ;

2022-235 : De confier à la société SIGNAUX GIROD 12bis, chemin des Mûriers 69 740 GENAS, la fourniture de différents panneaux de signalisation routière (avec boulonnerie) routière pour le canal de Zacharie, pour un montant de 2 242,90 € TTC (1 869,08 € HT), frais de port compris

2022-236 : De confier à la société Garage Vericel,175, rue du Canal 42 320 LA GRAND CROIX 40, rue Salvador Allende 42 350 LA TALAUDIÈRE, la maintenance curative du camion immatriculé BH 662 HZ (changement du régulateur de pression et du filtre à gasoil), pour un montant de 423,32 € TTC (352,77 € HT)

2022-237 : De confier à la société DELOR Le Pavillon, 42 420 LORETTE le nettoyage de la chaussée avec un camion grue suite à un accident Plaine de Grézieux, pour un montant de 282,84 € TTC (235,70 € HT)

2022-238 : D'accepter et de signer le contrat proposé par la société APAVE ST ETIENNE 10 allée du Technopole BP 741 42 950 ST ETIENNE CEDEX 9, relatif à une mission de Contrôle Technique Bâtiment pour l'aménagement d'une médiathèque ludothèque dans un bâtiment existant et construction d'un restaurant scolaire, moyennant la somme de 10 743,60 € TTC (8 953,00 € HT) comprenant les missions SEI, HAND et PV ;

2022-239 :

- De prendre acte que la société ARTEMIS TELESURVEILLANCE 125, rue de Tourcoing 59 100 ROUBAIX est devenue propriétaire à compter de 22 septembre 2021 du fonds de commerce DOMOVEIL et que la société ARTEMIS TELESURVEILLANCE devient titulaire, en lieu et place de la société DOMOVEIL.
- De prendre acte que tous les droits et obligations liés au marché des prestations de télésurveillance de l'ensemble des bâtiments communaux pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2020 pour la durée restant à courir de ce marché sont repris
- De signer l'avenant de transfert de ce marché ;

2022-240 : De confier à la société LANDY PAYSAGES 270, route de Richoré 42 740 SAINT PAUL EN JAREZ, les travaux de replantation du jardin aquatique Place Bonnassières pour un montant de 611,00 € TTC (547,85 € HT).

2022-241 : De confier à Alain POULAKIS 550, Route du pont suspendu 43 590 BEAUZAC ; la soirée dansante avec orchestre (composé de 4 musiciens) prévu le 15 Juillet 2022, pour un montant de 1 100,00 € TTC ;

Au titre de la délégation « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières »

2022-242 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet de renouveler la concession familiale ROBIN indiquée comme suit :

Durée : TRENTE ANS

A compter du : 23/11/2015

De 4.65 mètres superficiels
Située à l'emplacement : n°26 section N
Pour un montant de 805,00 €

Au titre de la délégation « De procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets (général et établissements lorettois), et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal »

2022-243 :

Article 1er : De contracter auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire, un crédit à taux fixe trimestriel, à échéance constante, d'un montant total de 770 000 € (sept cent soixante-dix mille euros).

Article 2ème : Caractéristiques de l'emprunt :

- Emprunt : Programme d'investissement 2022
 - montant du prêt : 770 000 € (sept cent soixante-dix mille euros)
 - Durée d'amortissement : 20 ans
 - Taux d'intérêt fixe : 1,74%
 - Frais de dossier : 770 € soit 0,10% du montant emprunté prélevés lors du premier tirage en une seule fois

Au titre de la délégation « De fixer l'ensemble des tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal »

2022-244 : De fixer les tarifs communaux complémentaires de vente de plants de légumes et de fleurs dans le cadre d'une animation sur le marché communal, place du IIIème Millénaire :

Articles	Tarif (à l'unité)
Plant de poivron	0.80 €
Plant de potiron	0.80 €
Plan de courge	0.80 €

2022-245 : de fixer les tarifs communaux (TTC) du snack municipal inclus dans le périmètre de la Baignade Naturelle de Lorette, par unité, ainsi qu'il suit à partir du 4 juillet 2022 :

- Frites en barquette 2,00 €
- Saucisse – frites 3,50 €
- Hot-dog – frites 5,00 €
- Hot-dog 3,50 €
- Sauces (le sachet) 0,20 €
- Coca-Cola® 50 cl 2,50 €
- Oasis® 50 cl 2,50 €

• Fuzz Tea® ou équivalent	2,50 €
• Schweppes® Agrumes	2,50 €
• Eau plate et gazeuse Cristalline® 50 cl	1,00 €
• Glace 1	2,00 €
• Glace 2	2,50 €
• Sucette XL	0,30 €
• Kinder Bueno®	1,00 €
• Sachet de bonbons	1,00 €
• Crêpe Nutella® ou confiture	2,00 €
• Crêpe sucre	1,50 €
• Café	1,00 €
• Thé	1,50 €
• Gobelet plastique réutilisable	1,00 €
• Gobelet (à partir de 15 € d'achat)	Gratuit

2022-246 : de fixer les tarifs communaux des droits d'entrée à la Baignade Naturelle de Lorette, par entrée, ainsi qu'il suit :

• Entrée Tarif Normal	8,00 €
• Entrée Tarif Jeune (5 à 12 ans)	6,00 €
• Entrée Tarif Enfant (- de 5 ans)	Gratuit

La détention d'une carte dite « RESIDENT LORETTOIS » valable une saison permet de bénéficier des tarifs réduits mentionnés ci-dessous. La présentation de la carte est obligatoire à chaque entrée. Elle ne peut être délivrée, sous condition de production de justificatifs de domicile et d'identité qu'aux résidents de la Commune de Lorette, ainsi qu'aux communes avec lesquelles, la Commune a signé une convention. Les cartes seront réalisées par les agents sur le site et récupérées sur place par le demandeur.

• Entrée Tarif Normal RESIDENT	3,50 €
• Entrée Tarif Jeune (6 à 12 ans) RESIDENT	3,00 €
• Entrée Tarif Enfant (- 6 ans) RESIDENT	Gratuit

La délivrance de la carte dite « RESIDENT LORETTOIS » est gratuite. Toute récréation de carte sera facturée 3 €.

Une carte « FIDELITE » permet aux usagers qui ne bénéficient pas de la carte dite « RESIDENT LORETTOIS » d'obtenir un tarif préférentiel. Cette carte est remise gratuitement sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Elle permet de bénéficier d'une entrée gratuite pour 6 entrées payantes.

Certaines autres catégories bénéficient de la gratuité d'accès : Dans le cadre des sorties organisées par les CLSH de Lorette et ceux avec lesquels la Commune aura signé une convention : enfants et encadrants de la sortie. Sur réservation uniquement

Tarifs de groupes :

- ALSH communes extérieures (enfants et accompagnants) sur réservation – tarif par personne 3,00 €
- Groupe associatif extérieur (à partir de 5 personnes y compris accompagnateur) – tarif par personne – sur justificatif 3,50 €

2022-247 : de fixer à compter du 4 juin 2022, les tarifs communaux de vente ainsi qu'il suit à la Baignade Naturelle de Lorette (par unité) :

- Maillot de bains Adulte (>16 ans) - du S au 3XL 6,00 €
- Maillot de bains Enfant (2-16 ans) 5,00 €
- Brassards (11/18 kg et 18/30 kg) 3,50 €
- Couche 1,00 €
- Parasol (location/journée) 3,00 €

En cas de perte de la clé du casier, l'utilisateur devra s'acquitter d'une somme de 20 €

En cas de détérioration ou de non restitution du bipper, l'utilisateur devra s'acquitter d'une somme de 50 €

2022-248 : de fixer les tarifs communaux complémentaires de vente de plants de légumes et de fleurs dans le cadre d'animation sur le marché communal, Place du III^{ème} Millénaire.

Article	Tarif (à l'unité)
Plant de fraise	0.65 €
Plant de melon	0.90 €
Plan de myosotis	2.50 €
Plant de marguerite	2.50 €
Plant de persil	2.50 €
Plan de ciboulette	3.20 €
Plant de campanule	2.50 €
Plant de basilic	3.20 €
Plan de menthe	3.20 €

2022-249 : de fixer le tarif de la représentation du spectacle de la saison culturelle du Département de la Loire, « Demain, tu grandiras » prévue le 2 mars 2023, organisée par le Relais Petite Enfance de la Commune de Lorette, à 1 € par personne ;

M. LEQUEUX Julien :

2022-245 et 247 : il s'agit des tarifs communaux de la Baignade. Il souhaite savoir sur quels critères ils sont fixés et quelle est la rentabilité estimée.

MME VERGER Eliane indique que pour les boissons et les glaces, sont appliqués les prix conseillés par les fournisseurs. Une moyenne est faite pour éviter d'avoir trop de tarifs différents. En ce qui concerne les maillots et les couches, ils sont vendus à prix coûtant car il s'agit uniquement de dépannage.

Le Conseil Municipal en prend acte.

QUESTIONS ORALES

Question orale de Monsieur Dominique DI GUSTO :

La question est retranscrite « mot à mot » :

« Les climatologues prévoient que dans une vingtaine d'années que le phénomène de canicule sous nos latitudes sera de plus en plus tôt dans les saisons.

D'avril à octobre nous pourrions connaître des épisodes de chaleur intenses.

L'école publique a connu dans ces classes des températures de + de 35 degrés

Comment assurer dans ces conditions une éducation digne de ce nom avec des enfants et des professeurs des écoles très éprouvés pendant cette forte chaleur

Question

*Envisagez-vous de remédier à ce problème en équipant les salles de classe en climatisation
»*

Monsieur le Maire effectue la réponse suivante qu'il lit :

« Monsieur DI GUSTO, vos prévisions météorologiques sont sûrement dignes d'intérêt, mais vous me semblez pour le moins quelque peu alarmiste.

J'ai déjà eu l'occasion de vous répondre que je ne lisais pas dans le marc de café.

Certes, il serait de mauvaise foi de ne pas reconnaître l'année 2022 comme caniculaire.

Je veux bien comprendre votre souci de vouloir donner un meilleur confort à nos élèves des écoles publiques. Sachez, Monsieur, que la municipalité et le groupe majoritaire ont le même souci que vous.

Vous suggérez l'installation de climatiseurs dans les classes. C'est une solution qui me surprend de votre part, vous qui avez le souci de défendre la nature. Pour cela, votre proposition va à contresens, car il n'y a rien de tel que pour fabriquer du CO2 que d'installer des climatiseurs.

Ensuite, une telle installation sur ce bâtiment non isolé s'avèrerait contre-productive.

De plus, cela représenterait un très lourd investissement dont nos programmes électoraux réciproques n'en n'ont pas parlé.

Vous direz qu'il ne faut pas y réfléchir, je serais malhonnête si je m'en tenais là »

Question orale de Monsieur Julien LEQUEUX :

La question est retranscrite « mot à mot » :

« Depuis le début de votre 6e mandat les mutations et démissions se sont multipliées au sein des services municipaux. Monsieur Dubois, directeur des services techniques pourtant présent au sein de la commune depuis 30 ans, Mme Giraud, assistante au sein du service de l'urbanisme, M.Tapia l'ASVP reparti au bout de quelques mois ou encore Madame Ichallal qui était affectée à la médiathèque. Plus récemment nous avons appris le départ d'un agent technique et de Frédéric Dubien, personne expérimentée également aux services techniques depuis de nombreuses années. Enfin on notera les longues périodes d'arrêt maladie d'agent ce qui ne manque pas de poser question sur l'ambiance qui règne au sein de la collectivité ainsi que sur la gestion du personnel. Comment expliquez-vous cette instabilité et plus précisément ces nouveaux départs et les difficultés à y pallier rapidement, je pense notamment au 3e policier municipal qui n'a toujours pas été recruté. Est-ce le manque d'attrait de notre commune ? Des difficultés relationnelles entre élus et agents de la mairie ? Un manque de reconnaissance du travail accompli pour la collectivité ? »

Monsieur le Maire effectue la réponse suivante qu'il lit :

« Monsieur Julien LEQUEUX, après avoir relu votre question orale, j'en déduis que sur le fond à un nom d'agent près, tout en vous rappelant que vous qui souhaitez me donner des leçons en permanence, vous devriez savoir que la règle veut que l'on ne cite pas en public les noms des agents. Vous balancez à l'invective publique le nom des agents, je ne comprends pas que vous soyez tombé si bas.

Votre question orale est exactement la même que celle que vous aviez présentée à l'occasion du conseil municipal du 17 novembre 2020.

Pour cette question-là, je vous avais répondu par une présentation des plus détaillées de mes éléments de réponses. Le compte rendu du conseil municipal avait retraduit votre question orale et ma réponse dans leur intégralité.

Vous faites de l'encombrement d'un débat municipal pour que l'on parle de vous dans la presse.

Comme, je n'ai pas l'habitude de redire les mêmes choses, histoire de ne pas me rabâcher. Ma réponse aujourd'hui s'arrêtera là.

La séance est levée »



Il est vingt-deux heures et douze minutes

La séance est levée.

La secrétaire,

Mme Delphine BERTOMEU